

IATF 2023

Le Marché de la ZLECAf

PRÉMIÈRE FAIR

EN COLLABORATION AVEC

ACCUEILLI PAR L'ÉGYPTE



African Union



IATF2023 Manuel de l'exposant

Le Caire, Égypte
9 - 15 November 2023

www.intrafricantradefair.com

Connecting African Markets



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

ACCUEIL	Page 2	Lazers et pyrotechnie	Page 31
ÉQUIPE DE L'EXPOSITION	Page 3	Projection de lumière et lumières stroboscopiques	Page 31
CALENDRIER DE L'ÉVÉNEMENT	Page 4	Démonstrations en direct et machines	Page 31
CARTES		Objets perdus	Page 32
Directions du site depuis l'aéroport international du Caire	Page 5	Entretien	Page 32
Plan du site	Page 6	Niveaux de bruit	Page 32
FAITS EN BREF		Cérémonie d'ouverture officielle	Page 32
Quelques informations sur l'IATF 2023	Page 7	Commande de services supplémentaires	Page 32
FORFAITS STANDS		Bureau des organisateurs	Page 32
Exposants surfaces nues uniquement	Page 15	Système de sonorisation	Page 33
Forfait stand pré-équipé 1A	Page 17	Parking	Page 33
Forfait stand pré-équipé 1B	Page 18	Photographe	Page 33
Forfait stand pré-équipé 2A	Page 19	Porters / Manutention sur place	Page 33
Forfait stand pré-équipé 2B	Page 20	EPI - Équipement de protection individuelle	Page 33
INFORMATIONS GÉNÉRALES A-Z		Salle de prière	Page 34
Accès - entrée dans le salon	Page 21	Bureau de presse	Page 34
Activité sur les stands	Page 21	Relations publiques	Page 34
Allées	Page 21	Dossier de sécurité	Page 34
Alcool et drogues	Page 21	Directives en matière de sécurité	Page 34
Animaux	Page 21	Conseils de sécurité pour les exposants	Page 35
Équipement audiovisuel	Page 21	Lignes de visibilité	Page 35
Badges	Page 22	Signalisation	Page 35
Ballons	Page 22	Réglementation du site	Page 35
Comportement	Page 22	Smart Build TM	Page 37
Montage et démontage	Page 22	Tabagisme	Page 37
Centre d'affaires	Page 23	Assurance des constructeurs de stands	Page 37
Équipement caméra et vidéo	Page 23	Stands – Zone d'affluence et à deux étages	Page 38
Moquette et revêtements de sol	Page 24	Stockage	Page 38
Restauration	Page 24	Certification structurelle	Page 38
Enfants	Page 24	Politique relative au personnel temporaire	Page 39
Nettoyage	Page 24	Taxe sur la valeur ajoutée (Égypte)	Page 39
Air comprimé	Page 24	Véhicules et machines lourdes exposés	Page 39
Entrepreneurs obligatoires	Page 25	Entretien du site	Page 39
Droits d'auteur	Page 25	Frais d'utilisation des sites	Page 39
Livraisons par courrier	Page 25	Gestion des déchets	Page 40
Dégâts	Page 25	Échelles	
Règlement sur les stands de démonstration	Page 26		
Dilapidation	Page 26	RÈGLES DE SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATIONS	
Installations pour personnes à mobilité réduite	Page 26	Introduction	Page 41
Clause de non-responsabilité	Page 26	Empiètement dans les allées	Page 41
Réglementation sur l'électricité	Page 27	Plafonds	Page 41
Services médicaux d'urgence	Page 28	Conformité	Page 41
Emploi de main-d'œuvre	Page 28	Procédures d'urgence	Page 41
Armes à feu	Page 28	Politiques de sécurité de l'exposition	Page 42
Charges au sol	Page 28	Sorties et escaliers de secours	Page 42
Plan du sol	Page 29	Tissus et finitions décoratives	Page 42
Chariots élévateurs et grues	Page 29	Processus d'incendie et d'évacuation	Page 42
Fret, douane et manutention sur site	Page 29	Réglementation en matière d'incendie	Page 43
Location de meubles	Page 29	Gaz inflammables / Produits chimiques toxiques / Éthanol	Page 43
Utilisation du gaz	Page 29	Sécurité et santé au travail	Page 43
Spécifications des halls	Page 30	Flammes nues	Page 43
Indemnité	Page 30	Évaluation des risques	Page 44
Bureaux d'information	Page 30	Escaliers	Page 44
Assurance	Page 30	Colis suspects	Page 44
Accès à Internet	Page 30		
Échelles	Page 31	NOTES	Page 45
Installation tardive	Page 31		

ORGANISATEUR DU SALON**RX Africa****Adresse physique**

Building 8, Country Club Estate Office Park
21 Woodlands Drive, Woodmead
Gauteng, Afrique du Sud

Adresse postale

Boîte postale 1597, Kelvin, 2054
Afrique du Sud

Numéro de contact

+27 (0)10 496-3500 (O/H)

COORDONNÉES BANCAIRES

Tous les stands doivent être payés en totalité avant le lundi 02 octobre 2023.

Les exposants ne peuvent pas commencer le montage avant que le paiement ait été reçu dans son intégralité, que tous les formulaires obligatoires aient été remplis et que le dossier de bienvenue de l'exposant ait été retiré au bureau de l'organisateur. Veuillez utiliser le nom de votre société comme référence, suivi de IATF2023.

Compte: Banque Africaine d'Exportation et d'Importation
Banque: Standard Chartered Bank Londres
Numéro de compte: 0127 2853 250
Code swift: SCBLGB2L

LIEU

Centre de conférence international d'Al-Manara, Égypte
Centre international d'exposition (EIEC)
Al Hay Al Asher, Nasr City,
Gouvernorat du Caire 4440301, Égypte
Numéro de téléphone +20 2 24012048

DATES ET HEURES DE L'ÉVÉNEMENT

09 novembre 10h00 – 17h00
10 novembre 10h00 – 17h00
11 novembre 10h00 – 17h00
12 novembre 10h00 – 17h00
13 novembre 10h00 – 17h00
14 novembre 10h00 – 17h00
15 novembre 10h00 – 12h00 (à confirmer)

OÙ NOUS TROUVER

Facebook @intrafricantradefair
Twitter @iatf2023
IG @intrafricantradefair
LinkedIn @intra-africa-trade-fair
Hashtag #IATF2023
Site web www.intrafricantradefair.com

BIENVENUE

Au nom de toute l'équipe, nous vous remercions pour votre participation à la 3ème édition de la Foire commerciale intra-africaine, qui se tiendra du jeudi 09 au mercredi 15 novembre 2023 à l'Egypt International Exhibition Centre (EIEC), au Caire, en Égypte.

Avant l'exposition

Nous vous prions d'examiner le manuel tout entier, car il a été élaboré pour accompagner la commande des services supplémentaires nécessaires pour votre participation à l'exposition. Nous vous prions de partager le manuel et les formulaires de commande de service avec votre configurateur personnalisé désigné et le personnel responsable de la construction de votre stand.

Afin de faciliter votre participation et d'assurer le bon déroulement des opérations, les exposants doivent respecter les délais stipulés dans les formulaires de commande de services. Veuillez soumettre les formulaires dûment remplis afin de faire part de vos besoins à l'équipe chargée des opérations. Ces formulaires sont contraignants une fois qu'ils ont été soumis.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'assistance dans la planification avant l'exposition, n'hésitez pas à contacter un membre de l'équipe de la foire dont la liste est donnée à la page 4 ci-dessous. Pour avoir des informations sur la manière d'améliorer votre visibilité au salon, notamment les opportunités de parrainage, la publicité numérique et sur support imprimé, ainsi que les promotions sur site, merci de contacter Elaine à l'adresse elaine.crewe@rxglobal.com.

Après l'exposition

Chez RX Africa, nous sommes fiers de notre esprit d'innovation et de répondre aux besoins des marchés et nous développons nos salons sur la base de la rétroaction de la part de nos précieux exposants. Notre ambition est de renforcer notre expertise et d'améliorer la foire. Alors nous vous soumettrons une enquête à la fin de la foire qui nous permettra d'obtenir de précieux points de vue sur les objectifs et les besoins de notre entreprise. L'enquête comporte plusieurs questions, mais ce qui importe le plus pour nous est de savoir si vous ferez la promotion de la foire auprès d'un collègue ou d'un ami. Nous appelons cela Net Promoter Score - note réelle du promoteur.

80 % de recommandation dans les milieux d'affaires se font de bouche à oreille. Alors, le NPS constitue donc un système de mesure crucial qui nous permet de savoir si nous produisons une foire que nos exposants trouvent suffisamment utile et bénéfique pour en faire la promotion auprès de leurs pairs. La question est posée sous forme de notation comprise entre 0 et 10. Vous devez savoir que les notations de 9 et 10 sont celles par lesquelles vous pourriez recommander la foire à un ami ou un collègue, les notations en deçà de 6 sont considérées comme improbables à faire la promotion de la foire. La dernière catégorie comprend les notations 7 et 8 qui sont peu probantes.

Nous espérons que vous prendrez du temps pour compléter l'enquête après la foire, afin de nous permettre d'en améliorer sur notre entreprise et sur d'autres entreprises pour les foires à venir.

ÉQUIPE DU SERVICE CLIENTÈLE

Pour parler à l'un des membres de notre équipe d'Afrique du Sud, contactez-nous sur :
customerservice@intrafricantradefair.com
Ligne WhatsApp +27 (0)79 505-5396
Téléphone +27 (0)10 496-3501

LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES DU SERVICE CLIENTÈLE SONT OUVERTES PENDANT LES HEURES DE BUREAU DE LA SA

Lundi - Jeudi 08h00 – 17h00
Vendredi, 08h00 – 15h00

Merci une fois de plus pour votre participation. Nous avons hâte de vous voir en novembre.

Cordialement,



Tracey Williams
Responsable des services aux exposants

**** Toutes les informations sont correctes au moment de l'impression. Toute mise à jour sera communiquée aux exposants le cas échéant.**

ÉQUIPE D'EXPOSITION

Chardonnay Marchesi	Directeur du portefeuille	chardonnay.marchesi@rxglobal.com	+27 (0)82 577-8341
Elaine Crewe	Directeur général	elaine.crewe@rxglobal.com	+27 (0)71 117-9486
Evashnee Naidu	Directeur général Marketing	evashnee.naidu@rxglobal.com	+27 (0)78 246-6038
Caitlin Symmonds	Responsable du numérique et du design	caitlin.symmonds@rxglobal.com	+27 (0)83 280-4941
Skhumbuzo Zwane	Coordinateur numérique et marketing	skhumbuzo.zwane@rxglobal.com	+27 (0)67 986-4622
Sian Cullingworth	Directeur des ventes et du parrainage	sian.cullingworth@rxglobal.com	+27 (0)83 668-6643
Papy Luzala	Chef des affaires publiques et commerciales pour l'Afrique	papy.luzala@rxglobal.com	+27 (0)82 558-8214
Julie Powell	Cadre supérieur des ventes	julie.powell@rxglobal.com	+27 (0)84 595-3898
Trevor Mochaki	Responsable des ventes - Canex, Jeunesse et Virtuel	trevor.mochaki1@rxglobal.com	+27 (0)62 210-0752
Felicia Chetty	Comptable	felicia.chetty@rxglobal.com	+27 (0)10 495-3500
Carmen Wagener	Directeur des opérations du portefeuille	carmen.wagener@rxglobal.com	+27 (0)82 448-0644
Cynthia Penprase	Responsable de la logistique	cynthia.penprase@rxglobal.com	+27 (0)83 631-4228
Joe Meiring	Directeur des opérations	joe.meiring@rxglobal.com	+27 (0)66 472-3747
Paul Robberts	Gestionnaire Smart Build™	paul.robberts@rxglobal.com	+27 (0)72 444-1949
Sam Thabang	Coordinateur du plan d'étage Dessins des stands	sam.thabang@rxglobal.com	+27 (0)76 204-7510
Tracey Williams	Responsable des services aux exposants	tracey.williams@rxglobal.com	+27 (0)82 901-8470

CALENDRIER DE L'ÉVÈNEMENT

MONTAGE

MONTAGE - JOUR 1	LUNDI 06 NOVEMBRE
08h00 – 08h00 24-Heures Montage	Exposant d'espace uniquement – Jour 1 <ul style="list-style-type: none"> Les services du bureau seront fonctionnels de 08h00 à 18h00. Une fois que votre véhicule a été déchargé, il doit être déplacé vers l'aire de stationnement ouverte. Vous n'êtes en aucun cas autorisé à vous garer derrière les halls ou les quais de chargement.
MONTAGE - JOUR 2	MARDI 07 NOVEMBRE 2023
08h00 – 08h00 24-Heures Montage	Exposant d'espace uniquement – Jour 2 <ul style="list-style-type: none"> Les services du bureau seront fonctionnels de 08h00 à 18h00 Une fois que votre véhicule a été déchargé, il doit être déplacé vers l'aire de stationnement ouverte. Vous n'êtes en aucun cas autorisé à vous garer derrière les halls ou les quais de chargement.
MONTAGE - JOUR 3	MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023
08h00 – 20h00	Exposant d'espace uniquement – Jour 3 Exposant du Forfait Shell Scheme¹ (Forfait 1A/1B et 2A/2B) – Jour 1 <ul style="list-style-type: none"> Les services du bureau seront fonctionnels de 08h00 à 18h00. Tous les déchets doivent être entièrement évacués des halls. Une fois que votre véhicule a été déchargé, il doit être déplacé vers l'aire de stationnement ouverte. Vous n'êtes en aucun cas autorisé à vous garer derrière les halls ou les quais de chargement. Sachez qu'aucun chariot élévateur ne sera autorisé à pénétrer dans les halls le dernier jour, car les portes des quais de chargement ne seront pas ouvertes. Il est obligatoire de respecter l'horaire indiqué ci-dessus pour l'entrée des machines et des articles nécessitant des chariots élévateurs. Les entrepreneurs/exposants qui seront surpris à travailler dans les halls après 20h00 se verront infliger une amende de 20 000 EGP. Les véhicules de livraison, le matériel, les machines d'exposition, les entrepreneurs et les exposants ne seront pas autorisés à entrer dans le site après 20h00.

ÉVÈNEMENT EN DIRECT

JOUR DU SALON – JOUR 1	JEUDI 09 NOVEMBRE 2023
10h00 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> Jour 1 du salon avec accès à partir de 08h00, réapprovisionnement jusqu'à 09h00
JOUR DU SALON – JOUR 2	VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023
10h00 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> Jour 2 du salon avec accès à partir de 08h00, réapprovisionnement jusqu'à 09h00
JOUR DU SALON – JOUR 3	SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023
10h00 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> Jour 3 du salon avec accès à partir de 08h00, réapprovisionnement jusqu'à 09h00 L'ouverture officielle aura lieu au Centre de conférence international d'Al-Manara
JOUR DU SALON – JOUR 4	DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023
10h00 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> Jour 4 du salon avec accès à partir de 08h00, réapprovisionnement jusqu'à 09h00
JOUR DU SALON – JOUR 5	LUNDI 13 NOVEMBRE 2023
10h00 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> Jour 5 du salon avec accès à partir de 08h00, réapprovisionnement jusqu'à 09h00
JOUR DU SALON – JOUR 6	MARDI 14 NOVEMBRE 2023
10h00 – 17h00	<ul style="list-style-type: none"> Jour 6 du salon avec accès à partir de 08h00, réapprovisionnement jusqu'à 09h00
JOUR DU SALON – JOUR 7	MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023
10h00 – 12h00	<ul style="list-style-type: none"> Jour 7 du salon avec accès à partir de 08h00, réapprovisionnement jusqu'à 09h00
12h00 – 15h00	<ul style="list-style-type: none"> La cérémonie de clôture aura lieu au Centre de conférence international d'Al-Manara

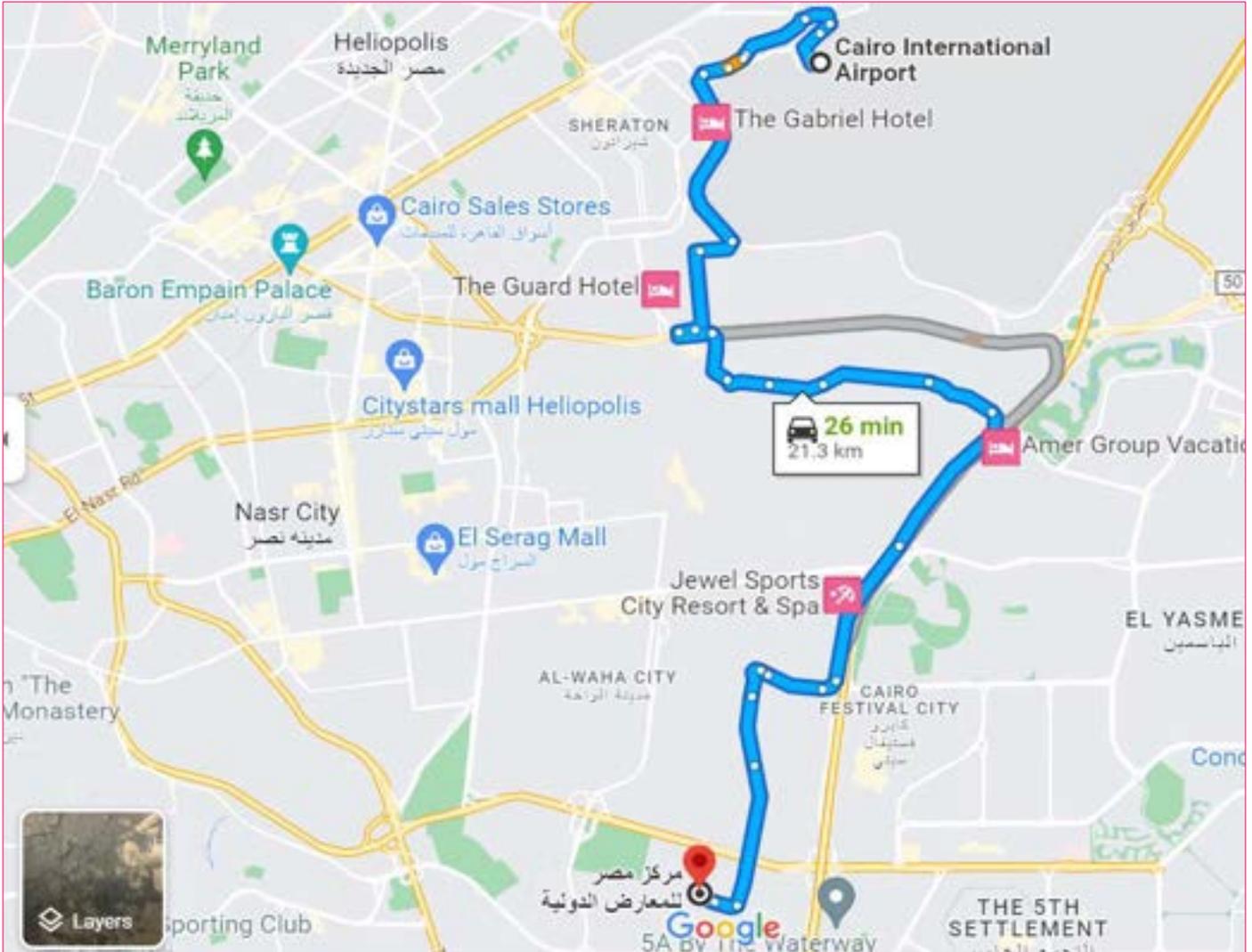
DÉMONTAGE

DÉMONTAGE – JOUR 1	MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023
17h30 – 24h00	<ul style="list-style-type: none"> Le démontage complet commence à 17h30. Aucun stand ne doit être démonté tant que les visiteurs n'ont pas quitté les halls. Tout le matériel loué sera récupéré à partir de 17h30. Les exposants doivent retirer tout le matériel d'exposition, les objets exposés, les brochures et les déchets dans les délais impartis. Passé ce délai, les organisateurs se débarrasseront de tout ce qui reste sur les stands et factureront les frais d'enlèvement à la société exposante. Veillez noter que le démontage complet aura lieu pendant la nuit juste après la fermeture du dernier jour, c'est-à-dire le mercredi 15 novembre 2023, étant donné qu'un autre organisateur doit avoir accès aux halls avant 08h00 le jeudi 16 novembre 2023.
DÉMONTAGE – JOUR 2	JEUDI 16 NOVEMBRE 2023
24h01 – 06h00	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y aura pas de démontage le jeudi 16 novembre après 06h00.

**** Les dates de montage et de démontage sont susceptibles d'être modifiées et seront communiquées aux exposants selon les besoins.**

¹ Forfait des stands pré-équipés

ITINÉRAIRE DEPUIS L'AÉROPORT INTERNATIONAL DU CAIRE



PRENDRE LE CHEMIN DE L'AÉROPORT INT'L DU CAIRE ET LA RING RD VERS WAHA RD A AL HAY AL ASHER

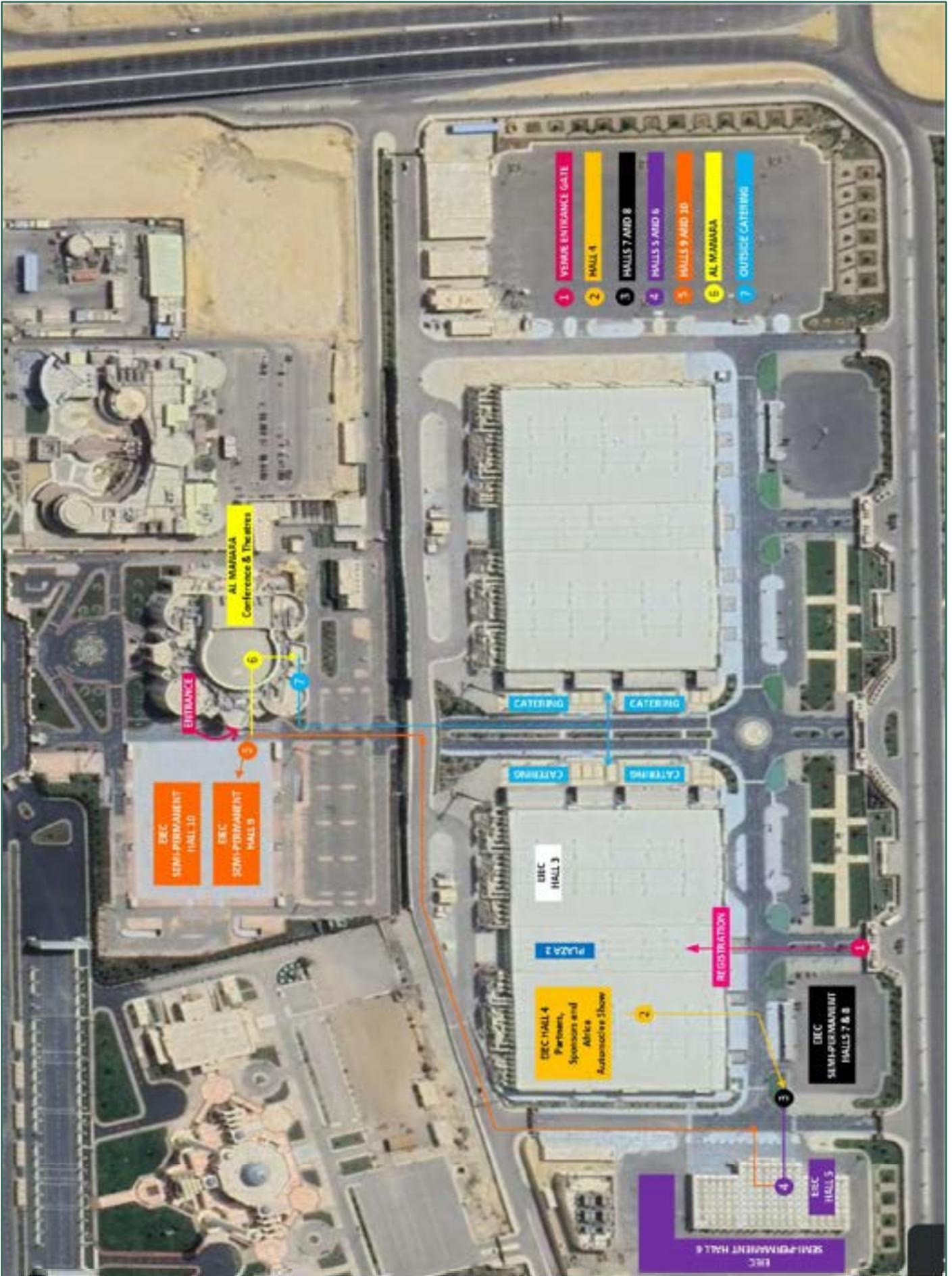
SORTIR DE RING RD		23 min (24,8 km)
1.	Prendre la direction nord vers Airport Rd	400m
2.	Continuer tout droit sur Airport Rd	260m
3.	Tourner légèrement à gauche pour rester sur Airport Rd	400m
4.	Au rond-point, prendre la 2e sortie sur Airport Rd/Al Matar	1.0km
5.	Continuer tout droit sur Cairo Airport Bridge	52m
6.	Tourner légèrement à droite vers Cairo Airport Bridge	240m
7.	Tourner légèrement à droite sur Cairo Airport Bridge	300m
8.	Tourner légèrement à gauche sur Cairo Int'l Airport Rd	8,3km
9.	Prendre la bretelle vers Ring Rd	12,8km
10.	Prendre la sortie vers Waha Rd	1,1km
11.	Tourner légèrement à droite sur Waha Rd	2 min (2,1 km)

CONDUIRE LE LONG DE L'AXE EL-MOSHIR TANTAWY		3 min (3,7 km)
12.	Au rond-point, prendre la 1ère sortie sur El-Moshir Mohamed Aly Fahmy	1,5 km
13.	Prendre la bretelle vers El-Moshir Tantawy Axis	2,2 km

CONDUIRE VERS VOTRE DESTINATION		2 min (500 m)
14.	Garder la droite	26m
15.	Tourner à droite	32m
16.	Tourner à droite	260m
17.	Tourner à gauche	170m
18.	Tourner à gauche	19m

Ces indications ne sont données qu'à des fins de planification. Il se peut que des projets de construction, la circulation, les conditions météorologiques ou d'autres événements entraînent des différences par rapport aux résultats de la carte, et vous devez planifier votre itinéraire en conséquence. Vous devez respecter tous les panneaux ou avis concernant votre itinéraire.

PLAN DU SITE DU SALON



FAITS SAILLANTS SUR L'IATF2023



IATF 2023
The AfCFTA marketplace

MEMBER OF



AFRICAN UNION

IN COLLABORATION WITH



HOSTED BY



IATF2023 QUICK FACTS

<p>Biennial Event</p>  <p>DAY EVENT 9 - 15 Nov 2023</p>	<p>Peripatetic Event</p>   <p>Creative Africa Nexus at IATF2023</p>	 <p>Total Footprint = 20 000 m² sellable</p>  <p>Exhibition</p>	<p>B2B B2G G2G Meetings</p> 	 <p>Cairo, Egypt</p>	
 <p>IATF Virtual</p>	 <p>Country Days</p>	 <p>Trade & Investment Conference</p>	 <p>AU Youth Start-Up</p>	 <p>Automotive</p>	 <p>6 Languages Arabic English French Portuguese Spanish Swahili</p> 

i HÉBERGEMENT

Faites vos réservations sur le site web de l'IATF2023 - www.intrafricantradefair.com/en/page/visit-plan

Cairo Marriott Hotel & Omar Khayyam Casino	16 Saray El Gezira Street, Zamalek Cairo, Égypte 11211	5 ★
Dusit Thani Lakeview	The LakeView, El Tesseen Street, City Centre, Fifth Settlement, New Cairo, Égypte	5 ★
Hilton Heliopolis	I-Orouba, Qism El-Nozha, Cairo 2466	5 ★
Kempinski Royal Maxim	First Settlement, Cairo, 11477, Égypte	5 ★
Le Meridien Cairo Airport	1189 Nile Corniche, Downtown Cairo, Égypte	5 ★
The Nile Ritz Carlton	1113 Corniche El Nil Cairo, Egypt 11221	5 ★
The Westin Cairo Golf Resort & Spa	Road 90, New Cairo City, Katameya Dunes Cairo, Égypte 11835	5 ★
Tolip Hotel Olympic International City	K73 Ain Sokhna Road -New Cairo, New Cairo 43552	5 ★
Tolip Gardens Hotel	Gardenia Compound, Cairo - Suez Road, Cairo 15121	5 ★
Triumph Plaza Hotel	El Khalifa El Maamoun Street, Heliopolis, Cairo, 11757, Égypte	4 ★
Waldorf Astoria	El Shaheed Sayed Zakaria, Cairo, Cairo Governorate 11736	4 ★
Kempinski Nile Hotel	Ahmed Ragheb Street 12, 11519 Cairo, Égypte	4 ★
Tolip El Narges Hotel & SPA	Southern 90 St, New Cairo	4 ★
Tolip Family Park Hotel	Km 26, Cairo Suez Road, Beside Family Park, Cairo 2425	3 ★

i VÊTEMENT

Hormis les soirées d'hiver où châles et vestes peuvent être nécessaires, des vêtements d'été légers conviennent la majeure partie de l'année. Pour respecter les coutumes nationales, il est conseillé de s'habiller de manière conservatrice. Dans les lieux publics, les femmes doivent se couvrir les épaules et le reste du corps jusqu'aux genoux.

i CONNECTIVITÉ

- Actuellement, quatre sociétés offrent un service de communication cellulaire: Orange, Vodafone, Etisalat et We (par Telecom Egypt). Ces sociétés fournissent également des services au-delà de la communication vocale, tels que la 4G, la 3G et l'Internet mobile.
- Internet est accessible à la majorité de la population en Égypte, que ce soit via des smartphones, des cybercafés ou des connexions à domicile.
- L'accès Internet haut débit via VDSL est largement disponible.

i CLIMAT

Le Caire, la capitale, est située à environ 180 kilomètres (110 miles) de la mer, mais elle est au bord du delta du Nil, de sorte que son climat est à mi-chemin entre la Méditerranée et le désert. **L'hiver est comme celui de la côte nord: les températures maximums sont autour de 19/21°C (66/70°F) entre décembre et février**, bien que des jours froids et nuageux puissent parfois se produire, lorsque les courants du nord prévalent. Les températures estivales sont plus basses dans la zone désertique mais plus élevées que sur la côte: les températures maximales sont d'environ 35 ° C (95 ° F) en juillet et août, mais l'humidité est assez élevée, donc la chaleur peut être assez étouffante. L'été est long : les températures maximales dépassent les 30 °C (86 °F) de mai à la mi-octobre.

i MONNAIE

- La monnaie nationale de l'Égypte est la livre égyptienne, qui se décline en coupures de billets de 1, 5, 10, 20, 50, 100 et 200 livres (geneh). Les plus petites coupures, à la fois sous forme de pièces et de papier, sont de 25 et 50 piastres (ersh), avec 100 piastres pour 1 livre égyptienne.
- La monnaie représente l'héritage ancien et très riche du pays : notamment Ramsès II sur le billet de 50 piastres et les temples d'Abou Simbel sur le billet de 1 livre.
- La monnaie est facilement disponible dans tout le pays avec des bureaux de change dans presque tous les hôtels et aéroports, ainsi que des banques qui peuvent être trouvées facilement à l'aide d'une simple recherche Google.
- Il y a une limite de devises étrangères d'environ 10 000 \$ (ou son équivalent) et une limite de monnaie locale de 5 000 livres égyptiennes qui peuvent être apportées ou sorties du pays.
- L'Autorité égyptienne du tourisme recommande aux voyageurs de ne pas apporter plus de 5 000 EGP (environ 320 USD) dans le pays en monnaie locale. Vous pouvez apporter jusqu'à 10 000 USD ou l'équivalent en devise étrangère, puis l'échanger contre des livres égyptiennes dans un bureau de change. Les bureaux de change se trouvent dans tous les aéroports et dans de nombreux grands hôtels.
- **Cartes de crédit** - optez pour Visa ou Mastercard. Certains hôtels et restaurants haut de gamme en Égypte acceptent Amex, mais vous ne pourrez guère l'utiliser ailleurs – une carte Mastercard ou Visa est une option beaucoup plus pratique.
- **Pourboire** – le pourboire en Égypte est toujours une pratique courante, en particulier dans le secteur des services. Les pourboires, ou bakchich, peuvent varier de 5 EGP (<0,50 \$) à 100 EGP (5,50 \$), selon qui vous payez et où. Les restaurants et les cafés sont plus faciles à comprendre, avec 10 à 15% de la facture habituelle, et la petite monnaie est la norme pour les achats de nourriture auprès des vendeurs de rue. Les pourboires plus élevés sont généralement réservés aux personnes qui vous fournissent des services à long terme, tels que les chauffeurs et les guides touristiques. Bien que vous ne soyez pas obligé de donner un pourboire aux services de livraison, aux taxis et aux applications de covoiturage, vous pouvez arrondir la facture si vous avez eu une expérience satisfaisante. L'Égypte est largement axée sur l'argent liquide, alors prenez les grandes et les petites coupures lorsque vous échangez des devises afin de faciliter les paiements et les pourboires.

i PROCÉDURES DOUANIÈRES APPLICABLES AUX PASSAGERS À L'ARRIVÉE ET AU DÉPART

PROCÉDURES DOUANIÈRES À L'ARRIVÉE

Les passagers, à l'arrivée ou au départ de l'Égypte, doivent déclarer aux autorités douanières le montant de devises étrangères qu'ils détiennent, obligations financières ou tout autre actifs financiers d'un montant supérieur à la limite autorisée mentionnée dans ce document. Les passagers quittant l'Égypte sont autorisés à voyager avec les montants restants ou d'autres articles à condition qu'ils aient été déclarés à la douane au moment de leur arrivée.

Remarque importante :

Des voies seront désignées dans tous les aéroports égyptiens pour les invités d'IATF2023.

ARTICLES INTERDITS D'ENTRÉE EN EGYPTE

Les articles suivants sont considérés comme des marchandises soumises à des restrictions et sont interdits d'entrée en Égypte en toutes circonstances :

- Toutes sortes de drogues et tout ce qui est répertorié comme opiacé (narcotique)
- Jumelles
- Armes, munitions, explosifs ou tout autre équipement militaire
- Drones
- Scooter des mers
- Appareils Walkie-Talkie
- Tout article qui violerait les lois et législations égyptiennes.

ARTICLES APPORTES PAR DES PASSAGERS ET SOUMIS AUX APPROBATIONS DES AUTORITES D'EXAMEN JURIDIQUE CONCERNEES AUTRES QUE LES ARTICLES A USAGE PERSONNEL.

Les articles suivants doivent être déclarés par les passagers à l'arrivée (produits agricoles, produits d'origine animale, oiseaux de mer, équipements et fournitures médicaux, médicaments et articles pharmaceutiques, cosmétiques, objets de valeur et bijoux en métal précieux). D'autres articles doivent également être déclarés s'ils dépassent la limite autorisée pour un usage personnel, à l'exception des articles personnels usagés.

Remarque importante :

Les passagers qui ne déclarent pas les articles qu'ils transportent sont tenus responsables en vertu de la législation douanière et des lois applicables en la matière.

EXEMPTIONS ACCORDEES AUX VISITEURS ETRANGERS PARTICIPANT À L'IATF2023

L'autorité douanière égyptienne appliquera des exonérations de droits de douane, de taxes sur la valeur ajoutée et autres pour les touristes et les visiteurs étrangers selon les conditions suivantes :

À l'arrivée

Les passagers bénéficient d'exemptions sur les points suivants :

1. Articles personnels comme des vêtements usagés.
2. Appareils photo ou similaires appartenant à la catégorie similaire, neufs ou usagés, bijoux s'ils ne sont pas destinés à des fins commerciales.
3. Médicaments à condition qu'ils soient destinés à un usage personnel et soumis à la discrétion de l'autorité compétente.
4. Articles neufs dans la limite de dix mille livres égyptiennes, à condition qu'ils ne soient pas destinés à des fins commerciales et que les autorités aient le droit d'appliquer des droits de douane et toute autre taxe pour les articles dépassant la limite exemptée.
5. Un paquet de cigarettes (200 cigarettes) ou (25 cigares) ou (200 grammes) de tabac et un litre d'alcool / liqueur.
6. Tout ce qui est acheté dans la boutique hors taxes pour un usage personnel pendant la période de la conférence et ne dépasse pas la valeur de 200 dollars US ou un litre d'alcool / liqueur et 2 paquets de cigarettes. Il est également permis d'échanger un litre d'alcool contre un carton de bière. Il en sera de même pour les titulaires de passeports maritimes ou ordinaires.
7. Si un membre de la famille ou tous les membres de la famille sont admissibles aux exemptions énoncées dans le présent document, la limite d'exemption sera accordée séparément à chacun d'eux. Les valeurs d'exemption ne sont pas regroupées pour un seul poste.

Au moment du départ

Les passagers sont autorisés à ramener avec eux tous les objets, les bijoux déclarés aux douanes ou enregistrés sur leur passeport à l'arrivée, et les cadeaux qu'ils ont achetés dans le pays ; à condition qu'ils soient destinés à un usage personnel.

ARGENT EN ESPÈCES AUTORISÉ SUR LES PASSAGERS CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION ÉGYPTIENNE

À l'arrivée

- Les passagers ont le droit d'apporter des devises étrangères lorsqu'ils voyagent dans le pays à condition qu'ils le déclarent aux douanes sous la forme spécifiée si le montant dépasse la valeur de dix mille dollars américains ou l'équivalent dans toute autre devise étrangère.
- Les passagers peuvent être autorisés à avoir de la monnaie égyptienne jusqu'à la valeur de 5000 livres égyptiennes.
- Les devises étrangères ou égyptiennes ne sont pas autorisées en Égypte par le biais de colis envoyés par la poste ou par des services de messagerie.

Au moment du départ

- Les passagers sont autorisés à ramener des devises étrangères à condition que le montant ne dépasse pas la valeur de dix mille dollars américains ou l'équivalent dans toute autre devise étrangère.
- Les passagers sont autorisés à repartir avec le montant restant de la monnaie étrangère dont ils disposent, à condition qu'elle ait été déclarée à la douane à l'arrivée.
- Les passagers peuvent être autorisés à revenir avec la monnaie égyptienne jusqu'à la valeur de 5000 livres égyptiennes.

ARTICLES DONT LA QUANTITE ET LA VALEUR SONT SUPERIEURES A LA QUANTITE ET A LA VALEUR AUTORISEES A DES FINS COMMERCIALES

- Les articles transportés avec des passagers arrivant en Égypte avec de grandes valeurs et plus que les quantités autorisées seront considérés à des fins commerciales et seront donc soumis aux procédures douanières régulières appliquées aux marchandises importées, en termes de valeur déclarée, de tarif douanier, de déclaration en douane et de toute autre procédure applicable aux marchandises importées.
- Quantités et valeurs supérieures à la limite autorisée pour le passager et à des fins commerciales.

PROCEDURES DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

L'État de départ du passager étranger qui se rend en Égypte pour une période n'excédant pas trois mois a le droit de rembourser la valeur de la TVA qu'a précédemment payée le passager au vendeur enregistré pour ses achats de biens imposables, à condition que la valeur de ses achats en une seule facture ne soit pas inférieure à mille cinq cents livres égyptiennes. Le passager au départ accompagnera ses achats par lui-même ou par tout autre moyen lorsqu'il quittera l'État. La taxe est remboursée sur la base des éléments suivants :

- L'achat est effectué dans l'un des magasins qui émettent une facture fiscale indiquant une description des marchandises achetées en termes de type, de nombre, de montant et de valeur de la TVA dans un article séparé (si le vendeur dispose d'un système électronique, les données du passeport doivent être enregistrées sur la facture par le vendeur).
- Les achats sont, au moment du départ, présentés au douanier compétent du port de douane. Ceci afin de faire l'inspection des marchandises achetées et de les faire correspondre sur le formulaire de réponse, et d'approuver les preuves d'achat à l'appui (factures d'achat).
- La taxe sera remboursée en devises étrangères sur les cartes bancaires des visiteurs après déduction des commissions et frais bancaires par le fonctionnaire des douanes, et après qu'il / elle corresponde le bien acheté avec les documents fournis par le vendeur (facture) et après son approbation avec « aucune objection au remboursement ».

NOTE

- Les droits de douane sont payables en livres égyptiennes.
- Les taxes à l'importation — hors taxes à la consommation — sont de 2 % de la valeur dédouanée si le droit appliqué est compris entre 5 % et 30 %, et de 3 % si le droit de douane dépasse 30 %.

i ÉLECTRICITÉ

Les fiches et prises d'alimentation sont de type C et F, et la tension et les fréquences standard sont de 220V et 50 Hz.

i FOREX

Les bureaux Forex sont situés dans la plupart des aéroports pour échanger des devises. En plus de cela, la plupart des grandes banques de détail peuvent aider à l'échange de devises. Ces bureaux de change produiront une cotation pour l'échange qui doit être convenue pour échanger des devises.

i SANTÉ

- Une assurance maladie adéquate qui vous couvre pour le traitement, l'hospitalisation locale et le rapatriement médical dans votre pays de résidence est fortement conseillée pour tout voyage en Égypte, et ses conditions de précautions sanitaires comprises. Si vous avez besoin d'une assistance d'urgence pendant votre séjour, **composez le 123** et demandez une ambulance. Assurez-vous d'avoir accès à des fonds si on vous demande de payer des services médicaux et obtenez toujours un reçu pour votre compagnie d'assurance.
- Si vous êtes référé à un centre médical ou à un hôpital, demandez l'avis de votre compagnie d'assurance sans délai.
- Les hôpitaux publics sont ouverts aux touristes. La norme de soins est bonne au Caire et à Alexandrie, la plupart des médecins parlant bien l'anglais, mais elle varie dans d'autres régions du pays.
- Les établissements de santé privés en Égypte sont d'un niveau élevé et le personnel médical est habitué à traiter les ressortissants étrangers.
- Les pharmacies sont largement disponibles dans toute l'Égypte. Les grandes chaînes, telles que El Ezaby, offrent des services 24 heures sur 24, tandis que la plupart des pharmacies offrent également la livraison à domicile, qui peut être organisée par téléphone ou en ligne. Les marques internationales de médicaments ne sont pas toujours disponibles en Égypte, les expatriés devraient donc faire des recherches sur les équivalents locaux avant de déménager.

PRÉCAUTIONS SANITAIRES

- Ne buvez pas l'eau du robinet si elle n'est pas filtrée, surtout si vous avez l'estomac sensible. Emportez un bon système de filtrage de l'eau ou faites comme les locaux et utilisez de l'eau en bouteille.
- Les maladies infectieuses sont fréquentes. Il s'agit notamment de l'hépatite, de la filariose et de la rage. Ne buvez que de l'eau bouillie ou en bouteille. Évitez tout contact avec les chiens et les chats.
- Ne vous baignez pas dans l'eau douce, y compris dans le Nil, pour éviter les maladies d'origine hydrique telles que la bilharziose (schistosomiase).
- La dengue et le paludisme sont présents. Utilisez des insectifuges et assurez-vous que votre logement est à l'épreuve des insectes.
- Le niveau de pollution et de poussière peut être très élevé au Caire. Si vous souffrez de difficultés respiratoires ou d'une maladie pulmonaire, demandez l'avis d'un médecin avant de voyager.

i LANGUES

L'arabe égyptien est le dialecte le plus parlé en Égypte, influencé par le copte, le turc, le français et l'anglais.

i MARCHANDISES INTERDITES/RESTREINTES OU DANGEREUSES

Si vous vous interrogez sur les règles d'importation ou de douane en Égypte, veuillez tenir compte des éléments suivants lorsque vous faites vos valises avant de voyager.

Les passagers peuvent transporter les quantités suivantes d'articles et de substances réglementés par la loi égyptienne sans encourir de frais de douane, quel que soit leur âge :

- 200 cigarettes, 25 cigares ou 200 grammes de tabac
- 1 litre de boissons alcoolisées
- 1 litre de parfum ou d'eau de Cologne
- les articles non commerciaux d'une valeur totale inférieure à 200 USD
- les biens à usage personnel.

Les ressortissants étrangers en visite dans le pays ne peuvent pas entrer en Égypte en transportant l'un des articles ou l'une des substances interdites suivants :

- Stupéfiants
- drogues
- drones
- Semences ou plants agricoles
- coton
- Oiseaux vivants, congelés ou empaillés ou tout produit dérivé des oiseaux
- Armes à feu, y compris les armes de sport.
- La possession, l'utilisation, le commerce et l'importation de drones sont interdits en Égypte depuis 2017 sans un permis de l'Autorité égyptienne de l'aviation civile et du ministère de la Défense. Il y a des amendes et des peines de prison pour ceux qui enfreignent cette loi.

QUELS MÉDICAMENTS POUVEZ-VOUS PRENDRE EN ÉGYPTÉ ?

- La réglementation douanière égyptienne interdit l'importation et l'exportation de certains médicaments.
- Tout médicament apporté en Égypte doit être accompagné d'une ordonnance et d'une lettre officielle d'un médecin spécifiant que le médicament est destiné à un usage personnel uniquement.
- Tout médicament contenant de la méthadone, même avec ordonnance, est interdit.
- Si vous n'êtes pas sûr de la réglementation concernant les médicaments qui peuvent être apportés en Égypte, il est conseillé de contacter le bureau médical égyptien du pays d'origine avant le départ.

IMPORTATIONS INTERDITES ET RESTREINTES

Comprend une liste de marchandises dont l'exportation vers le pays est interdite ou qui font l'objet d'autres restrictions.

([Égypte - Importations interdites et restreintes \(trade.gov\)](#))

- L'importation d'alcool est strictement interdite.
- Les cassettes vidéo, les CD, les DVD, les imprimantes, les scanners et les télécopieurs sont soumis à des procédures de censure qui prennent environ 15 jours pour être approuvées. Ils peuvent être achetés localement en Égypte.
- Les équipements ou accessoires de radio, sans fil ou de télécommunication nécessitent l'approbation de l'Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), et l'approbation doit être obtenue par l'exposant concerné auprès de son pays d'origine bien avant l'arrivée de la cargaison au Caire. Une copie de l'approbation doit être fournie en conséquence. Toutefois, l'approbation n'exempte pas les envois de l'inspection de la NTRA en Égypte. Les envois doivent toujours être inspectés par la NTRA et les formalités peuvent prendre de 5 à 6 jours ouvrables, sous réserve de l'approbation ou du rejet par la NTRA égyptienne. Certains articles seront soumis à des "inspections de sécurité générale" qui prendront 15 jours ouvrables.
- Les marchandises dangereuses doivent être accompagnées de la fiche de données de sécurité.
- L'importation de produits médicaux et d'échantillons médicaux est strictement restreinte en Égypte. Ces marchandises ne peuvent être expédiées qu'après l'obtention préalable d'un permis d'importation avant l'expédition des marchandises depuis leur lieu d'origine.
- Les médicaments, les produits alimentaires, les graines, les plantes, les produits chimiques, les cosmétiques, les appareils photo ou les armes sont considérés comme étant des articles soumis à des restrictions car ils nécessitent des procédures spéciales.
- Pour éviter les retards, vérifiez bien à l'avance auprès de la DSV les exigences en matière de documentation relatives à d'autres articles.

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'IMPORTATION DE DEVICES LORS D'UN VOYAGE EN ÉGYPTÉ

Si vous vous demandez combien d'argent – que ce soit en espèces, en chèques de voyage ou en devises étrangères – vous êtes autorisé à transporter en Égypte, les réglementations égyptiennes en matière d'importation de devises sont les suivantes :

- Monnaie locale (livre égyptienne-EGP) : jusqu'à cinq mille EGP (5 000).
- Devises étrangères : jusqu'à dix mille dollars US (10 000), ou son équivalent en monnaie librement convertible.
- Le EGP obtenu par chèque postal (giro) peut être utilisé pour le paiement des frais d'hôtel et des billets d'avion.
- L'échange de devises étrangères doit se faire par l'intermédiaire des banques officielles ou des bureaux de change.

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'EXPORTATION DE DEVICES LORSQUE VOUS QUITTEZ L'ÉGYPTÉ

- Monnaie locale (livre égyptienne-EGP) : jusqu'à cinq mille EGP (5 000)
- Devises étrangères : jusqu'à dix mille dollars US (10 000), ou son équivalent en monnaie librement convertible
- Le EGP obtenu par chèque postal (giro) peut être utilisé pour le paiement des frais d'hôtel et des billets d'avion.
- L'échange de devises étrangères doit se faire par l'intermédiaire des banques officielles ou des bureaux de change.

QUEL EST LE MONTANT DES DROITS DE DOUANE EN ÉGYPTÉ ?

- Les droits de douane égyptiens suivent le système douanier harmonisé et sont calculés en utilisant l'ad valorem sur la valeur CAF. Les droits de douane sont payables en livres égyptiennes.
- Les taxes à l'importation — hors taxes à la consommation — s'élèvent à 2 % de la valeur dédouanée si les droits appliqués sont compris entre 5 % et 30 %, et de 3 % si les droits de douane sont supérieurs à 30 %.

i RELIGION

L'islam est la religion officielle en Égypte, où ses rites sont largement pratiqués. Le vendredi est le jour religieux spécial de l'islam où les musulmans doivent prier cinq fois par jour à des heures différentes selon l'emplacement du soleil. L'appel à la prière est lancé depuis le minaret de la mosquée par haut-parleurs. La constitution égyptienne garantit la liberté de culte dans le respect des traditions de la société.

i TRANSPORT

ACCÈS PAR AVION

L'aéroport international du Caire, situé à seulement 18 km de l'EIEC et de l'AICC et est la plaque tournante régionale du transport aérien avec plus de 20 millions de passagers desservis par des compagnies aériennes desservant plus de 70 destinations. L'aéroport international d'Alexandrie se trouve à un peu plus de 3 heures de route et offre des services régionaux et internationaux complets.

ACCÈS EN TAXI

Les taxis de la ville sont faciles à trouver, y compris les taxis UBER et Careem qui sont bien réglementés, propres et confortables.

ACCÈS EN VOITURE

Si vous voyagez en voiture, l'EIEC et l'AICC sont directement accessibles depuis l'autoroute principale de la ville, El Mushir Tantawy Axis. À l'intérieur du complexe EIEC & AICC, profitez de nos vastes installations de stationnement pouvant accueillir environ 3 500 voitures (stationnement payant).

Des aires de stationnement extérieures gratuites sont situées à l'extérieur du mur d'enceinte, à proximité de l'entrée du Centre international des expositions d'Égypte.

ACCÈS PAR BUS PUBLIC

Un horaire spécial de bus publics desservant la zone autour de l'EIEC et de l'AICC sera disponible pendant les événements.

i VACCINATIONS

- Il n'y a pas de vaccins nécessaires pour visiter l'Égypte, sauf si vous arrivez d'une zone infectée. La vaccination contre certaines maladies, telles que l'hépatite A, l'hépatite B, la typhoïde, la fièvre jaune, la poliomyélite, la rage et le tétanos est recommandée par mesure de précaution. Vous devriez éviter de toucher les animaux errants car la rage est répandue dans tout le pays, et faire attention si vous visitez les marchés de rue où la volaille ou d'autres oiseaux sont présents, car beaucoup ont été signalés comme porteurs de la grippe aviaire. Le VIH et le sida sont présents en Égypte et vous devez prendre les précautions normales pour éviter l'exposition.
- Le risque de **paludisme** est actuellement très faible en Égypte. Vous devriez adopter des mesures d'évitement des piqûres, c'est-à-dire utiliser des moustiquaires imprégnées de perméthrine, un insecticide qui tue les moustiques instantanément en agissant sur son système nerveux central.
- Les voyageurs qui se rendent en Égypte ne sont pas tenus de passer un test **Covid-19** pour se rendre en Égypte. Les restrictions d'entrée en Égypte liées au Covid-19 ont été levées le 17 juin 2022.

LA VACCINATION CONTRE LA FIÈVRE JAUNE, EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

- La fièvre jaune est une maladie infectieuse à transmission vectorielle causée par un virus transmis par la piqûre d'un moustique vecteur infecté tel que *Aedes aegypti*.
- L'Égypte présente un risque de transmission de la maladie car le moustique vecteur existe dans le pays. Par conséquent, les voyageurs en provenance d'un pays où le risque de transmission de la fièvre jaune est faible présentent un risque d'importation de la fièvre jaune en Égypte.
- L'Égypte exige un certificat de fièvre jaune valide de tous les citoyens et non-citoyens âgés de plus d'un an :
 - o en provenance d'un pays à risque de fièvre jaune (y compris les pays à faible risque tels que Sao Tomé-et-Principe, la Somalie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie) ; ou
 - o ayant transité par un pays à risque de fièvre jaune.
- Les exigences ci-dessus sont conformes au Règlement sanitaire international (RSI, 2005).

LISTE DES PAYS POUR LESQUELS UN CERTIFICAT DE VACCINATION CONTRE LA FIEVRE JAUNE EST EXIGE POUR L'ENTRÉE EN ÉGYPTÉ :

Angola	Colombie	Ghana	Panama	Togo
Argentine	Congo	Guinée-Bissau	Paraguay	Trinité-et-Tobago
Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée	Pérou	Ouganda
Bolivie	RDC	Guyana	Rwanda	Tanzanie
Brésil	Équateur	Kenya	Sao Tomé-et-Principe	Venezuela
Burkina Faso	Guinée équatoriale	Libéria	Sénégal	Zambie
Burundi	Éthiopie	Mali	Sierra Leone	
Cameroun	Guyane française	Mauritanie	Somalie	
République Centrafricaine	Gabon	Niger	Soudan	
Tchad	Gambie	Nigeria	Suriname	

i VISAS

- Pour plus d'informations sur les visas, suivez ce lien : <https://www.sis.gov.eg/?lang=en-us>
- Veillez noter que votre lettre de visa sera émise une fois que votre profil en ligne sera complet à 100 %, veuillez envoyer toute demande de visa directement à customerservice@intrafricantradefair.com.
- Plus de 180 nationalités peuvent obtenir un visa à l'entrée à condition que le titulaire du passeport ait un visa valide et utilisé pour les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'espace Schengen (visa Schengen), le Japon, le Canada, l'Australie ou la

Nouvelle-Zélande.

- En outre, 78 nationalités sont admissibles à un visa à l'entrée ou à un visa électronique. Vous pouvez consulter la liste complète des pays éligibles et demander et payer votre visa en ligne en utilisant le portail de demande en ligne de l'Égypte, **Egypt Visa**, ou obtenir votre visa à votre arrivée pour 25 dollars US au guichet de la banque dans la zone de contrôle des passeports de l'aéroport.

ÉTAPES DE TRAITEMENT DU VISA ÉLECTRONIQUE (eVISA)

1. **Visitez** <https://www.visa2egypt.gov.eg/>.
2. **Inscrivez-vous**: Prenez quelques secondes pour vous inscrire. Tout ce dont vous avez besoin est votre adresse électronique et quelques informations complémentaires.
3. **Ouvrez la session** : Connectez-vous à votre compte et accédez à votre ou vos demandes en attente ou faites une nouvelle demande.
4. **Postulez et payez en ligne** : Remplissez le formulaire de demande et payez avec une carte Visa, MasterCard ou d'autres cartes de débit. Vous devez créer une demande d'e-Visa au moins 7 jours avant votre départ.
5. **Traitement de la demande** : Une fois que vous avez rempli votre demande et effectué le paiement, votre demande sera traitée. Dès que votre demande de visa aura été traitée, vous recevrez un e-mail vous informant, avec l'état actuel de la demande.



QU'EST-CE QU'UN eVISA ?

Un eVisa pour l'Égypte est une autorisation de voyage électronique pour entrer en Égypte. L'Égypte offre eVisa à plus de 100 pays. Les voyageurs peuvent demander un eVisa en ligne et recevoir une autorisation de voyage électronique au format pdf. À leur arrivée en Égypte, les voyageurs peuvent montrer la copie imprimée de la lettre de visa et faire tamponner leur passeport.

Le gouvernement égyptien offre eVisa à des fins touristiques et commerciales. Le type de visa, la durée du visa et le nombre d'entrées dépendent de la nationalité des demandeurs. Il est conseillé aux demandeurs d'obtenir un eVisa pour l'Égypte en ligne avant de se rendre en Égypte. Le processus de demande d'eVisa est entièrement en ligne et aucun document n'est requis. Une fois l'eVisa pour l'Égypte approuvé, il sera envoyé par courriel. Les demandeurs doivent avoir une copie imprimée de la lettre eVisa approuvée et du passeport pendant leur voyage. La lettre eVisa sera vérifiée par un agent égyptien à l'aéroport et le passeport sera tamponné.

L'ETA en Égypte est une autorisation de voyage électronique pour entrer en Égypte à des fins touristiques. Les demandeurs peuvent obtenir un visa de voyage électronique pour l'Égypte en remplissant une demande d'eVisa simple et facile en ligne. L'ETA pour l'Égypte est valable 90 jours ou 30 jours selon le type de demande sélectionné. Les candidats peuvent obtenir l'ETA approuvé pour l'Égypte en 2-3 jours. Il est obligatoire que le passeport soit valide pendant 6 mois à compter de la date d'arrivée.

Veuillez vérifier la liste des pays éligibles à l'ETA pour l'Égypte avant de postuler car l'eVisa n'est accordé qu'aux citoyens des pays indiqués sur le site. Comme c'est le cas pour les autres visas, les autorités portuaires égyptiennes ont le droit de refuser l'entrée en Égypte à un titulaire de visa électronique sans aucune explication. Les frais de visa sont collectés via le site Internet à l'aide d'une carte de crédit, après l'enregistrement des données de l'étranger.

PAYS EXEMPTS DE VISA POUR L'ÉGYPTE

Bahreïn	Hong Kong	Israël*	Koweït	Lebanon*
Macao	Oman	Arabie Saoudite	EAU	Malaisie (14 days)

* Des conditions spéciales s'appliquent

LES RESSORTISSANTS DES PAYS ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS PEUVENT SE VOIR DÉLIVRER UN E-VISA SUR DEMANDE SUR LE PORTAIL E-VISA D'EGYPTE

Albanie	Chine/Hong Kong	Inde	Monaco	Serbie
Argentine	Chine/Taiwan	Irak	Monténégro	Singapour
Arménie	Colombie	Irlande	Pays-Bas	Slovaquie
Australie	Croatie	Italie	Nouvelle-Zélande	Slovénie
Autriche	Chypre	Japon	Norvège	Afrique du Sud
Azerbaïdjan	Tchèque	Kazakhstan	Oman	Espagne
Bahreïn	Danemark	Corée du sud	Paraguay	Suède
Belarus	Ecuador	Koweït	Pérou	Suisse
Belgique	Estonie	Lettonie	Pologne	Ukraine
Bolivie	Finlande	Lithuanie	Portugal	EAU
Bosnie-Herzégovine	France	Luxembourg	Qatar	United Kingdom
Brésil	Georgie	Macédoine	République du Kosovo	U.S.A.
Bulgarie	Allemagne	Malaisie	Romanie	Uruguay
Canada	Grèce	Malte	Fédération de Russie	Vatican

Chili	Hongrie	Mexique	Saint-Marin	Venezuela
Chine	Islande	Moldovie	Arabie Saoudite	

TYPES DE VISAS ET FRAIS

Le type de visa que vous devez avoir est défini par la République arabe d'Égypte et le Règlement sur les visas et se rapporte au but de votre voyage.

1. Visa de tourisme : délivré pour des entrées uniques ou multiples aux personnes dont la nationalité nécessite un visa pour entrer en Égypte.

Visa à entrée unique (Tourisme)	25-00 dollars US
Visa à entrées multiples (Tourisme)	60-00 dollars US

Les frais de visa sont collectés via le site Internet à l'aide d'une carte de crédit, après l'enregistrement des données de l'étranger.

CONDITIONS D'ENTRÉE À L'ARRIVÉE

1. Passeport valide pendant au moins 6 mois à compter de la date d'arrivée.
 2. Au moins une page vierge dans votre passeport pour les endossements.
 3. Impression e-Visa
 4. Itinéraire de voyage
 5. Des fonds suffisants pour payer vos dépenses quotidiennes pendant votre séjour.
 6. Un billet aller-retour ou de correspondance.
 7. Lettre d'appui, p. ex., lettre de l'entreprise ou lettre d'invitation pour les visites d'affaires ou familiales.
 8. Réservations d'hôtel / détails sur les endroits à visiter si vous y allez en tant que touriste.
 9. Certificat de fièvre jaune si votre voyage commence ou implique de passer par la ceinture de la fièvre jaune d'Afrique ou d'Amérique du Sud.
- Les voyageurs en Égypte auront besoin d'un passeport valide et éventuellement d'un visa touristique, en fonction de leur nationalité.
 - Il y a une poignée de pays qui ont des accords avec l'Égypte qui permettent à leurs ressortissants d'entrer dans le pays sans visa. Cependant, la plupart des expatriés auront besoin d'un visa pour être autorisés à entrer en Égypte. En obtenir un est encore relativement simple pour la plupart des gens, car les citoyens de plusieurs pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, tous les États de l'UE, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada, entre autres, peuvent obtenir un visa à leur arrivée en Égypte.
 - Ceux qui ne peuvent pas entrer en Égypte sans visa ou obtenir un visa à l'arrivée devront demander leur visa égyptien à l'avance. Les ressortissants de certains pays peuvent demander un visa en ligne (connu sous le nom d'eVisa), tandis que d'autres devront faire une demande en personne au consulat égyptien le plus proche.
 - Pour obtenir les informations les plus récentes sur les exigences de nationalité concernant les visas touristiques pour l'Égypte, les voyageurs peuvent contacter le consulat égyptien local.
 - Il n'est pas possible de voyager en Égypte avec un passeport expiré. Les personnes qui espèrent visiter l'Égypte doivent être en possession d'un passeport valide avec une validité d'au moins 6 mois restante.
 - Les demandeurs d'eVisa pour l'Égypte doivent remplir le formulaire en ligne avec toutes les informations requises.
 - Nom complet et date de naissance
 - Nationalité
 - Numéro de passeport, date de délivrance et date d'expiration
 - Date d'arrivée et de départ
 - Informations sur l'hôte (hébergement en Égypte)
 - Les candidats doivent vérifier attentivement toutes les informations avant de soumettre la demande. Toute erreur ou tout détail manquant pourrait entraîner des retards de traitement.

DEMANDES DE VISA POUR L'ÉGYPTE AUPRÈS D'UNE AMBASSADE OU D'UN CONSULAT

Lors de la planification d'un voyage en Égypte, les voyageurs doivent d'abord vérifier s'ils peuvent demandeur un eVisa pour l'Égypte

Les citoyens de plus de 70 pays peuvent **obtenir un visa égyptien en ligne**. Sans avoir besoin de se rendre à une mission diplomatique, les touristes éligibles sont encouragés à profiter du programme eVisa.

Les détenteurs de passeports de pays qui ne figurent pas actuellement sur la liste eVisa doivent en **faire la demande en personne** en prenant **rendez-vous pour un visa dans une ambassade ou un consulat égyptien**.

Les informations ci-dessous expliquent **qui doit postuler à l'ambassade** plutôt qu'en ligne pour un visa pour l'Égypte et ce que le processus de demande implique.

QUI DOIT DEMANDER UN VISA CONVENTIONNEL POUR L'ÉGYPTE ?

- Les voyageurs de près de 80 pays peuvent demander un eVisa pour l'Égypte. Cette liste comprend tous les États membres européens, les autres pays européens et les États-Unis.
- Les détenteurs de passeports de ces pays devraient obtenir leur visa en ligne plutôt que de prendre rendez-vous dans une ambassade égyptienne.
- Certains voyageurs, cependant, ne sont pas en mesure de profiter de l'application électronique pratique. Actuellement, les citoyens des territoires étrangers suivants doivent **demandeur un visa d'ambassade d'Égypte** et fournir au consulat une préapprobation :

Afghanistan	Djibouti	Irak	Mauritanie	Tunisie
Algérie	Érythrée	Israël	Moldavie	Pakistan
Bangladesh	Éthiopie	Kosovo	Maroc	Palestine
Burundi	Ghana	Liban	Myanmar	Philippines
Tchad	Indonésie	Liberia	Niger	Rwanda
Comores	Iran	Mali	Nigeria	Sierra Leone

Seules les personnes visitant l'Égypte en provenance de l'un de ces pays doivent prendre rendez-vous dans une ambassade égyptienne pour obtenir un visa. **Tous les autres touristes** qui ont besoin d'un visa pour l'Égypte peuvent obtenir le permis de transport essentiel en ligne.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE VISA POUR L'ÉGYPTE EN PERSONNE

- Les voyageurs qui doivent demander un visa pour l'Égypte en personne doivent d'abord **localiser l'ambassade ou le consulat le plus proche**. Les consulats sont normalement situés dans la capitale tandis que les ambassades sont dans d'autres grandes villes.
- Pour donner quelques exemples, l'ambassade d'Égypte au Royaume-Uni est à Londres tandis que l'ambassade du Royaume-Uni en Égypte est située au Caire.
- Les demandeurs doivent d'abord prendre **rendez-vous pour un visa dans une ambassade d'Égypte**. Selon la demande, il peut y avoir une liste d'attente, c'est donc une bonne idée de les contacter et de confirmer les services consulaires offerts bien à l'avance.

DOCUMENTS REQUIS POUR DEMANDER UN VISA POUR L'ÉGYPTE AUPRES D'UNE AMBASSADE

- L'une des raisons pour lesquelles la plupart des voyageurs optent pour un eVisa plutôt qu'un visa d'ambassade est que tous les documents justificatifs sont téléchargés numériquement, il n'est pas nécessaire de fournir des copies imprimées.
- Après avoir pris rendez-vous à l'ambassade, les candidats doivent **s'assurer qu'ils ont des copies physiques de tous les documents** énumérés ci-dessous :
 - Demande de visa complétée et signée, le formulaire peut être téléchargé ou obtenu au Consulat général
 - 2 photos récentes de style passeport qui répondent aux exigences de l'Égypte en matière de photo de visa
 - Passeport (valable au moins 6 mois et avec une page de visa vide)
 - 2 exemplaires de la page biographique du passeport
- Il est important de se rappeler de **prendre de l'argent comptant pour effectuer le paiement des frais de visa** lors de la demande dans une ambassade ou un consulat, le paiement par carte n'est pas accepté. Certains consulats peuvent également demander que les demandeurs aient le montant exact d'argent avec eux.
- Pour payer le visa en utilisant une carte de crédit ou de débit, il est nécessaire de faire une demande en ligne.

COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR OBTENIR UN VISA DE L'AMBASSADE D'ÉGYPTE ?

- Les délais de candidature peuvent varier lors de la fin du processus dans une ambassade égyptienne. Les voyageurs doivent tenir compte du temps pour **prendre et assister au rendez-vous de visa** et être conscients qu'il peut ne pas y avoir d'heures disponibles immédiatement.
- Une fois approuvé, il est nécessaire de **retourner à l'ambassade pour récupérer le visa pour l'Égypte**.
- Certaines ambassades peuvent offrir la possibilité de faire une demande par la poste, mais le temps nécessaire pour envoyer et recevoir le visa par la poste doit alors être ajouté au délai de traitement.
- Les eVisas égyptiens peuvent être obtenus plus rapidement. Ils sont traités dans un délai d'une semaine et **livrés directement au demandeur par courrier électronique**, pour être imprimés à domicile.

COMMENT PROLONGER UN VISA D'AMBASSADE D'ÉGYPTE

- Il n'y a pas de limite au nombre d'eVisas accordés à quelqu'un, à condition que toutes les exigences de l'eVisa Egypt soient remplies à chaque fois.
- Les visas pour l'Égypte sont valables pour des séjours allant jusqu'à 30 jours. Les voyageurs qui optent pour l'eVisa égyptien et qui ont besoin de plus de temps dans le pays peuvent simplement quitter l'Égypte et **demandeur un autre eVisa**. Ils peuvent retourner en Égypte une fois que le nouveau permis a été accordé.

REFAITES UNE DEMANDE D'eVISA POUR L'ÉGYPTE.

- Pour prolonger un visa égyptien en personne, il est nécessaire de **se rendre au Bureau des passeports, de l'immigration et de la nationalité égyptiens** situé au Caire. Le passeport, le visa existant, les frais de prolongation et une photo d'identité doivent être présentés.
- Les demandeurs doivent retourner au bureau pour récupérer le visa **qui sera prolongé de 3 mois.

FORFAITS EXPOSANTS SURFACES NUES UNIQUEMENT

ÉLÉMENTS INCLUS	9m ² (3m x 3m)	18m ² (6m x 3m)	27m ² (9m x 3m)	<36m ² (6m x 6m)
Allocation de partage de stand	1	2	3	4
Tableau de distribution monophasé	1	1	1	1
Prise de courant (220 V / 50 Hz)	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Revêtement mural	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Plaque de façade avec le nom de l'entreprise	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Éclairage du stand	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Moquette	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Mobilier	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Badges d'exposant	4	6	9	Voir le contrat

i INFORMATION ET RÉGLEMENTATION SUR STANDS DE SURFACES NUES UNIQUEMENT

- Nous demandons à tous les exposants de l'espace au sol uniquement de nous soumettre les plans de leur stand, qu'ils exposent à l'intérieur des halls du site, dans le hall ou dans une zone extérieure du site. La date limite pour soumettre ces informations est le lundi 2 octobre 2023.
- Tous les entrepreneurs professionnels doivent être en mesure de garantir qu'ils peuvent soumettre cette documentation - veuillez vérifier auprès d'eux avant de vous engager pour éviter tout retard dans la soumission de votre projet de stand. S'ils ne peuvent pas fournir ces informations, vous ne devez pas les engager. Si vous décidez de construire votre propre stand, vous serez responsable de la soumission de la conception de votre stand et des documents justificatifs obligatoires énumérés ci-dessous :
- Visuels en 3D
 - Dessins techniques complets
 - Licence commerciale valide / enregistrement de la société (entrepreneurs de stands / constructeurs de stands)
 - Évaluation des risques
 - Déclaration de méthode
 - Assurance responsabilité civile valide (tous risques)
- Cette assurance est obligatoire pour tous les entrepreneurs qui construisent votre stand, afin de garantir que leurs employés travaillant sur le stand ou tout autre tiers, comme les visiteurs, sont protégés et couverts en cas d'accident pouvant survenir pendant le montage, les jours d'exposition ou le démontage de l'exposition. Veuillez-vous assurer que la société qui construit le stand dispose d'une assurance valide pour la durée de l'exposition, du lundi 6 au jeudi 16 novembre 2023.

NOUS NE SOMMES PAS EN MESURE D'EXAMINER OU D'APPROUVER LA CONCEPTION DE VOTRE STAND, NI DE VOUS PERMETTRE D'ACCÉDER AU SITE POUR COMMENCER LA CONSTRUCTION, TANT QUE NOUS N'AVONS PAS REÇU TOUTES LES INFORMATIONS SUSMENTIONNÉES.

- Une fois que toutes les spécifications techniques auront été respectées et que toute la documentation aura été reçue, nous vous répondrons en vous confirmant que votre conception de stand a été traitée, ce qui vous permettra de commencer la construction.
- Tous les stands feront l'objet d'une inspection technique sur place par les responsables de l'étage et le service de la santé et de la sécurité du site, et il se peut que des ajustements soient nécessaires aux frais du constructeur/entrepreneur du stand ou de l'exposant.
- Important : les structures des stands qui ne sont pas conformes aux exigences techniques du site peuvent être fermées.
- L'organisateur du salon se réserve le droit d'empêcher la construction de stands qui, à son avis, ne sont pas sûrs ou ne sont pas conformes aux directives et réglementations en matière de santé et de sécurité.

i SOUMISSION DES CONCEPTIONS DE STAND

- Les exposants ne disposant que d'un espace au sol doivent soumettre la conception de leur stand avant le **lundi 2 octobre 2023** et doivent inclure les informations suivantes :
 - Elévations frontale, supérieure et latérale.
 - Liste des matériaux et finitions utilisés.
- Les plans des stands doivent être envoyés par courriel à sam.thabang@rxglobal.com / tracey.williams@rxglobal.com.
- Un dessin détaillé du stand est nécessaire pour vérifier
 - La **taille** correcte du stand - il est interdit d'empiéter sur l'espace de l'allée.
 - Toutes les **hauteurs de murs** - si un certificat d'ingénieur en structure est nécessaire.
 - La présence de **murs adéquats séparant votre stand** de celui de votre voisin.
- Si aucun plan n'a été soumis et approuvé, les stands feront l'objet d'une inspection sur place et pourront faire l'objet d'ajustements sur place. Les stands non conformes seront fermés.
- Le responsable de la sécurité désigné a le droit de demander des exigences supplémentaires concernant la structure temporaire en cours de construction. Ces exigences concernent la conception du stand et non les articles exposés, qui peuvent nécessiter une demande distincte (gaz GPL, flammes nues, véhicules exposés, etc.).
- Règle générale : si votre stand a une hauteur supérieure à 2 500 mm, vous aurez besoin d'un certificat d'ingénieur en structure.
- L'organisateur de la foire a le droit de démonter ou de modifier, aux frais du constructeur/entrepreneur du stand ou de l'exposant, tout stand qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

- Veuillez-vous assurer que votre stand porte le nom et/ou le logo de votre entreprise. Ces informations doivent être affichées bien en vue sur le stand avec l'esthétique convenable à votre conception.
- Il est interdit de suspendre ou de soutenir le stand d'exposition à partir du plafond du site.
- Tous les exposants de surfaces nues uniquement doivent prévoir des revêtements de sol appropriés tels que le tapis, le plancher en plateforme ou matité dans les espaces alloués à leur stand. Les bords des plateformes de plancher doivent avoir des finitions sécurisées et pourvues de bandes de protection en plastique sur tous les angles ou avoir des finitions aux bords arrondis. Il n'est pas permis d'avoir des bords de plancher de stand pourvus de sections de bande métallique comme finition.
- Tous les stands ayant une plateforme élevée/un plancher élevé (au-dessus de 5 cm) doivent prévoir un accès convenable pour les fauteuils roulants. Ceci est généralement prévu sous forme d'une rampe d'accès large de 1 000 mm, avec des côtés clairement définis dont le rapport de pente n'excède pas 1:1:20. Les rampes d'accès ne sont pas autorisées dans l'allée/le couloir à l'extérieur de l'aire de plancher du stand. Les conceptions de stand déposées sans une indication claire des accès pour fauteuils roulants là où il y a une plateforme (au-dessus de 5 cm) ne seront pas approuvées.
- Les murs arrière et latéraux doivent être construits là où il y a des stands voisins ou indiqués sur le plan, sauf dans le cas d'un stand en îlot ou en péninsule.
- Le côté inverse de tous les murs d'extrémité des stands à surfaces nues uniquement situés dans la zone d'affluence doit être habillé.
- Les exposants dont les murs de stand dépassent la hauteur d'un stand voisin doivent habiller et peindre la surface arrière de leur mur en blanc.
- Les murs périmétriques des côtés ouverts ne doivent pas dépasser plus de 30 % de leur longueur, sur n'importe quel côté ouvert du stand, c'est-à-dire donnant sur une allée ou sur n'importe quelle zone/espace ouvert(e) du hall d'exposition, y compris les murs d'enceinte avant, arrière et latéraux.
- Le marquage du stand ne doit pas surplomber un stand adjacent.
- L'ensemble du stand construit et les éléments d'exposition doivent rester confinés dans l'espace alloué. Cela inclut les symboles, le logo, l'éclairage, les fleurs, les décorations, la signalisation et l'ameublement.
- Les allées entourant tout espace de stand ne doivent pas être utilisées à des fins d'affichage de tout genre, notamment la signalisation, les éléments d'exposition et les meubles du stand, à tout moment pendant le salon.
- Les portes ou les fenêtres le long des bords des couloirs/des allées doivent être ouvertes de l'intérieur vers le stand.
- Les portes du compartiment de rangement à l'intérieur d'un stand construit doivent être pourvues de hublots/fenêtres transparentes ou de dispositifs similaires.
- Les exposants sont responsables de la propreté de leur stand. Ils peuvent négocier avec l'entrepreneur chargé de l'aménagement du stand pour qu'il nettoie et aspire le stand à la fin de la construction. Ils peuvent également réserver le service offert sur le site.
- Il ne sera pas possible pour les exposants d'obtenir des services ou de la main-d'œuvre sur place pour le montage de leur stand et de leurs étalages, à moins que des dispositions n'aient été prises au préalable.
- It is prohibited to access electrical supply from sockets located in the exhibition hall walls during buildup, show open and breakdown you must order all power supply through the online manual.
- Tous les matériaux de construction doivent être ignifuges. Un certificat d'ignifugation doit être fourni pour tout matériel potentiellement inflammable utilisé dans les présentations de conception de stand.
- L'équipe chargée des opérations se réserve le droit d'insister pour que l'entrepreneur du stand apporte les modifications nécessaires au stand sur place.
- Nous vous rappelons les règles de santé et de sécurité du site concernant les stands comportant des escaliers et en particulier des escaliers en colimaçon.

i MURS DE SÉPARATION

- Les exposants de surfaces nues uniquement sont responsables de leurs propres murs arrière et latéraux et ne peuvent pas compter sur le fait que l'exposant voisin aura des murs ou qu'il y aura un stand adjacent de type « shell scheme ».
- La hauteur minimale d'un mur de séparation est de 2 500 mm.
- Dans le cas où un exposant souhaite élever son mur à plus de 2 500 mm de hauteur, il sera responsable des deux côtés de la cloison :
 - le mur de séparation doit être sécurisé avec une finition appropriée sur le côté inverse d'une couleur neutre acceptable par l'exposant adjoignant.
 - le mur de séparation ne doit pas comporter de tuiles, ni d'appareils, ni de matériel publicitaire sur l'élévation donnant sur le stand adjacent.
 - le mur de séparation doit être érigé sur l'ensemble de cette hauteur par l'exposant qui dépasse cette hauteur.
- Le non-respect de cette exigence peut contraindre l'organisateur à terminer les travaux aux frais et risques de l'exposant fautif.

i STANDS À DEUX PALIERS

- Les stands construits sur mesure de **2 500 mm** et plus **doivent** être approuvés par un ingénieur en structure.
- Le non-respect de cette exigence peut entraîner la fermeture de votre stand par les parties responsables de la conformité.
- Les stands à deux paliers ne sont pas autorisés en raison des temps de montage et de démontage prévus.

i REVÊTEMENT DE SOL

La moquette en rouleau peut être commandée à travers un formulaire de commande de service.

i NUMÉRO DE STAND

Les stands d'espace au sol uniquement **doivent afficher leur numéro de stand sur tous les côtés ouverts** de leur stand.

FORFAITS DE STAND

FORFAIT STAND PRÉ-EQUIPÉ 1A

ARTICLES INCLUS	9m ² (3m x 3m)	18m ² (6m x 3m)	27m ² (9m x 3m)	36m ² (6m x 6m)
Attribution du partage de stand	1	2	3	4
Tapis de stand	✓	✓	✓	✓
Revêtement mural	✓	✓	✓	✓
Panneau de façade avec le nom de l'entreprise (côtés ouverts)	✓	✓	✓	✓
Éclairage du stand	2	4	6	8
Prise de courant (220 V / 50 Hz)	1	2	3	4
Table	1	2	3	4
Chaises	2	4	6	8
Poubelle	1	2	3	4
Badges d'exposants	4	6	9	12

MOQUETTE

- moquette en rouleau gris clair (par défaut)

ÉLECTRICITÉ

- 1x prise de courant (220V / 50 Hz) par espace de 9m² réservé.
- 2 spots par espace de 9m² réservé

FASCIAS

- Nom de l'entreprise en lettres de vinyle sur la planche de rive (tous les côtés ouverts).
- Numéro du stand sur la planche de rive (tous les côtés ouverts)
- Aucune signalisation ou logo autre que ceux fournis ne sera autorisé sur les panneaux de façade.

MOBILIER

- Table de réunion (voir quantité ci-dessus)
- Chaises de conférence (voir quantité ci-dessus)
- Poubelle (voir quantité ci-dessus)



GRAPHIQUES

Aucun inclus

MURS

- Matériau - Panneaux muraux stratifiés PST 3mm
- Taille réelle du panneau - 980mm L x 2460mm H
- Les panneaux ne doivent pas être peints ou martelés/cloués.
- Veuillez tenir compte de la stabilité de vos murs arrière et latéraux au cas où vous souhaitez retirer les panneaux de façade et si vous comptez fixer des objets lourds sur les murs.

MÉTHODES DE FIXATION

- En aucun cas, un exposant ne sera autorisé à percer des trous ou à peindre les panneaux du stand pré-équipé ou le cadre aluminium. Tout dommage sera facturé à l'exposant.
- Les exposants ne peuvent fixer leurs propres photos ou graphiques légers sur les panneaux qu'avec du Prestik, du Blutack ou la bande adhésif double face Velcro. Les panneaux d'exposition sur d'autres pièces d'assemblage d'un poids considérable peuvent être montés à l'aide de supports d'images.
- **UTILISER** des crochets en S, du prestik, du ruban de montage transparent et la bande adhésive double face Velcro



NE PAS UTILISER des clous, des agrafes, des vis, des broches, de la colle, de l'adhésif ruban de mousse pour miroirs.



REMARQUE

Tout changement effectué sur place entraînera des frais additionnels immédiats. Il est de la responsabilité de l'exposant de remplir entièrement le formulaire de service et de contacter l'équipe des opérations si vous avez des exigences particulières ou si vous souhaitez ne pas inclure certains éléments.

FORFAITS DE STAND

FORFAIT STAND PRÉ-EQUIPÉ 1B

ARTICLES INCLUS	9m ² (3m x 3m)	18m ² (6m x 3m)	27m ² (9m x 3m)	36m ² (6m x 6m)
Attribution du partage de stand	1	2	3	4
Tapis de stand	✓	✓	✓	✓
Revêtement mural	✓	✓	✓	✓
Panneau de façade avec nom de l'entreprise (côtés ouverts)	✓	✓	✓	✓
Graphiques muraux imprimés en vinyle	✓	✓	✓	✓
Éclairage du stand	2	4	6	8
Prise de courant (220 V / 50 Hz)	1	2	3	4
Table	1	2	3	4
Chaises	2	4	6	8
Poubelle	1	2	3	4
Badges d'exposants	4	6	9	12

MOQUETTE

- moquette en rouleau gris clair (par défaut)

ÉLECTRICITÉ

- 1x prise de courant (220V / 50 Hz) par espace de 9m2 réservé.
- 2 spots LED à bras long par espace de 9m2 réservé.

FASCIAS

- Nom de l'entreprise en lettres de vinyle sur la planche de rive (tous les côtés ouverts).
- Numéro du stand sur la planche de rive (tous les côtés ouverts)
- Aucune signalisation ou logo autre que ceux fournis ne sera autorisé sur les panneaux de façade.

MOBILIER

- Table de réunion (voir quantité ci-dessus)
- Chaises de conférence (voir quantité ci-dessus)
- Poubelle (voir quantité ci-dessus)

GRAPHIQUES

- Graphiques en vinyle inclus dans le forfait du stand.
- Taille réelle du panneau - 980 mm L x 2460 mm H
- Taille du graphisme 960 mm L x 2440 mm H (pour le graphisme, ajoutez 10 mm de fond perdu tout autour).

MURS

- Matériau - Panneaux muraux stratifiés PST 3mm
- Taille réelle du panneau - 980mm L x 2460mm H
- Les panneaux ne doivent pas être peints ou martelés/cloués.
- Veuillez tenir compte de la stabilité de vos murs arrière et latéraux au cas où vous souhaitez retirer les panneaux de façade et si vous comptez fixer des objets lourds sur les murs.

MÉTHODES DE FIXATION

- En aucun cas, un exposant ne sera autorisé à percer des trous ou à peindre les panneaux du stand pré-équipé ou le cadre aluminium. Tout dommage sera facturé à l'exposant.
- Les exposants ne peuvent fixer leurs propres photos ou graphiques légers sur les panneaux qu'avec du Prestik, du Blutack ou la bande adhésif double face Velcro. Les panneaux d'exposition sur d'autres pièces d'assemblage d'un poids considérable peuvent être montés à l'aide de supports d'images.
- **UTILISER** des crochets en S, du prestik, du ruban de montage transparent et la bande adhésive double face Velcro



- **NE PAS UTILISER** des clous, des agrafes, des vis, des broches, de la colle, de l'adhésif ruban de mousse pour miroirs



REMARQUE

Tout changement effectué sur place entraînera des frais additionnels immédiats. Il est de la responsabilité de l'exposant de remplir entièrement le formulaire de service et de contacter l'équipe des opérations si vous avez des exigences particulières ou si vous souhaitez ne pas inclure certains éléments.



FORFAITS DE STAND

FORFAIT STAND PRÉ-EQUIPÉ 2A

ARTICLES INCLUS	9m ² (3m x 3m)	18m ² (6m x 3m)	27m ² (9m x 3m)	36m ² (6m x 6m)
Attribution du partage de stand	1	2	3	4
Tapis de stand	✓	✓	✓	✓
Revêtement mural	✓	✓	✓	✓
Panneau de façade avec nom de l'entreprise (côtés ouverts)	✓	✓	✓	✓
Éclairage du stand	2	4	6	8
Prise de courant (220 V / 50 Hz)	1	2	3	4
Table	1	2	3	4
Chaises	2	4	6	8
Poubelle	1	2	3	4
Armoire verrouillable avec logo de l'entreprise	1	2	3	4
Étagères murales	2	4	6	8
Badges d'exposant	4	6	9	12

MOQUETTE

- moquette en rouleau gris clair (par défaut)

ÉLECTRICITÉ

- 1x prise de courant (220V / 50 Hz) par espace de 9m2 réservé.
- 2 spots LED à bras long par espace de 9m2 réservé.

FASCIAS

- Nom de l'entreprise en lettres de vinyle sur la planche de rive (tous les côtés ouverts).
- Numéro du stand sur la planche de rive (tous les côtés ouverts)
- Aucune signalisation ou logo autre que ceux fournis ne sera autorisé sur les panneaux de façade.

MOBILIER

- Table de réunion (voir quantité ci-dessus)
- Chaises de conférence (voir quantité ci-dessus)
- Poubelle (voir quantité ci-dessus)
- Étagères murales (voir quantité ci-dessus)
- Armoire blanche verrouillable (avec étagère).



GRAPHIQUES

- Graphique en vinyle pour l'armoire verrouillable est inclus.
- Taille de l'œuvre d'art graphique 980 mm L x 920 mm H (pour les œuvres d'art, ajouter 10 mm de fond perdu tout autour).

MURS

- Matériau - Panneaux muraux stratifiés PST 3mm
- Taille réelle du panneau - 980mm L x 2460mm H
- Les panneaux ne doivent pas être peints ou martelés/cloués.
- Veillez tenir compte de la stabilité de vos murs arrière et latéraux au cas où vous souhaitez retirer les panneaux de façade et si vous comptez fixer des objets lourds sur les murs.

MÉTHODES DE FIXATION

- En aucun cas, un exposant ne sera autorisé à percer des trous ou à peindre les panneaux du stand pré-équipé ou le cadre aluminium. Tout dommage sera facturé à l'exposant.
- Les exposants ne peuvent fixer leurs propres photos ou graphiques légers sur les panneaux qu'avec du Prestik, du Blutack ou la bande adhésif double face Velcro. Les panneaux d'exposition sur d'autres pièces d'assemblage d'un poids considérable peuvent être montés à l'aide de supports d'images.
- UTILISER** des crochets en S, du prestik, du ruban de montage transparent et la bande adhésive double face Velcro



- NE PAS UTILISER** des clous, des agrafes, des vis, des broches, de la colle, de l'adhésif ruban de mousse pour miroirs.



FORFAITS DE STAND

FORFAIT STAND PRÉ-EQUIPÉ 2B

ARTICLES INCLUS	9m ² (3m x 3m)	18m ² (6m x 3m)	27m ² (9m x 3m)	36m ² (6m x 6m)
Attribution du partage de stand	1	2	3	4
Tapis de stand	✓	✓	✓	✓
Revêtement mural	✓	✓	✓	✓
Panneau de façade avec nom de l'entreprise (côtés ouverts)	✓	✓	✓	✓
Graphiques muraux imprimés en vinyle	✓	✓	✓	✓
Éclairage du stand	2	4	6	8
Prise de courant (220 V / 50 Hz)	1	2	3	4
Table	1	2	3	4
Chaises	2	4	6	8
Poubelle	1	2	3	4
Armoire verrouillable avec logo de l'entreprise	1	2	3	4
Étagères murales	2	4	6	8
Badges d'exposant	4	6	9	12

MOQUETTE

ÉLECTRICITÉ

FASCIAS

MOBILIER

GRAPHIQUES

MURS

MÉTHODES DE FIXATION

- moquette en rouleau gris clair (par défaut)
- 1x prise de courant (220V / 50 Hz) par espace de 9m² réservé.
- 2 spots LED à bras long par espace de 9m² réservé.
- Nom de l'entreprise en lettres de vinyle sur la planche de rive (tous les côtés ouverts).
- Numéro du stand sur la planche de rive (tous les côtés ouverts)
- Aucune signalisation ou logo autre que ceux fournis ne sera autorisé sur les panneaux de façade.
- Table de réunion (voir quantité ci-dessus)
- Chaises de conférence (voir quantité ci-dessus)
- Poubelle (voir quantité ci-dessus)
- Étagères murales (voir quantité ci-dessus)
- Armoire blanche verrouillable (avec étagère).
- Graphiques en vinyle sur les panneaux PST inclus.
Taille réelle du panneau 980 mm L x 2460 mm H
Taille de l'œuvre d'art 960 mm L x 2440 mm H (pour les œuvres d'art, ajoutez 10 mm de fond perdu tout autour)
- Graphique en vinyle sur l'armoire verrouillable inclus.
Taille de l'œuvre d'art 980mm L x 920mm H (pour les œuvres d'art, ajouter 10 mm de fond perdu tout autour)
- Matériau - Panneaux muraux stratifiés PST 3mm
- Taille réelle du panneau - 980mm L x 2460mm H
- Les panneaux ne doivent pas être peints ou martelés/cloués.
- Veuillez tenir compte de la stabilité de vos murs arrière et latéraux au cas où vous souhaitez retirer les panneaux de façade et si vous comptez fixer des objets lourds sur les murs.
- En aucun cas, un exposant ne sera autorisé à percer des trous ou à peindre les panneaux du stand pré-équipé ou le cadre aluminium. Tout dommage sera facturé à l'exposant.
- Les exposants ne peuvent fixer leurs propres photos ou graphiques légers sur les panneaux qu'avec du Prestik, du Blutack ou la bande adhésif double face Velcro. Les panneaux d'exposition sur d'autres pièces d'assemblage d'un poids considérable peuvent être montés à l'aide de supports d'images.
- **UTILISER** des crochets en S, du prestik, du ruban de montage transparent et la bande adhésive double face Velcro



- **NE PAS UTILISER** des clous, des agrafes, des vis, des broches, de la colle, de l'adhésif ruban de mousse pour miroirs.



INFORMATIONS GÉNÉRALES A-Z

i ACCÈS - ENTRÉE DANS LE SALON

- Veuillez-vous assurer que la location de l'espace, le stand "shell scheme" et tous les services sont payés en totalité à la date prévue.
- Ni l'exposant, ni ses agents, représentants ou sous-traitants ne seront autorisés à accéder au stand si tous les comptes en souffrance n'ont pas été réglés.
- La direction se réserve le droit de refuser l'entrée à tout visiteur et/ou exposant qui, selon elle, est inapte, en état d'ébriété ou perturbe de quelque manière que ce soit le déroulement de l'exposition.

i ACTIVITÉS SUR VOTRE STANDS

DISTRIBUTION DE MATERIEL ET DE DOCUMENTATION

- Il est rappelé aux exposants que leurs activités doivent rester dans l'enceinte de leur stand et l'itinérance n'est pas autorisée.
- Seul le matériel d'exposition appartenant aux exposants qui ont réservé et payé leur stand est autorisé. Aucun matériel non autorisé ne peut être exposé dans le cadre de l'exposition et sera retiré par les Organisateurs.
- L'organisateur du salon se réserve le droit de demander le réarrangement de tout matériel d'exposition qui pourrait gêner une autre exposition.

DIRECTIVES EN MATIÈRE DE GRÉEMENT

- Aucune structure de stand ne peut être fixée au plafond de l'EIEC et de l'AICC, que ce soit par mesure de précaution ou par mesure de sécurité supplémentaire.
- Les bannières suspendues ne sont autorisées que dans les limites de votre stand :
 - les bannières ne doivent pas dépasser une hauteur de 2500 mm.
 - les bannières ne doivent pas dépasser dans l'allée et ne doivent pas bloquer la visibilité du stand de votre voisin.
 - limitées à deux (2) par stand.

TENUE DE VOTRE STAND

- Pendant les heures d'ouverture officielles du salon, tous les stands doivent être complètement ouverts, les expositions découvertes, présentables pour le public et avoir un personnel adéquat présent.
- En aucun cas, un stand ou une partie de celui-ci ne peut être fermé avant l'heure de fermeture. Les stands doivent être pleinement opérationnels jusqu'à **17h00 le mercredi 15 novembre 2023**.

i ALLÉES

- L'espace minimum dans les allées est de 3 mètres.
- Aucune partie d'un stand, y compris les enseignes, les poteaux d'angle, les éclairages ou tout autre élément ne doit faire saillie ou surplomber une allée ou une zone publique, ni masquer un panneau d'incendie ou de sortie.
- Si un objet ou une structure est placé(e) ou fait saillie dans l'allée désignée, l'organisateur du salon et le site se réservent le droit d'en demander l'enlèvement ou d'enlever l'objet lui-même sans aucune responsabilité en cas de perte ou de dommage.
- Les exposants doivent laisser toutes les parties communes dégagées pendant le montage ou le démontage de leur stand.
- Tous les objets exposés doivent rester dans les limites de l'espace du stand et les démonstrations ne doivent pas causer d'encombrement excessif et/ou d'obstruction des parties communes (allées).

i ALCOOL ET DROGUES

- Il est strictement interdit de consommer d'alcool sur place pendant les phases de montage et de démontage.
- La prise de drogues est strictement interdite.

i ANIMAUX

Les animaux ne sont pas autorisés à entrer dans l'EIEC et le Centre de conférence international d'Al-Manara, à l'exception des chiens d'aveugle pour les visiteurs malvoyants.

i ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL

NIVEAUX SONORES

- Les présentations doivent être baissées afin que le bruit ne gêne pas les autres exposants.
- Les bruits extrêmement forts tels que les cloches, les sirènes et les buzzers ne seront pas autorisés.
- Les organisateurs se réservent le droit de réduire les niveaux sonores, de restreindre et/ou d'éteindre toute présentation audiovisuelle jugée perturbante.

DROITS D'AUTEUR SUR LA MUSIQUE ET LES FILMS

Les exposants qui souhaitent utiliser des supports audio et/ou visuels dans l'exposition en relation avec des bandes sonores de vidéos et de la musique doivent s'assurer que leur utilisation ne portera pas atteinte aux droits d'auteur d'autrui.

i BADGES**BADGES EXPOSANTS**

- Une sécurité stricte sera maintenue dans les halls d'exposition et le personnel des stands devront être en possession du badge nécessaire pour entrer.
- La direction se réserve le droit de refuser l'entrée à tout visiteur/délégué et/ou exposant qui, de l'avis de la direction, est inapte, en état d'ébriété ou perturbé de quelque manière que ce soit l'événement.
- Une sécurité stricte sera maintenue dans les halls d'exposition et le personnel doit être en possession des pièces d'identité nécessaires pour pouvoir entrer. Les exposants qui accèdent aux halls doivent présenter leur badge d'exposant pour y accéder. Les points d'entrée seront surveillés par des agents de sécurité et les instructions des agents doivent être respectées.
- Toute personne ne disposant pas d'un badge d'exposant ne sera pas autorisée à entrer.
- Le badge d'exposant n'est pas transférable.
- Aucun badge ne sera délivré si l'indemnité d'exposant signé et le paiement intégral n'ont pas été reçus.
- Des badges d'exposant supplémentaires peuvent être achetés au moyen des formulaires de commande de services au prix de 500 dollars chacun.

Taille du stand	Nombre de badges	Taille du stand	Nombre de badges	Taille du stand	Nombre de badges
1 - 4m ²	2 badges	53 - 56m ²	18 badges	111 - 120m ²	40 badges
5 - 8m ²	2 badges	57 - 60m ²	20 badges	121 - 130m ²	43 badges
9 - 12m ²	4 badges	61 - 64m ²	21 badges	131 - 140m ²	46 badges
13 - 16m ²	5 badges	65 - 68m ²	22 badges	141 - 150m ²	50 badges
17 - 20m ²	6 badges	69 - 72m ²	24 badges	151 - 200m ²	55 badges
21 - 24m ²	8 badges	73 - 76m ²	25 badges	201 - 300m ²	65 badges
25 - 28m ²	9 badges	77 - 80m ²	26 badges	301 - 400m ²	69 badges
29 - 32m ²	10 badges	81 - 84m ²	28 badges	401 - 500m ²	70 badges
33 - 36m ²	12 badges	85 - 88m ²	29 badges	501 - 600m ²	75 badges
37 - 40m ²	13 badges	89 - 92m ²	30 badges	601 - 700m ²	80 badges
41 - 44m ²	14 badges	93 - 96m ²	32 badges	701 - 800m ²	85 badges
45 - 48m ²	16 badges	97 - 100m ²	33 badges	801 - 900m ²	90 badges
49 - 52m ²	17 badges	101 - 110m ²	36 badges	901 - 1000m ²	95 badges

BADGES DES ENTREPRENEURS

L'entrée pour les véhicules des entrepreneurs est clairement signalée. Les entrepreneurs ne seront autorisés à pénétrer dans les halls pendant les heures d'ouverture de l'exposition que s'ils ont été priés de s'occuper d'un stand en raison d'une situation urgente ou d'un problème de sécurité. Dans le cas contraire, tout autre travail doit être effectué en dehors des heures d'ouverture. Le déplacement de véhicules, y compris les véhicules d'entrepreneurs tels que les chariots élévateurs à fourche et les véhicules d'entretien (autres que ceux ayant reçu une autorisation spéciale ou conduits par le personnel chargé de la santé et de la sécurité) ne sera pas autorisé à pénétrer dans les halls pendant les heures d'ouverture du salon. Un badge temporaire d'entrepreneur de maintenance sera délivré par les organisateurs sur demande. Veuillez contacter l'équipe des opérations sur place.

KITS DE BIENVENUE POUR LES EXPOSANTS

Les kits exposants peuvent être retirés au bureau d'inscription situé à l'entrée du hall 4 (emplacement exact à confirmer).

i BALLONS

Les ballons gonflés à l'hélium ne seront en aucun cas autorisés. Un exposant trouvé avec des ballons remplis d'hélium sera prié de les retirer immédiatement.

i COMPORTEMENT

- L'exposant s'engage à assumer la responsabilité personnelle du comportement de toute(s) personne(s) présentée(s) comme étant son personnel, ses fournisseurs, ses sous-traitants et/ou ses prestataires de services lorsqu'elle(s) se trouve(nt) dans les locaux du salon.
- L'exposant s'engage également à s'assurer qu'aucun comportement inacceptable de la part de ces personnes, y compris la consommation excessive d'alcool, la diffusion de musique forte, l'utilisation d'un langage abusif ou le manque de respect pour le bâtiment, son infrastructure et son personnel, ne se produise dans les locaux du site.
- L'organisateur du salon se réserve le droit de limiter et/ou de restreindre toute opération qui, pour quelque raison que ce soit, pourrait être considérée comme répréhensible, sans aucune responsabilité en matière de remboursement et/ou de dommages.

i MONTAGE ET DÉMONTAGE**RESTRICTIONS ROUTIÈRES (LIVRAISON AU SITE)**

Selon le code de la route égyptien, les véhicules (chargés de bois, de matériaux de construction ou d'articles d'exposition) ne sont autorisés à circuler sur les routes qu'entre **00h00** du soir et **08h00** du matin.

MONTAGE

- Pendant le montage et le démontage, tous les camions doivent se présenter dans la zone d'attente afin d'obtenir un laissez-passer de sécurité pour accéder aux quais de chargement du site. Ce système fonctionnera selon le principe du premier arrivé, premier servi et l'autorisation d'accès aux quais de chargement sera délivrée par la sécurité du site lorsqu'il y aura de la place. Tous les conducteurs doivent présenter leur carte d'immatriculation ou leur permis de conduire à l'agent de circulation pour la livraison du matériel. Les livraisons sont limitées à 30 minutes et des amendes sont prévues pour ceux qui dépassent ce délai. Tous les véhicules accédant aux quais de chargement doivent toujours respecter les règles et règlements du site.
- **La sécurité du site n'autorisera pas l'accès aux véhicules qui ne sont pas munis d'un laissez-passer délivré par l'IATF2023.**
- Le laissez-passer sera délivré par l'organisateur du salon une fois que tous les documents obligatoires relatifs à la conception du stand auront été soumis et traités.
- Il incombe aux entrepreneurs / constructeurs de stands de distribuer les laissez-passer d'accès aux véhicules en conséquence. Si les conducteurs de véhicules ou de camions n'ont pas de laissez-passer, ils ne seront pas autorisés à entrer sur le site.
- Veillez à indiquer sur le pare-brise du véhicule le nom de l'exposition, le nom de la société exposante et le numéro du stand.
- Il est de la responsabilité de l'exposant de s'assurer que le constructeur de stand / les entrepreneurs de stand désignés peuvent construire le stand dans le temps imparti. Le non-respect de cette obligation entraînera des amendes en espèces sur le site. **En raison des délais serrés, nous insistons pour que le stand soit préfabriqué hors site et assemblé sur place.**
- Tous les stands doivent être habillés et terminés avant **20h00 le mercredi 8 novembre 2023.**

DÉMONTAGE

- Aucune exposition ou stand ne doit être démonté avant que les visiteurs n'aient quitté les halls le **mercredi 15 novembre 2023.**
- Tout le matériel (à l'exception des stands pré-équipés) loué auprès des contractants officiels sera récupéré à partir de 17h00 le **mercredi 15 novembre 2023.**
- Les exposants devront retirer tout le matériel d'exposition, les accessoires des stands, les objets exposés, la documentation et les déchets entre **17h00 le mercredi 15 novembre et 06h00 le jeudi 16 novembre 2023.** Après ces heures, l'organisateur du salon se débarrassera de tout ce qui restera sur les stands et facturera les frais d'enlèvement à la société exposante.
- Il est rappelé aux exposants que le démontage est une période de sécurité à haut risque. Ni les organisateurs, ni la société de sécurité, ni les propriétaires des lieux ne peuvent être tenus responsables de toute perte due à un vol ou à un dommage. Les exposants sont tenus d'assurer tous leurs biens et d'avoir au moins deux membres du personnel sur place afin de garantir que le stand soit occupé en permanence. Si vous chargez des marchandises sur un véhicule ou un camion ouvert, vous devez demander à un membre du personnel de rester avec ces marchandises jusqu'à ce que le véhicule soit prêt à quitter les lieux.
- En ce qui concerne le montage et le démontage, toutes les zones du site doivent être traitées avec respect et aucune partie des installations ne doit être malmenée, endommagée ou laissée dans un état inacceptable après l'événement. Les entrepreneurs et les exposants doivent s'assurer que leur(s) stand(s) et les zones environnantes sont maintenus dans un état de propreté raisonnable où les équipements et les débris de montage ou de démontage sont enlevés. Tout entrepreneur ou exposant qui ne respecterait pas cette règle se verra infliger une amende en conséquence (le montant sera basé sur le coût des services fournis au nom de l'exposant pour nettoyer les zones).
 - Les exposants sont responsables du coût de la réparation ou du remplacement de tout dommage aux locaux d'exposition, qu'il soit causé par eux-mêmes, leurs agents, entrepreneurs, sous-traitants ou par toute personne employée ou engagée en leur nom. Tout entrepreneur ou exposant trouvé en train d'endommager les murs, les tapis et/ou toute structure sur la propriété du site se verra facturé la valeur de remplacement de cet article.
 - Aucune fixation, aménagement et/ou détachement ne doit être effectué sur les murs intérieurs/extérieurs, les planchers, les plafonds et/ou les piliers du bâtiment sans la connaissance et le consentement préalable du lieu. Cela inclut toute échelle et/ou tout autre dispositif quel qu'il soit qui serait fixé ou suspendu à une structure aérienne.
 - Il est interdit d'enfoncer des clous, des crochets ou d'autres dispositifs dans toute partie du bâtiment.
 - Les travaux de peinture et de meulage d'angle sont interdits dans l'enceinte du site ou dans la zone fermée du quai de chargement.
 - Tous les travaux de construction et de peinture importants doivent être réalisés hors site. Les retouches de dernière minute peuvent être effectuées sur place dans les zones délimitées des quais de chargement (extérieurs) de l'EIEC.
 - Des panneaux en plastique, en carton ou en bois (dans le cas d'un meulage d'angle) doivent être utilisés pour couvrir la surface de la zone de travail.
 - Il est strictement interdit de laver les pinceaux dans les toilettes du site. Tout exposant ou entrepreneur qui ne respecte pas cette règle sera priée de quitter les lieux immédiatement.
- Une lettre détaillée sur le démontage sera distribuée à tous les stands pendant la période d'exposition, détaillant les procédures à suivre pour un démontage en douceur et en toute sécurité. Veuillez noter qu'il est de la responsabilité de l'exposant de distribuer cette communication au constructeur de stand qu'il a désigné, afin qu'il soit pleinement conscient des procédures établies et qu'il ne retarde pas le démontage. **Si le stand n'est pas démonté conformément au calendrier de démontage, de lourdes amendes et des frais de tiers seront imposés.**

À NOTER :

- L'organisateur du salon fournira un laissez-passer pour les véhicules afin de leur permettre d'accéder aux quais de chargement du site. Ce laissez-passer sera délivré selon le principe du premier arrivé, premier servi, et l'autorisation d'accès aux quais de chargement sera délivrée par le service de sécurité du site lorsqu'il y aura de la place. Si les camions ne viennent que pour effectuer des livraisons, les chauffeurs devront présenter leur carte grise ou leur permis de conduire à l'agent de circulation pour la livraison du matériel. Toutes les livraisons sont limitées à 30 minutes et des amendes sont prévues pour ceux qui dépassent cette limite. Tous les véhicules accédant aux quais de chargement doivent se conformer aux règles et règlements du site.
- La sécurité du site n'autorisera pas l'accès aux véhicules qui n'ont pas de laissez-passer. Les chauffeurs de camion recevront le laissez-passer d'accès au véhicule une fois qu'ils se seront présentés à l'organisateur. Veuillez-vous assurer d'indiquer le nom de l'exposition, le nom de la société exposante et le numéro du stand sur le pare-brise du véhicule.

i CENTRE D'AFFAIRES

- Le centre d'affaires se trouve au Plaza 2, entre les Halls d'exposition 3 et 4.
- Le centre d'affaires offre une gamme de services :
 - Forfait conférence et atelier (CD, copie DVD, cartes de tente, dépliant, invitations et papeterie)
 - Cartes de visite
 - Accès à Internet
 - Affiches
 - Matériel de présentation
 - Reliure

i ÉQUIPEMENT CAMÉRA ET VIDÉO

Les exposants peuvent prendre des photos de leurs propres stands. Les exposants qui souhaitent utiliser son propre photographe doivent obtenir l'autorisation préalable de l'organisateur du salon afin d'obtenir un accès anticipé.

i MOQUETTE ET REVÊTEMENT DE SOL

- Le port de tapis ou d'un revêtement de sol approprié est obligatoire dans tous les stands intérieurs et extérieurs.
- Tous les stands standards sont tapissés de gris clair comme spécifié par l'organisateur du salon.
- Superficie Seuls les sites ne sont pas recouverts de moquette, et il est de la responsabilité de l'exposant de poser un revêtement de sol approprié sur l'espace du stand. Cela inclut tout espace au sol visible sous une plate-forme.
- Les règles suivantes doivent être respectées pour maintenir les halls d'exposition à un niveau optimal.
 - Aucune craie ne doit être utilisée pour marquer les planchers dans les zones tapissées en permanence.
 - Seuls trois types de bandes peuvent être utilisés, à savoir Euro Tape, Eurocel et Advance Tape.
 - Les exposants et les constructeurs / entrepreneurs de stands sont responsables de s'assurer que les rubans adhésifs utilisés pour fixer les tapis ou d'autres matériaux sur les surfaces de plancher sont retirés après utilisation sans endommager le plancher.
 - N'utilisez pas de ruban d'emballage en plastique, de ruban adhésif, de ruban de masquage ou de ruban à dessin, car ils sont extrêmement difficiles à enlever.
 - Le lieu examinera les planchers après le retrait de la bande. Si le plancher est endommagé, en particulier par l'utilisation de bandes autres que celles approuvées par le site, les exposants / constructeurs de stands / entrepreneurs seront responsables du coût de toute réparation.
 - Toutes les bandes doivent être enlevées pendant la panne et des frais de non-enlèvement et de dommages seront facturés à tous les entrepreneurs et exposants concernés. Le ruban adhésif correct peut être acheté auprès d'Elemenco.
- Les planchers et les plates-formes en bois naturel doivent avoir une épaisseur minimale de 25 mm et les panneaux de particules ou de mélamine pas moins de 18 mm.
- Les coins doivent être arrondis ou recouverts de protections en plastique ou, de préférence, avoir des bords biseautés afin de minimiser les risques de sécurité liés aux angles vifs des stands tout en respectant les normes professionnelles.
- Druggest (type de matériau de revêtement protecteur), le linoléum ou d'autres revêtements de sol approuvés doivent être correctement fixés ou lestés sur les bords pour éliminer les plis.

i RESTAURATION

- EIEC & AICC détiennent les droits exclusifs sur tous les services de restauration au sein du complexe. Conformément aux réglementations des autorités égyptiennes en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, nous n'autorisons pas l'introduction d'aliments ou de boissons dans les locaux de la part d'organisateur, d'entrepreneurs, d'exposants, de sponsors, de visiteurs ou de tiers.
- Cette règle s'applique aux articles destinés à être consommés sur place, ainsi qu'aux cadeaux qui seront remis sur place et consommés à l'extérieur.
- Il y a de nombreuses options de nourriture et de boissons disponibles dans le complexe ainsi qu'un service de traiteur complet pour les événements.

i ENFANTS

Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à être sur le site pendant les périodes de montage et de démontage et ne peuvent pas non plus assister à l'événement. La sécurité veillera à l'application de ce règlement et vous êtes priés de prendre d'autres dispositions.

i NETTOYAGE

- Il est de la responsabilité de l'exposant de garder son stand toujours propre.
- Si vous êtes un exposant de stand pré-équipé, votre stand vous sera livré dans un état propre et prêt pour l'ouverture du salon. Si vous êtes un exposant de surface nue uniquement, vous serez responsable du nettoyage de votre espace d'exposition.
- Pendant la période de montage et de démontage, les exposants et leurs sous-traitants sont responsables de leurs propres déchets. Pour des raisons de santé et de sécurité, il est essentiel que toutes les allées/passerelles soient toujours dégagées de tout déchet ou autre obstacle.
- Il est de la responsabilité de l'exposant et/ou de son entrepreneur de prendre des dispositions avec le manutentionnaire officiel sur place pour faire stocker les déchets dans des caisses s'ils sont requis à la fin de l'exposition.
- Les déchets doivent être placés dans les allées afin qu'ils puissent être nettoyés chaque soir.

- Le nettoyage des stands doit être commandé via le formulaire de commande de services.
- Tous les stands doivent être terminés avant **20h00 le mercredi 08 novembre 2023** afin de permettre un nettoyage efficace des allées et des stands avant le salon, ainsi que la pose de la moquette dans les allées.
- Les exposants se verront facturer une pénalité de 1 000 dollars US hors TVA si leur montage se prolonge au-delà de 18h00. Ces frais seront compensés par le personnel de nettoyage supplémentaire.

i AIR COMPRIMÉ

- Les compresseurs d'air ne sont pas autorisés dans les halls d'exposition et un tuyau doit être fourni de l'extérieur.
- Les filtres doivent être fournis par l'exposant si de l'air sec 100% propre est requis.
- L'exposant doit vider l'eau chaque jour car le compresseur fourni est sans sècheur.
- Il est de la responsabilité de l'entrepreneur du stand de connecter le tuyau à l'exposition.
- Les exposants qui ont besoin d'air comprimé doivent placer leur compresseur à l'extérieur du bâtiment et demander l'assistance des services techniques aux organisateurs pour voir si l'alimentation peut passer par les conduits de services publics du site. S'il y a une raison réelle pour laquelle le compresseur doit être situé dans les halls – et non parce que l'emplacement du compresseur a été négligé ou non conseillé par l'exposant.
- Il peut être possible d'utiliser un compresseur électrique à condition que les conditions suivantes soient remplies :
 - Le compresseur est super silencieux et ne constitue pas une nuisance sonore.
 - L'équipement a été testé et inspecté au cours de l'année précédente, ou l'équipement a moins d'un an et est en bon état de fonctionnement.

i ENTREPRENEURS OBLIGATOIRES

- L'organisateur du salon a désigné des entrepreneurs dans les domaines de l'infrastructure des stands (stands pré-équipé, électricité, graphisme et mobilier) le nettoyage le personnel médical et la sécurité. Aucun autre entrepreneur externe n'est autorisé sur le site.
- Tout le personnel chargé de la construction des stands est tenu de porter les badges d'identification de leur entreprise et/ou les vêtements de marque de l'entreprise, ainsi que les chaussures de sécurité et les casques de sécurité nécessaires pendant toute la durée du montage et du démontage de l'exposition.
- Le non-respect par les entrepreneurs du code vestimentaire ci-dessus entraînera l'interdiction d'entrée ou le personnel sera renvoyé jusqu'à ce que le membre du personnel soit équipé de l'équipement de sécurité et des vêtements de marque appropriés.
- Tous les sous-traitants autres que l'entrepreneur principal sont tenus de fournir une indemnité à l'Organisateur garantissant leur respect des règles et règlements tels que légiférés par le site, la loi sur la santé et la sécurité au travail et les autres agences gouvernementales concernées.

i DROITS D'AUTEUR

Les exposants doivent respecter les droits d'auteur et assumer l'entière et unique responsabilité de l'utilisation du matériel protégé par les droits d'auteur lors du salon. Les exposants doivent obtenir toutes les licences et approbations nécessaires auprès des titulaires de droits d'auteur et payer tous les frais requis.

i LIVRAISONS PAR COURRIER

- Si vous prévoyez de faire livrer des marchandises à votre stand par une société de messagerie, il est essentiel qu'elle connaisse le nom de la société exposante, le numéro du stand et qu'elle ait le nom et le numéro de portable du représentant de la société qui sera sur votre stand pour réceptionner les marchandises.
- **L'organisateur de la foire ne peut accepter aucune responsabilité et ne signera pas** les marchandises livrées pour un exposant.
- Les livraisons doivent être adressées comme suit :
Foire commerciale intra-africaine 2023
09 au 15 novembre 2023
Egypt International Exhibition Centre, New Cairo
[Société exposante]
[Numéro du hall et du stand]
[Nom du contact de l'exposant]
[Numéro de téléphone de l'exposant]
[Description des articles et nombre total d'articles]
- Si vous prévoyez de faire enlever les marchandises après la fermeture du salon, veuillez ne pas les laisser sans surveillance sur votre stand avant qu'elles ne soient enlevées. Il est essentiel que l'agent chargé de l'enlèvement connaisse les heures de démontage.
- L'agent de manutention officiel du salon se fera un plaisir de vous proposer un devis pour tous vos besoins de livraison/collecte. Pour plus d'assistance, contactez Tracey Williams à tracey.williams@rxglobal.com.

i DÉGÂTS

- **Aucune partie des installations ne doit être endommagée ou laissée dans un état inacceptable post-événement.**
- Les entrepreneurs et les exposants doivent s'assurer que leur(s) stand(s) et les zones environnantes sont maintenus dans un état raisonnable où l'équipement et les débris de construction ou de démontage sont enlevés.
- Tout entrepreneur ou exposant qui ne respecterait pas cette règle se verra infliger une amende en conséquence (le montant sera basé sur le coût des services rendus au nom de l'exposant pour dégager les zones).

- Les exposants sont responsables des frais de réparation ou de remplacement de tout dommage aux lieux d'exposition, qu'ils soient causés par eux-mêmes, leurs entrepreneurs, sous-traitants, agents ou par toute personne employée ou engagée en leur nom.
- Aucune fixation, aménagement et/ou détachement ne doit être effectué sur les murs, sols, plafonds et/ou piliers intérieurs/extérieurs du bâtiment, sans la connaissance et l'accord préalable du site. Cela inclut toute échelle et/ou autre dispositif quel qu'il soit qui serait fixé ou suspendu à une structure aérienne.
- **Le meulage d'angle n'est pas autorisé dans l'enceinte du site** ; une zone spécifique sera délimitée.
- Tous les travaux de construction et de peinture important doivent être réalisés hors site.
- Des panneaux de plastique, de carton ou de bois (en cas de meulage d'angle, de découpe, de ponçage et de perçage nécessaires) doivent être utilisés pour couvrir la surface de la zone de travail.
- Les retouches de dernière minute peuvent être effectuées dans des zones délimitées des quais de chargement.
- Il est strictement interdit de laver les pinceaux dans les toilettes du site. Des bacs spécifiques à cet effet sont disponibles dans la zone de chargement. Tout exposant ou tiers utilisant des matériaux susceptibles d'endommager le sol (carreaux, béton, briques, sable, machines lourdes) doit prévoir une protection en plastique avant le montage de ces zones.
- Les caisses, les panneaux et les palettes doivent être tenus à l'écart des murs ou des piliers.
- Aucun article ne peut être suspendu à la structure aérienne sans l'accord écrit de l'organisateur du salon.

SHELL SCHEME (PRÉ-ÉQUIPÉ)

Les exposants devront payer la valeur totale de remplacement des poutres et des montants en aluminium qui ont été endommagés (cassés), peints ou percés.

MOQUETTE

- Les dalles de moquette endommagées seront facturées à 500 dollars US hors TVA par mètre carré.
- Les exposants acceptent de payer les frais de réparation et/ou de remplacement pour tous les dommages causés à l'un des éléments ci-dessus, que le dommage ait été causé directement par l'exposant ou qu'il ait été causé par un tiers agissant au nom de l'exposant. Un formulaire de dommages sera présenté sur place et les coûts seront facturés à l'exposant.

i RÈGLEMENT DES STANDS DE DÉMONSTRATION

ALLÉES

- Les allées sont la propriété de l'ensemble de l'exposition, et chaque exposant a la responsabilité d'assurer la bonne circulation dans l'ensemble de l'exposition. Lorsque de grandes foules se rassemblent pour une démonstration ou un échantillonnage et perturbent la circulation dans l'allée ou interfèrent avec la foule dans les stands voisins, cela constitue une violation des droits des autres exposants.
- Les allées ne peuvent être obstruées.

RÈGLEMENTS

- Les démonstrations doivent avoir lieu dans l'espace d'exposition attribué.
- Les tables d'échantillonnage ou de démonstration doivent être placées à un minimum de 60 cm de la ligne de l'allée.
- Les démonstrations doivent être dotées des protections appropriées pour éviter les blessures aux spectateurs.
- Les démonstrations ne doivent pas empêcher, directement ou indirectement, la circulation normale des piétons dans les allées ou l'espace commun, ni empêcher les exposants voisins de mener leurs activités.
- Les exposants doivent réglementer leur propre stand afin de s'assurer que le niveau sonore de leurs démonstrations ou de leurs systèmes de sonorisation sont réduits au minimum et n'interfère pas avec les autres expositions. Les organisateurs se réservent le droit de déterminer à quel moment le son constitue une interférence avec les autres et doit être interrompu.
- Si les visiteurs ou les échantillonneurs gênent la circulation normale dans l'allée ou débordent sur les expositions voisines, les Organisateurs exigeront que la présentation ou l'échantillonnage soit déplacé.
- L'organisateur du salon et le site doivent donner leur accord écrit vingt-et-un (21) jours avant l'événement pour :
 - Les démonstrations impliquant des produits dangereux, par exemple de la poussière, des fumées, des étincelles ou des flammes nues.
 - Démonstrations avec du GPL et du gaz propane
 - Démonstrations avec des flammes nues (feux et bougies)

i DILAPIDATION

- Les exposants sont responsables de tous les panneaux, murs, colonnes, sols, pré-équipés, accessoires loués dans leur stand et tout dommage sera payé aux frais des exposants.
- Tous les objets exposés et le matériel d'aménagement des stands doivent être évacués du site avant la fin du démontage. Des frais seront facturés à l'exposant pour l'enlèvement de tout article abandonné – y compris le ruban adhésif pour moquette et les marques de peinture sur le sol, les murs ou les colonnes du lieu.
- L'utilisation de clous, de vis, de colle ou de boulons comme raccords sur toute partie du bâtiment est strictement interdite.

i INSTALLATIONS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

- EIEC & AICC offrent un accès en fauteuil roulant dans tout le complexe, y compris plusieurs places de parking réservées aux visiteurs handicapés.
- Les toilettes se trouvent dans le complexe Al-Manara et toutes les salles d'exposition sont également accessibles aux personnes à mobilité réduite, tandis que toutes les portes et ascenseurs peuvent accueillir des fauteuils roulants standards et ont des boutons de bas niveau. Les fauteuils roulants visiteurs sont soumis à disponibilité et peuvent être empruntés à notre station de services médicaux d'urgence, située sur la Plaza 2.

- Les installations pour handicapés sont les suivantes :
 - Places de stationnement réservées aux personnes handicapées
 - Toilettés pour handicapés à tous les niveaux du site
 - Toutes les salles sont facilement accessibles car il n'y a pas de portes surélevées menant aux lieux de réunion.
 - Toutes les entrées extérieures du site ont un accès par rampe.
 - La largeur de toutes les portes a été conçue pour permettre l'accès en fauteuil roulant.
 - Des points de débarquement désignés à l'entrée principale du site ont été attribués aux personnes handicapées.

i CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Tous ceux qui participent à l'IATF2023 acceptent ce qui suit :

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Afreximbank et RX Africa, les Organisateur de la Foire Commerciale Intra-Africaine (IATF2023), le site, tous les entrepreneurs et tous ses directeurs, officiels, agents et employés ne seront pas responsables envers tout visiteur de l'exposition pour toute blessure personnelle ou décès, ou pour la perte ou le dommage à tout bien de quelque nature que ce soit appartenant au visiteur, quelle que soit la manière dont il a été apporté sur le site de l'exposition par le visiteur, et qu'il soit causé en raison d'une défaillance ou d'une négligence de l'une desdites personnes.

Afreximbank et RX Africa s'efforcent de garantir la plus grande qualité des exposants. Toutefois, les organisateurs du salon ne peuvent être tenus responsables des marchandises achetées auprès d'un exposant qui pourraient être endommagées. Tout contrat conclu par le visiteur et l'exposant lors de l'exposition est strictement entre les deux parties et Afreximbank and RX Africa ne peuvent être tenus responsables de toute altercation.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de tout dommage, incendie ou vol de véhicules ou de toute blessure de personnes, quelle qu'en soit la cause. Les véhicules garés sur les lieux ou aux alentours le sont aux risques et périls du propriétaire.

Les articles suivants sont interdits et ne peuvent être introduits dans le lieu : armes à feu, couteaux, bouteilles en verre ou tout autre article jugé inadapté par le service de sécurité.

DROIT D'ENTRÉE RÉSERVÉ

Si des événements tels qu'un cas de force majeure rendent l'organisateur du salon incapable de fournir ce service, l'organisateur du salon ne pourra en être tenu responsable. L'organisateur du salon ne peut être tenu pour responsable de tout dommage et/ou coût, quel qu'il soit, résultant d'une telle modification ou annulation. L'organisateur du salon se réserve le droit de modifier le plan du salon à tout moment et sans préavis.

OBLIGATIONS LÉGALES

Il est de la responsabilité de chaque exposant de respecter toutes les réglementations en vigueur en matière d'incendie qui sont applicables à sa situation. Toute violation des règlements peut entraîner la fermeture du site et l'émission d'une amende composée comme le prévoient les statuts pertinents.

DROITS EXCLUSIFS

Les exposants participants ont le droit exclusif de promouvoir leurs biens ou leurs services dans le cadre du salon. Toute autre partie qui tente de faire des sollicitations de vente sans le consentement écrit exprès de l'organisateur du salon sera définitivement exclue du salon. Les exposants sont priés de signaler toute infraction au bureau des organisateurs afin que des mesures immédiates puissent être prises.

i RÉGLEMENTATION ÉLECTRIQUE

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

- United Group est l'entrepreneur officiel désigné par l'organisateur du salon et sera le seul électricien événementiel sur place. Ils fournissent un service de disponibilité complet à tous les stands où ils ont terminé l'installation électrique. Lorsque des appareils électriques et des luminaires sont installés dans des présentoirs préfabriqués avant leur livraison à l'exposition, ces accessoires doivent être installés par un électricien qualifié. Les connexions de ces écrans aux sources d'alimentation de l'exposition doivent être effectuées par United Group. Une réglementation de l'EIEC stipule que seul leur fournisseur d'électricité désigné peut installer des sources d'énergie (tableaux de distribution).

RÉGLEMENTATION ÉLECTRIQUE

- Le site sera seul responsable de l'installation du câble d'alimentation secteur de chaque stand, **mais il est de la responsabilité de l'exposant de fournir un tableau de distribution secteur, un isolateur fusible ou un disjoncteur.**
- Toutes les réservations pour le réseau électrique doivent passer par le lieu. Cependant, votre entrepreneur d'espace ne uniquement devra fournir tous les tableaux de distribution et tous les câbles. L'entrepreneur officiel effectuera des inspections avec la direction du site sur toutes les connexions électriques et les accessoires sur un stand d'exposants. Si ces connexions ou accessoires ne sont pas sûrs, l'alimentation électrique du stand sera interrompue et ne sera rétablie que lorsque les connexions ou les raccords auront été sécurisés conformément aux normes de santé et de sécurité du site.
- La prise de courant électrique du stand pré-équipé sera monophasée de 220 V 16 ampères 2 broches.
- Des fournitures monophasées supplémentaires ou triphasées et la connexion à une alimentation 24 heures sur 24 seront facturées en supplément.

- Les exposants qui n'ont pris de place que devraient discuter de leurs besoins en électricité avec leur entrepreneur de stand désigné.
- Les exposants qui installent des appareils électriques sur leur propre présentoir doivent s'assurer que ces installations sont conformes aux réglementations IEE. Veuillez-vous référer aux détails de votre stand pour plus d'informations.
- Les organisateurs se réservent le droit de déconnecter toute installation qui, à leur avis, est dangereuse ou susceptible de causer une gêne aux visiteurs ou aux autres exposants.
- **Il est conseillé aux exposants de surfaces nues uniquement et/ou à leurs entrepreneurs désigné de commander les fournitures électriques requises avant le lundi 02 octobre. Toute commande reçue après ce délai fera l'objet d'un supplément de 20 %.**
- L'alimentation secteur standard de l'exposition est monophasée 16amp / 220 volts 50Hz.
- Les installations de câblage doivent être effectivement collées à la terre, tout le câblage doit être à 3 cœurs jumelés et à la terre, d'au moins 1,5 mm de section transversale et être en PVC, en élastomère ou autre gaine en plastique approuvée.
- Les joints ne doivent pas être réalisés, sauf lors du raccordement à un circuit et des connecteurs vissés isolés doivent être utilisés et totalement enfermés dans des enveloppes isolées.
- Tout le câblage doit être efficacement protégé et fixé pour éviter tout dommage ou risque de blessure.

ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ET INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- L'alimentation électrique des sites / stands d'espace au sol uniquement n'est pas incluse et doit être commandée directement auprès de l'entrepreneur officiel. Veuillez passer votre commande au moyen des formulaires d'ordre de service avant le lundi 2 octobre 2023. Une gamme d'éclairages et d'équipements électriques est également disponible à la location.
- En tant qu'exposant, il est de votre responsabilité de commander une alimentation électrique adéquate pour votre stand. Le non-respect de cette obligation entraînera des retards sur le site et pourrait également constituer un risque d'incendie. Des contrôles ponctuels seront effectués sur place par le site, qui inclura également l'alimentation temporaire appropriée fournie/ exigée pour les périodes de montage et de démontage.
- Veuillez demander à votre entrepreneur de calculer la puissance électrique nécessaire pour votre stand.
- Les exposants qui installent leurs propres connexions électriques sur leurs stands doivent s'assurer que ces installations sont conformes aux règlements de l'organisateur et seront soumises à l'inspection et à l'approbation de l'entrepreneur électrique officiel avant le raccordement au réseau électrique.
- Toute commande tardive de raccordement au réseau électrique fera l'objet d'une majoration. La demande doit être accompagnée du paiement intégral, faute de quoi l'entrepreneur officiel refusera le droit de raccordement. Les premiers raccordements électriques pendant le montage peuvent être effectués sur demande, à condition que votre stand soit construit et que tout le câblage soit correctement câblé et posé. Si votre stand n'est pas prêt, il se peut que votre branchement électrique ne soit pas possible avant les premières heures de la matinée d'ouverture.
- L'alimentation électrique de tous les stands sera coupée 30 minutes après la fermeture du salon, chaque jour. Si vous avez besoin d'une alimentation électrique 24h/24, veuillez la commander directement auprès de l'entrepreneur officiel. Vous trouverez les détails et les tarifs dans la section des formulaires obligatoires de ce manuel. Des électriciens seront présents sur place pendant les journées portes ouvertes du salon en cas de problème électrique sur votre stand.
- Les installations électriques ou les boîtiers variateurs de lumière utilisés pour l'éclairage d'un stand d'exposition NE PEUVENT PAS être stockés derrière le périmètre des stands dans les halls d'exposition. Une zone doit être aménagée à cet effet dans la zone de votre stand. Tous les appareils électriques trouvés à ces fins seront débranchés et enlevés.
- Les organisateurs se réservent le droit de déconnecter toute installation qui, à leur avis, est dangereuse ou susceptible de causer une gêne aux visiteurs ou aux autres exposants.

TOUS LES CÂBLAGES DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX BONNES PRATIQUES DE CÂBLAGE STANDARD

- Le Twinflex n'est pas autorisé
- Tous les câblages électriques des stands construits sur mesure doivent être réalisés par un électricien conforme aux réglementations gouvernementales.
- L'utilisation d'une cordelette à deux fils pour le câblage des cabines est strictement interdite.
- Tous les systèmes de câblage doivent être des câbles flexibles isolés avec des conducteurs en cuivre dont la section transversale minimale est de 1,5 mm², par exemple (câble à 3 fils).
- Câblage ouvert - Les câbles isolés à une seule âme (avec un code de couleur pour différencier la phase/le neutre/la terre) ne seront acceptés qu'à une hauteur minimale de 2,4 m et ne seront pas soumis à des dommages mécaniques. Aucune jonction avec un câble traînant ne sera acceptée.
- Il n'est pas permis de raccorder plusieurs câbles à une seule prise de courant.
- L'éclairage doit être bouclé d'un appareil à l'autre, toutes les terminaisons étant sécurisées et dissimulées.
- Tout point de terminaison nécessaire sur un chemin de câbles doit être isolé et de nature mécanique, c'est-à-dire un connecteur à bande ou un connecteur à vis (pas de torsion des fils).
- Les cabines construites dans un matériau conducteur devront être reliées à la terre par une double connexion au système de mise à la terre du site.
- Les transformateurs doivent être montés sur la structure, les murs et/ou les systèmes et non placés directement sur le sol.
- Chaque alimentation électrique fournie est destinée à un seul équipement ou machine, en exposition.
- Aucune installation/équipement électrique ne peut être fixée à une partie quelconque de la structure du bâtiment.
- Tous les néons **DOIVENT** être munis d'un "interrupteur de pompier".
- Les appareils fluorescents doivent être mis à la terre.

i SERVICES MÉDICAUX D'URGENCE (SMU)

- L'EIEC et l'AICC maintiennent un environnement sûr et sain pour toutes les personnes présentes dans leurs locaux, grâce à leur département de Services médicaux d'urgence (SMU). Leur équipe médicale, certifiée et hautement qualifiée, fournit une réponse rapide aux urgences, depuis les soins immédiats pour les conditions médicales jusqu'au transport rapide à l'hôpital.
- Il y a 3 postes SMU, elles sont partiellement ou totalement opérationnelles en fonction de l'emplacement des événements, qui sont les suivants :
 - Le premier poste est situé au rez-de-chaussée de l'AICC.
 - La deuxième poste est située à l'EIEC Plaza 1, entre les halls d'exposition 1 et 2.
 - La troisième poste est située à l'EIEC Plaza 2 entre les halls d'exposition 3 et 4.
- Heures d'ouverture : L'équipe SMU est disponible de 08h00 à 22h00 pendant le montage et le démontage. Pendant les jours d'événement, ce service est opérationnel à partir d'une heure avant le début de l'événement jusqu'à une heure après la clôture de l'événement.

i EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE

- Nos directives exigent de chaque employeur qu'il prenne les mesures de sécurité appropriées pour protéger les travailleurs contre les dangers.
- Il est du devoir de l'employeur de s'assurer que l'environnement de travail est sécuritaire pour ses employés et les non-employés qui peuvent faire partie de l'activité professionnelle.
- Conformément à la loi égyptienne, il est de la responsabilité de l'exposant/de l'entrepreneur de s'assurer que tous les membres du personnel qui travaillent sur le site pendant le montage, les jours d'événement en direct et le démontage, soient munis de leur carte de travail ou des documents appropriés pour prouver leur position dans l'entreprise.
- Toute personne dont on découvrira qu'elle travaille à un titre différent de celui mentionné sur la carte de travail pourra se voir refuser l'accès au site, emprisonnée et, dans certains cas, expulsée.

i ARMES À FEU

Il est strictement interdit d'utiliser des armes sur le site. Le site est

i CHARGES AU SOL

- Tout exposant prévoyant d'avoir de la machinerie lourde ou des articles d'exposition sur ses stands qui dépassent 2 000 kg / m² **DOIT** remplir le formulaire de machinerie lourde et le soumettre aux organisateurs pour approbation préalable. Si vous ne remplissez pas le formulaire et n'informez pas les organisateurs de tout objet lourd qui doit être exposé sur le stand, **les articles ne seront pas autorisés à entrer dans les halls**. Ce n'est pas négociable.
- Tous les articles lourds doivent avoir une charge uniformément répartie (UDL) tandis que les plaques d'épandage sont obligatoires et doivent être fournies par l'exposant.

CHARGES VOLUMINEUSES ET LOURDES :

- La livraison de toutes les charges volumineuses et lourdes doit être planifiée par DSV, nos entrepreneurs de levage officiels, et les délais indiqués doivent être respectés.
- La livraison de charges supérieures à 2 m² doit être livrée le premier jour d'accumulation mardi 07 novembre 2023 ; Après cette journée, il peut être impossible de livrer la lourde exposition sur le stand.
- L'organisateur du salon se réserve le droit de surcharger les dommages causés aux tapis d'allée pour toute livraison. Nous vous invitons à planifier et à concevoir votre emballage avec soin afin de minimiser les risques pour votre équipement. Il est également conseillé d'utiliser des boulons, des vis et des charnières dans la mesure du possible si vos caisses d'emballage doivent être utilisées pour le retour ou le transport ultérieur. Les cartons en carton doivent être évités s'ils sont destinés à une utilisation ultérieure.
- DSV ne sera pas responsable des dommages/réclamations résultant d'un emballage incorrect.
- Pour les envois lourds, veuillez-vous assurer que les boîtes / palettes utilisées pour l'emballage sont adéquates pour supporter le poids de l'envoi. Tous les colis doivent être étiquetés avec le poids réel de l'envoi afin que l'équipement approprié soit utilisé pour la manipulation du colis.
- Pour tout problème ou question, veuillez contacter:

Société	DSV Global Transport and Logistics
Contact	Ramy M. Kassem (Senior Manager - F&E - Solution & Roads, Egypt)
Numéro de téléphone	+2 (010) 97197089
E-mail	ramy.kassem@dsv.com

Contact	Reham Dewidar (Operations Manager, Fairs & Events, Egypt)
Numéro de téléphone	+201 2 2355730
Email	ext.reham.dewidar@dsv.com

i PLAN DU SOL

Le plan du sol est susceptible d'être modifié afin d'améliorer l'esthétique du salon, la circulation générale et de garantir le respect des réglementations en matière d'incendie et de sécurité. La position de votre stand étant susceptible de changer, veuillez contacter régulièrement votre responsable des ventes pour vérifier votre position.

i CHARIOTS ÉLÉVATEURS ET GRUES

- Les exposants peuvent utiliser leur propre moyen de transport pour livrer leurs panneaux d'affichage et leur matériel dans la gare de triage et leur propre main-d'œuvre pour transporter le matériel jusqu'à leur stand. Notre fournisseur officiel de fret et de logistique, DSV, est la seule société autorisée à utiliser des engins de levage et des chariots élévateurs dans la zone de triage et dans les halls d'exposition.
- Pour de plus amples informations, veuillez contacter :
 Société : **DSV Global Transport and Logistics**
 Contact : Ramy M. Kassem (Senior Manager - F&E - Solution & Roads, Egypt)
 Numéro de téléphone : +2 (010) 97197089
 É-mail : ramy.kassem@dsv.com
- Aucune autre société, exposant, entrepreneur ou agent n'est autorisé à utiliser des grues, des chariots élévateurs ou toute autre machine de levage à l'intérieur du site. Cette mesure vise à garantir la sécurité et le bon déroulement de la période de montage et de démontage de l'événement. Toute machine utilisée dans le cadre d'une exposition doit respecter les règles de santé et de sécurité suivantes :
 - Pas de ravitaillement en carburant des machines/équipements à l'intérieur des halls, y compris la gare de triage et les quais de chargement.
 - Le son d'avertissement de marche arrière doit toujours rester ALLUMÉ pendant l'utilisation du véhicule.
 - Les feux avant et arrière doivent toujours rester ALLUMÉS pendant l'utilisation du véhicule.
 - Les feux de détresse doivent toujours rester ALLUMÉS pendant l'utilisation du véhicule.
- Les chariots élévateurs à fourche et autres engins mobiles similaires entrant dans la gare de triage doivent être enregistrés par la police du Caire et des contrôles seront effectués pour s'assurer qu'ils sont bien enregistrés. Les engins mobiles (grues, chariots élévateurs à fourche, élévateurs à nacelle, engins de chantier, etc) nécessiteront les éléments suivants :
 - un certificat d'essai délivré par une tierce partie
 - un opérateur compétent titulaire d'un permis de conduire valide
 - Certificat de formation de l'opérateur
 - Registres de maintenance préventive (3 mois)
 - Certificat d'essai des matériels de levage (le cas échéant)
 - Certificat d'essai de matériels de levage de Banksman (le cas échéant)
 - Le conducteur doit porter un harnais.

i FRET, DOUANES ET MANUTENTION SUR LE SITE

- DSV est l'entrepreneur officiel du fret, des douanes et de la manutention sur place. Grâce à son vaste réseau mondial de fret de groupe et d'agents, DSV peut vous aider avec les exigences d'expédition et de manutention de fret mondiales et nationales.
- Les exposants/entrepreneurs peuvent utiliser leur propre moyen de transport pour leurs expositions, leur matériel de marketing et leur équipement pour l'arrivée à la gare de triage du site seulement ; à l'exception du déchargement à la main, DSV est la seule entreprise autorisée à organiser le déchargement du camion au stand, ainsi que du stand au camion à l'aide d'équipements de manutention mécanique.
- **Pour des raisons de santé et de sécurité, les exposants et leurs entrepreneurs ne sont pas autorisés à utiliser des équipements de manutention mécanique (Hiab, chariots élévateurs, grues, transpalettes motorisés) dans les halls de la gare de triage et/ou des sites et à l'extérieur des stands.**
- Il est de la responsabilité de l'exposant d'informer DSV des détails de son fret et de s'assurer qu'il est au courant des coûts de manutention sur site.

i LOCATION DE MEUBLES

Une gamme équitable de meubles est disponible à la location. Il est conseillé aux exposants de commander le plus tôt possible pour éviter toute déception car tous les articles sont soumis à disponibilité. Des photographies des meubles sont disponibles dans le catalogue de meubles.

i UTILISATION DU GAZ

- Aucune bouteille à gaz n'est autorisée dans les salles à moins qu'une demande écrite ait été reçue et une permission accordée par le responsable de sécurité et EIEC
- Un exposant qui se sert d'un équipement qui utilise un liquide inflammable et/ou du gaz industriel qui produit la chaleur, la fumée ou des flammes nues comme une partie intégrante de la présentation du produit, doit recevoir une autorisation écrite de la part de l'organisateur du salon et du site. Si une demande n'est pas faite, les bouteilles à gaz et les démonstrations à flammes nues ne seront pas autorisées dans le site.

i SPECIFICATIONS DES HALLS

Lieu	Type	Hauteur du plafond	Hauteur maximale du stand
Hall 4	Structure semi-permanente	8500mm H	5000mm H
Hall 5	Structure semi-permanente	7000mm H	3600mm H
Hall 6	Structure semi-permanente	3970mm H (point le plus bas)	3600mm H
Hall 7	Structure semi-permanente	3970mm H (point le plus bas)	3600mm H
Hall 8	Structure semi-permanente	3970mm H (point le plus bas)	3600mm H
Hall 9	Structure semi-permanente	5727mm H (point le plus bas) - 8717mm (point le plus haut)	5000mm H
Hall 10	Structure semi-permanente	5727mm H (point le plus bas) - 8717mm (point le plus haut)	5000mm H

i INDEMNITÉ

L'IATF2023 exige que les formulaires d'indemnisation de l'exposant et/ou du contractant soient signés au plus tard le **lundi 2 octobre 2023**.

i BUREAUX D'INFORMATION

Il y a deux bureaux d'information pour les visiteurs :

- Le premier est situé à l'entrée principale de la Plaza 2, entre les Halls d'exposition 3 et 4, et s'occupe de toutes les questions relatives au centre d'exposition international d'Égypte.
- Le deuxième bureau d'information est situé dans le bâtiment administratif d'Al-Manara pour tout ce qui concerne le Centre de conférence international d'Al-Manara.

i ASSURANCE

- L'organisateur du salon n'assume aucune responsabilité pour les dommages ou perte de stand ou de biens en transit vers ou en provenance du salon ni pendant la durée totale du salon (montage et démontage compris).
- Les exposants doivent contacter leurs compagnies d'assurance pour négocier les rallonges nécessaires à leurs polices d'assurance existantes. Ils doivent aussi s'assurer d'avoir une couverture d'assurance entière et de souscrire une responsabilité publique/une protection complète.
- La période de responsabilité de l'exposant est censée courir à partir du moment où l'exposant ou l'un de ses agents ou entrepreneurs accède pour la toute première fois au site de l'exposition et y reste jusqu'à ce que tous les éléments d'exposition et les objets aient été enlevés à la date du **jeudi 16 novembre 2023**.
- L'organisateur du salon n'est pas responsable des assurances des exposants ni de leurs objets.
- Les exposants sont responsables de la perte ou dommage aux articles qu'ils ont loués ou engagés auprès des entrepreneurs officiels. En plus, les exposants doivent prendre toutes les précautions qui s'imposent pour empêcher tout dommage aux équipements et dispositifs d'affichage avant de faire une quelconque connexion au réseau électrique des entrepreneurs officiels.
- Pour vos raisons d'assurance propres, veuillez signaler tout incident de vol/perte à l'organisateur du salon.
- L'exposant est entièrement responsable de l'obtention d'une protection d'assurance pour ses objets exposés, ses biens et son personnel contre tous les risques. L'équipement doit être assuré à la fois en transit et sur le site de l'exposition pendant toute la période où il se trouve sur le site de l'exposition.
- Veuillez-vous assurer que votre assurance prend en charge les éléments suivants :
 - les dommages corporels
 - les réclamations de tiers
 - Les dépenses encourues et/ou les pertes de toute nature, y compris les pertes résultant de l'abandon ou du report de l'exposition.
 - Frais médicaux et couverture des bagages
 - Valeur du stand, y compris les accessoires
- Nous vous demandons de contacter votre compagnie d'assurance préférée pour souscrire une assurance complète.
- N.B. Les exposants sont informés que la protection d'assurance fournie pour les objets exposés, le(s) matériel(s) d'exposition et le personnel/les effets personnels doit couvrir toute la période pendant laquelle l'équipement et le personnel se trouvent sur le site de l'exposition. Veuillez à envoyer une traduction en anglais si votre certificat d'assurance est rédigé dans votre langue maternelle.

i ACCÈS INTERNET

- Les forfaits sans fil ne sont destinés qu'à la navigation légère sur l'internet et à la consultation du courrier électronique. Le réseau sans fil doit être considéré comme un complément au réseau câblé et comme un moyen plus souple d'utiliser le réseau. Les applications qui nécessitent une grande largeur de bande ou qui sont sensibles aux variations de la qualité et de la force du signal peuvent ne pas être adaptées à l'accès sans fil.
- L'EIEC et l'AICC ne peuvent prendre en charge que les appareils compatibles avec la fréquence sans fil de 5 GHz ; veuillez donc vous assurer que votre appareil est compatible avec cette bande.

ACCÈS DES VISITEURS

- Les visiteurs disposent d'un accès Wi-Fi gratuit pendant 30 minutes seulement.
- Les visiteurs peuvent acheter un forfait internet au centre d'affaires situé sur la Plaza 2.

ACCÈS DES EXPOSANTS / ACCÈS DES SPONSORS

- En raison de la variabilité des signaux des réseaux sans fil dans l'environnement de l'exposition, l'EIEC et l'AICC appliquent ce qui suit :
 - Les réseaux internet sans fil installés par les exposants / sponsors et leurs sous-traitants ne peuvent fonctionner que sur 2,4 GHz. Cependant, l'EIEC & AICC ne recommande pas cette fréquence pour les démonstrations de produits en raison des interférences provenant de réseaux multiples et n'est pas en mesure d'offrir une assistance technique sur cette fréquence.
 - EIEC & AICC applique une politique « d'Air pur » sur les réseaux internet sans fil fonctionnant sur 5GHz et se réserve le droit d'éteindre tout réseau sans fil 5GHz non autorisé.
 - Le produit "5GHz Wireless Internet Access" fonctionne uniquement sur la bande sans fil 5GHz. Pour savoir si votre appareil prend en charge la radio 5GHz, vous pouvez rechercher sur www.gsmarena.com les spécifications de votre smartphone ou tablette sous DATA _ WLAN. S'il s'agit d'un appareil "Wi-Fi 802.11 b/g/n", alors il n'est compatible qu'avec la bande 2,4 GHz. S'il s'agit d'un appareil "Wi-Fi 802.11 a/b/g/n", il est compatible avec la bande 5 GHz.

i ÉCHELLES

- Tous les escabeaux doivent être de taille appropriée de sorte qu'il ne soit pas nécessaire de se tenir sur les deux premiers échelons.
- Il est interdit de se tenir sur l'échelon supérieur d'un escabeau, même s'il est maintenu stable par une autre personne.
- Les échelles et les escabeaux doivent être en bon état de fonctionnement et les échelles non entretenues ne seront pas autorisées à être utilisées et pourront être retirées sans recours.
- Les escabeaux sont conçus pour être utilisés par une seule personne. L'utilisation par plusieurs personnes n'est pas autorisée, sauf si l'escabeau est spécialement conçu pour cette utilisation.
- Les escabeaux ne doivent pas comporter de matériel stocké au sommet, ce qui peut modifier le centre de gravité et créer un risque de chute d'objets.
- Les escabeaux de fabrication artisanale ne sont pas autorisés à être utilisés.
- Les échelles doivent être solidement fixées lorsqu'elles sont utilisées. Elles doivent être attachées ou fixées à la base par une autre personne.
- Les échelles doivent être utilisées à un angle de 1 sur 4 (75 degrés par rapport à l'horizontale) pour être suffisamment stables.
- Les échelles doivent être utilisées comme un moyen d'accès plutôt que comme une plateforme de travail.
- L'échelle ne doit pas être endommagée et doit être entretenue.
- Les échelles en mauvais état ne seront pas autorisées à être utilisées.

i INSTALLATION TARDIVE

Les entreprises situées devant les portes des quais de chargement auront une installation tardive. Pour plus d'informations sur les horaires spécifiques de montage et de démontage, merci de contacter [Tracey Williams](mailto:Tracey.Williams@rxglobal.com) par e-mail tracey.williams@rxglobal.com pour obtenir les détails d'accès.

i LASERS ET PYROTECHNIE

- En raison de la grande variation de la longueur d'impulsion, du contenu énergétique et de la longueur d'onde, les dangers associés aux lasers varient considérablement.
- Trois aspects de l'application du laser peuvent influencer l'évaluation des dangers et donc influencer les mesures de contrôle, à savoir :
 - Capacité de blesser des personnes, ce qui peut inclure des brûlures ou des lésions oculaires.
 - L'environnement dans lequel le laser est utilisé.
 - Les personnes qui utilisent le laser (s'il n'est pas contrôlé par ordinateur) et les personnes qui peuvent être exposées.
- Les différentes classes de laser, selon BS EN 60825 sont les suivantes :
 - Classe 1 : Sûr dans toutes les conditions d'observation.
 - Devrait être terminé à la fin de son parcours utile, lorsque cela est possible, et ne devrait pas viser des personnes.
- Tous les travaux pyrotechniques devront être effectués par un entrepreneur agréé par la police du Caire.
- Tout exposant proposant d'inclure des pièces pyrotechniques ou des lasers dans son exposition doit soumettre des détails à l'organisateur du salon au moins 2 mois avant l'exposition pour approbation.

i PROJECTIONS LUMINEUSES ET LUMIÈRES STROBOSCOPIQUES

- Il est interdit de diriger des projecteurs, des lampes à décharge ou tout autre dispositif d'éclairage spécial vers les allées afin de ne pas irriter ou distraire les stands d'exposition voisins ou les visiteurs.
- Les effets de lumière stroboscopique ne sont pas autorisés.
- Tout éclairage supplémentaire installé dans le(s) stand(s) après que l'entrepreneur principal ait signé le certificat de conformité sera enlevé, à moins que l'exposant ne puisse fournir un certificat de conformité à l'organisateur du salon pour tout éclairage supplémentaire.
- Les projections lumineuses doivent être contenues dans l'espace du stand ; elles ne peuvent pas être dirigées vers les passerelles, les murs ou le toit du site.

i DÉMONSTRATIONS EN DIRECT ET MACHINES

- Toutes les expositions potentiellement dangereuses destinées à être exploitées doivent être protégées efficacement pour éviter de blesser les visiteurs et doivent être fixées de manière adéquate dans un endroit stable pour assurer une sécurité et une stabilité continues.
- La machine ou l'appareil ne doit être démontré ou utilisé que par des personnes autorisées par l'exposant et ne doit pas être laissé en marche en l'absence de ces personnes.
- Une affiche ou un avis doit être affiché bien en vue pour éviter que des personnes ne se blessent accidentellement.
- Les expositions doivent être placées de manière à ce qu'elles ne pénètrent en aucun temps dans l'allée ou ne présentent de danger pour les visiteurs.
- Les dispositifs de démarrage sur les machines doivent être isolés pour empêcher les visiteurs d'utiliser des expositions sans surveillance.
- Il convient d'accorder une attention appropriée aux conditions dans lesquelles l'équipement est démontré, qui peuvent très bien différer considérablement des conditions dans lesquelles il est normalement installé et pour lesquelles les garanties normales ne seront plus appropriées.
- L'utilisation de compresseurs, de pulvérisateurs et d'installations similaires alimentées par des moteurs à combustion interne est interdite lorsque les visiteurs se trouvent dans les halls.
- Le bouton de coupure d'urgence doit être dans un endroit visible et accessible.
- Toutes les fournitures de carburant doivent être conservées à l'extérieur de la salle dans un magasin contrôlé à 10 ms de la salle.
- Les exposants doivent soumettre une évaluation des risques qui identifie les risques et les mécanismes de contrôle en place en ce qui concerne la machine dans le cadre d'une exposition et un énoncé de méthode sur la façon dont les démonstrations doivent être effectuées, c.-à-d. barrières autour de l'équipement, EPI requis pour les visiteurs à proximité immédiate du fonctionnement de la machine, matériaux qui vont être traités, les exigences particulières en matière d'élimination des déchets, la fréquence à laquelle ils vont effectuer les démonstrations, etc.
- Le soudage, le découpage du métal, le meulage et le brasage ne peuvent avoir lieu dans les halls que si l'accord écrit a été obtenu au préalable des organisateurs.
- Les machines montrées « au travail » ou utilisées dans le cadre d'une démonstration en direct devraient être convenablement protégées pour s'assurer que les membres du public sont maintenus à une distance de sécurité. Tout équipement avec des surfaces chaudes doit être protégé et doit afficher des avis d'avertissement « Surface chaude ».
- L'utilisation de caténaires non isolées ou de systèmes d'éclairage de poteaux basse tension non isolés est interdite.
- L'équipement électrique doit être protégé de manière à empêcher tout contact accidentel avec du métal sous tension, des pièces mobiles, des bornes sous tension et un court-circuit accidentel.
- Les exposants ne sont pas autorisés, et ne doivent pas permettre à d'autres, de connecter ou d'interférer autrement avec l'électricité, le gaz, l'eau ou d'autres installations de la salle d'exposition et ne doivent pas introduire ou utiliser dans les halls une installation supplémentaire pour la production ou la fourniture d'électricité ou pour l'éclairage artificiel ou la production d'énergie. Il est interdit de prendre des fournitures électriques à partir de prises situées dans les murs de la salle d'exposition.

i OBJETS PERDUS

- Veuillez rapporter tout objet perdu ou signaler toute perte au bureau de l'organisateur du salon, qui travaillera de concert avec l'entrepreneur en sécurité désigné ainsi qu'avec le responsable du site.
- Les objets perdus seront conservés pendant deux semaines après l'événement et seront éliminés par la suite.
- L'organisateur du salon n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne la surveillance et/ou la protection des objets personnels laissés sans surveillance sur le site, ni quant à la perte de ces objets, en aucune circonstance, y compris le vol, le vandalisme ou les actes malveillants sur de tels biens personnels.
- Il y a deux bureaux des objets perdus et trouvés, dont les emplacements sont les suivants :
 - Le premier bureau se trouve sur la Plaza 2, entre les Halls d'exposition 3 et 4.
 - Le deuxième bureau se trouve au Centre de conférence international d'Al-Manara.

i MAINTENANCE

Si vous devez réaliser des travaux de maintenance après **17h00**, nous vous prions d'en aviser l'organisateur du salon au plus tard à **12h00** afin que des dispositions puissent être prises en matière de sécurité et d'éclairage, etc.

i NIVEAUX DE BRUIT

- Les exposants sont priés de limiter le bruit et le volume des systèmes de musique, des écrans audiovisuels, des amplificateurs, des vidéos, etc.
- Les exposants doivent contacter l'organisateur du salon s'ils envisagent de jouer de la musique dans leur stand. Les volumes doivent respecter un niveau qui ne nuit pas aux autres exposants. En cas de litige, la décision de l'organisateur du salon sera prépondérante.
- Tout bruit excessif émis dans l'enceinte du site doit être d'un niveau sonore qui n'empêche pas au visiteur d'entendre les annonces d'urgence.
- Lignes directrices sur le niveau de bruit :
 - Un maximum de 55dB de 07h00 à 20h00
 - Un maximum de 45dB de 20h00 à 07h00

i CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

Même si la cérémonie d'ouverture officielle aura lieu à **09h00 le samedi 11 novembre 2023**, les exposants et les visiteurs ne seront autorisés à avoir accès aux halls qu'au terme de la cérémonie d'ouverture et de la tournée officielle. La participation à la cérémonie d'ouverture se fera uniquement sur invitation, ce qui signifie que seuls les exposants qui auront été invités seront autorisés à être présents dans les halls compte tenu des hautes mesures de sécurité qui seront en vigueur lors de la cérémonie d'ouverture. Davantage d'informations relatives à la cérémonie d'ouverture seront communiquées aux exposants à l'approche de la date de l'exposition.

i COMMANDER DES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES

- Notre but est de vous fournir des services en toute sérénité afin que vous puissiez vous concentrer sur votre exposition. Même si vous utilisez un entrepreneur/sous-traitant externe, vous devez disposer d'une connaissance pratique de base du contenu du manuel de l'exposant, des renseignements et des formulaires de commande de services.
- En respectant les informations ci-dessous, vous vivrez une heureuse expérience du salon.
 - Veuillez indiquer sur chaque formulaire de commande les coordonnées complètes de votre client, y compris l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le nom et le contact de l'entreprise et surtout, le numéro du stand.
 - Si vous avez des stands disposés à plusieurs emplacements, veuillez remplir différents formulaires de commande pour chaque emplacement.
 - Gardez la superficie totale de votre stand à l'esprit lors de la commande de vos articles de décoration. Ne commandez pas plus d'articles que ceux qui vont confortablement suffire dans votre stand, tout en vous permettant de mener vos activités.
 - Aucun crédit ne sera accordé après la clôture de l'exposition sur des articles ou des services commandés mais non reçus.

i BUREAU DES ORGANISATEURS

- Le bureau de l'organisateur du salon et le service d'assistance seront opérationnels tous les jours de **8h00 à 30 minutes après la fermeture de la foire** et répondront à toutes les questions et à tous les problèmes que vous pourriez rencontrer.
- Signalez au service d'assistance toute anomalie concernant le forfait « Shell scheme », la moquette et l'électricité pendant le montage.
- Les commandes supplémentaires sur place entraînent un supplément de 20 %. Le paiement est strictement effectué contre remboursement (carte de crédit, livre égyptienne ou dollar américain).
- Ne communiquez pas directement avec les entrepreneurs qui travaillent sur le sol de l'exposition, car vos instructions ne seront malheureusement pas suivies d'effet. Tous les entrepreneurs ont reçu pour instruction de ne traiter qu'avec le personnel du service d'assistance, car c'est de là que sont traitées toutes les commandes et les demandes de renseignements.
- Aucun crédit ne sera accordé après la fermeture de l'exposition pour les produits/services commandés mais non reçus ou utilisés.

i SYSTÈME DE SONORISATION

Pendant l'**IATF2023**, seuls les messages officiels et d'urgence seront diffusés ; toute demande d'information à annoncer sera refusée.

i PARKING

Les exposants et les visiteurs peuvent se garer dans le parking situé à côté des halls. Ce service est facturé **EGP 20** (quelle que soit la durée) et doit être payé à l'entrée du parking.

Les parkings sont disponibles pour les organisateurs, les exposants, les sponsors et les visiteurs et fonctionnent selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Parking gratuit

- Parking gratuit, à l'extérieur du mur d'enceinte du Centre international d'exposition d'Égypte (capacité : 1 000 voitures)

Parking payant

- Parking payant, en face du Centre de conférence international A-Manara
- Parking payant, en face des Halls d'exposition 1 et 2.
- Parking payant, en face des Halls d'exposition 3 et 4.
- Parking payant, Mosquée Elmoushir Tantawy - derrière les halls d'exposition 3 et 4 (capacité : 2 000 voitures).

Politique en matière de stationnement payant

Un droit de stationnement nominal par heure est applicable pendant toute la durée de l'événement.

Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner pendant la nuit. Tout véhicule laissé en stationnement pendant la nuit ou mal garé et/ou gênant les autres usagers de la route se verra facturer des frais d'administration. L'EIEC et l'AICC se réservent le droit d'enlever tous les véhicules restés dans le parking après la période autorisée.

i PHOTOGRAPHE

Les exposants qui souhaitent employer leur propre photographe doivent contacter l'organisateur du salon afin d'obtenir l'autorisation et les laissez-passer. Toute personne surprise en train de prendre des photos non autorisées sera escortée hors du salon.

i PORTEURS / MANUTENTION SUR PLACE

- Des porteurs munis de chariots seront en service pour aider les exposants à décharger leurs marchandises.
- **L'utilisation de chariots n'est pas autorisée pendant les heures d'ouverture du salon.**
- Lors du démontage, les exposants doivent d'abord emballer leurs marchandises sur le stand avant d'amener leur véhicule sur le quai de chargement.

i EPI – PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

- Pendant le montage et le démontage, il est désormais obligatoire que toutes les personnes travaillant ou visitant le stand ou participant à des travaux de construction sur le site portent des vêtements (équipements) de protection. Veuillez-vous référer à la section sur la Santé et la sécurité à la fin du manuel de l'exposant pour plus de détails sur les exigences.
- Tout le personnel chargé de la construction des stands doit porter des badges et des t-shirts d'identification de l'entreprise, ainsi que les chaussures de sécurité, les gilets de haute visibilité et les casques de sécurité nécessaires pendant toute la durée du montage et du démontage.
- Tous les entrepreneurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'une trousse de premiers secours et qu'ils ont pris des dispositions pour le traitement du personnel blessé sur le site.

PROTECTION OBLIGATOIRE DE LA TÊTE (CASQUE DE SECURITE)

Toutes les personnes travaillant ou visitant un stand d'exposition où des travaux en hauteur sont effectués doivent porter une protection de la tête. Cela inclut l'érection de structures métalliques, les opérations de levage, la construction de stands à deux étages et toute zone où il existe un risque de chute d'objets. Il incombe à l'employeur de veiller à ce que tous les membres du personnel participant à des travaux de construction sur le site soient équipés d'un casque de sécurité pendant les périodes de montage et de démontage des événements.

PROTECTION OCULAIRE OBLIGATOIRE

Le port de lunettes de protection est obligatoire pour couper du bois, meuler des métaux ou souder.

VETEMENTS OBLIGATOIRES A HAUTE VISIBILITE (GILET A HAUTE VISIBILITE)

Toutes les personnes se trouvant dans les halls d'exposition, les gares de triage et les salles de conférence doivent toujours porter des vêtements à haute visibilité pendant les périodes de montage et de démontage de l'événement. Les entrepreneurs, superviseurs ou responsables de stands doivent porter un gilet de haute visibilité d'une couleur spécifique afin de pouvoir être facilement identifiés sur le site.

PROTECTION OBLIGATOIRE DES PIEDS

Il n'est pas nécessaire de porter des chaussures à coque en acier, mais cela est fortement recommandé. Les sandales et les chaussures ouvertes/à bout souple **ne seront pas autorisées** dans les halls d'exposition, les gares de triage et les salles de conférence pendant les périodes de montage et de démontage de l'événement sur le site.

i SALLE DE PRIÈRE

Les salles de prière pour les hommes et les femmes se trouvent sur la place 2.

i BUREAU DE PRESSE

- Le bureau de presse fonctionnera pendant toute la durée de l'exposition pour les journalistes locaux, régionaux et internationaux. Les exposants sont invités à fournir des dossiers de presse pour le bureau de presse et, dans la mesure du possible, le matériel doit être fourni en arabe, en français et en anglais.
- Le bureau de presse publiera également des communiqués de presse réguliers avant et pendant l'exposition.
- Les exposants sont invités à informer le bureau de presse des sujets susceptibles de faire l'objet d'un article. Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

BrandComms Group

Contacteur : Diana Murray (Directeur de comptes principal)
 Numéro de contact : +44 (0) 20 7638 6856
 Courriel : diana@brandcommsgroup.com

i RELATIONS PUBLIQUES

BrandComms Group

Contacteur : Diana Murray (Directeur de comptes principal)
 Adresse : 5th Floor, 1 King Street, London EC2V 8AU.
 Numéro de contact : +44 (0) 20 7638 6856
 Courriel : diana@brandcommsgroup.com
 Site web : www.brandcommsgroup.com

CE QUE NOUS ATTENDONS DES EXPOSANTS

À l'IATF2023, nous sommes présents en tant qu'extension marketing de votre entreprise et nous cherchons à rehausser votre marque à l'occasion du salon. Voici ce que nous attendons de vous :

- Suivez les réseaux sociaux du salon et partagez du contenu pertinent.
- Ajoutez-nous à votre base de données de communiqués de presse
- Partagez toute nouvelle pertinente sur le salon avec vos clients s'ils assistent à l'événement.
- Soumettez-nous tous les angles dignes d'être mentionné dans les médias avant et pendant le salon.
- Soumettez-nous toute demande d'interview avant et pendant le salon.
- Nous faire part de vos idées sur les questions relatives au secteur qui, selon vous, doivent être abordées avant et pendant le salon.
- Dites-nous ce que vous voulez dire à l'IATF2023, y compris les personnes que vous êtes impatient de rencontrer, les produits que vous allez promouvoir ou les nouveaux itinéraires que vous allez lancer.

i DOSSIER DE SÉCURITÉ

- Tous les concepteurs/constructeurs de stands doivent avoir le dossier de sécurité de leur entreprise sur place, du montage au démontage.
- Le dossier de sécurité doit contenir les informations suivantes :
 - Responsabilité civile
 - Rendez-vous
 - Dessins techniques
 - Preuve de formation (le cas échéant)
 - Évaluation des risques
 - Certificats médicaux pour le travail en hauteur (gréement)

i DIRECTIVES DE SÉCURITÉ

- En respectant les règles de sécurité ci-dessous, vous contribuerez à créer un environnement de travail sécuritaire.
- Seuls le personnel et les employés autorisés sont admis.
- En tant que zone de travail active, tous les exposants, entrepreneurs et sous-traitants entrent et travaillent à leurs propres risques.
- Restez à l'écart des machines lourdes.
- Ne montez jamais sur les meubles.
- Nettoyez ou signalez les déversements.
- Gardez les allées libres et dégagées de tout débris et adoptez de bonnes pratiques d'entretien.
- Vérifiez que les cordons électriques ne sont pas endommagés.
- Protégez les objets de valeur sur le site du salon.
- Signalez immédiatement tout incendie.
- Si vous remarquez quelque chose de dangereux, veuillez contacter immédiatement un membre de l'équipe du salon.
- Il est interdit de porter des sandales ouvertes, des tongs et des talons hauts pendant le montage et le démontage. Tous les exposants, entrepreneurs et sous-traitants doivent porter des chaussures fermées et des gilets de haute visibilité - aucune exception ne sera autorisée.
- Pendant le montage et le démontage, il est interdit aux personnes de moins de 18 ans de se trouver sur ou autour de l'aire d'exposition.

i CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR LES EXPOSANTS

- L'organisateur du salon IATF2023 met tout en œuvre pour assurer la protection des marchandises et des stands des exposants.
- L'organisateur du salon assurera un service de surveillance du périmètre 24 heures sur 24, y compris pendant la période de montage, les jours d'exposition et de démontage.
- Bien que l'organisateur du salon mette en place des mesures de sécurité, ni l'organisateur du salon, ni le site, ni le prestataire de sécurité, ni le prestataire de transport, ni aucun de leurs responsables, agents ou employés n'assument la responsabilité pour ces biens, de leur perte ou de leur vol.
- Surveillez votre stand pendant la livraison de vos produits.
- Faites un inventaire après la livraison de vos produits et vérifiez qu'il n'y a pas de dommages ou d'articles manquants.
- N'indiquez pas le contenu à l'extérieur de vos caisses/cartons d'expédition. Utilisez un code pour indiquer le contenu.
- Après les heures d'exposition, couvrez votre stand d'une bâche ou d'un autre matériau solide pour décourager les vols potentiels.
- Ne laissez jamais de matériel d'exposition de valeur ou de documents exclusifs sous les tables ou derrière les présentoirs lorsque le salon est fermé ou que votre ou vos stands sont sans surveillance.
- Tenez toujours votre stand pendant les heures d'ouverture du salon, c'est-à-dire de **10h00 à 17h00** tous les jours.
- Tenez votre stand jusqu'à ce que vos produits et/ou le sol soit nettoyé pendant le démontage.
- Une fois le salon fermé, emballez vos produits aussi rapidement et sûrement que possible et ne laissez pas votre stand sans surveillance.
- Pour commander des services de sécurité supplémentaires pour votre stand, merci de vous reporter au formulaire de commande de services.

MONTAGE

- Utilisez des boîtes, des conteneurs et des étiquettes ordinaires qui n'identifient pas les produits.
- Veillez à ce qu'un personnel suffisant soit présent sur le stand pour recevoir l'envoi et faire l'inventaire.
- Signalez immédiatement à l'expéditeur toute anomalie dans les marchandises reçues.
- Assurez-vous d'avoir une couverture d'assurance adéquate.
- Stockez les objets de valeur hors du site.

PENDANT LA FOIRE COMMERCIALE

- Emballez les petits objets dans des boîtes et placez-les hors du site ou retirez-les du stand pendant la nuit.
- Ne laissez jamais votre stand sans surveillance. Les échantillons ou les porte-documents/sacs à main sont facilement volés.
- Assurez-vous d'avoir une couverture d'assurance adéquate.
- Gardez les objets de valeur hors du site.

DÉMONTAGE

- Restez avec votre chargement jusqu'à ce qu'il soit retiré de votre stand.
- Ne laissez pas votre stand sans surveillance. De nombreuses personnes extérieures ont accès à la zone du stand pendant cette période d'affluence.
- Conservez les écrans plasma, les écrans d'ordinateur ou tout autre équipement électrique dans des boîtes ordinaires, étiquetées avec des informations qui ne permettent pas d'identifier le produit.

i CHAMPS VISUELS

Tous les exposants sont égaux, indépendamment de la taille de leur stand. Ils doivent bénéficier d'une égalité de chances, dans le limite du raisonnable pour présenter leurs produits de la manière la plus frappante à l'audience. Par conséquent, tous les exposants doivent respecter les lignes directrices en matière de champ visuel pour assurer la visibilité de leurs voisins à partir de l'allée et vice-versa.

i SIGNALISATION

- L'organisateur du salon se réserve le droit de retirer toute enseigne qui est jugée inappropriée.
 - Utiliser des enseignes réalisées de manière professionnelle, puisque les enseignes faites à la main réduisent l'effet de l'affichage.
 - Aucune enseigne photocopiée collée avec du Prestik ne sera autorisée.
 - Les enseignes ne doivent pas faire saillie sur les allées. Les bannières aériennes ne sont pas autorisées.
 - Les enseignes « pull-up » ou « tear drop » ne sont autorisées que dans les limites de votre stand et ne doivent pas dépasser une hauteur de 2 500 mm ; ces enseignes ne doivent pas faire saillie sur les murs de votre stand et ne doivent pas obstruer la visibilité de votre voisin.

i RÈGLEMENTS DU SITE

CERTIFICAT DE COMPETENCE

La loi exige que les opérateurs de certains types d'équipements soient en possession d'un certificat de compétence ou d'une licence en cours de validité (par exemple, pour l'utilisation d'un chariot élévateur à fourche/élévateur à ciseaux et d'une nacelle élévatrice) et l'entrepreneur et/ou le sous-traitant doivent toujours être en possession de la licence requise. Aucune conduite imprudente ne sera tolérée.

DÉCOUPAGE ET MEULAGE

Il est interdit de découper ou de meuler dans l'enceinte du site.

ÉVACUATION D'URGENCE ET SORTIES

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il connaît la procédure d'évacuation du lieu et qu'elle a été expliquée à tous ses employés. Les portes de sortie de secours, les voies d'évacuation, les allées et les escaliers doivent toujours être libres de tout obstacle.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Tous les tubes fluorescents, les déchets, les gravats et le verre doivent être disposés à la zone des déchets pour élimination.
- Pour éviter les déversements, le carburant ou les produits chimiques doivent être stockés de manière appropriée.
- Pour éviter la pollution, tous les déversements/fuites doivent être signalés immédiatement.
- Il est interdit de jeter les déchets chimiques dans les égouts d'eau pluviale.
- Des poubelles marquées de manière appropriée sont placées à des endroits stratégiques pour éviter les rejets de débris et faciliter le tri sur place.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le matériel de lutte contre l'incendie doit toujours être facilement accessible.

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'INCENDIE

- Il faut prévenir à l'avance de l'intention d'utiliser une machine à fumée ou un brouillard.
- Les appareils producteurs de chaleur, de la fumée ou des flammes nues comme partie intégrante de la démonstration du produit doit recevoir l'approbation écrite du responsable de la sécurité désigné.
- Le pétrole liquide n'est pas autorisé à l'intérieur du site.
- La toile de jute, la chaume, la paille et les draperies présentent un risque d'incendie et doivent être traitées avec un composé ignifuge.
- Il est interdit d'utiliser du papier crêpe, du papier cannelé, des cartons, des feuilles de PVC (sauf sur le sol).
- Les produits en polystyrène ne sont pas autorisés, sauf s'ils sont traités avec un composé ignifuge. Un certificat d'ignifugation doit être soumis.

UTILISATION DU GAZ

Aucune bouteille de gaz de plus de 9 kg n'est autorisée sur un stand. Une cage de stockage temporaire doit être prévue.

TRAVAUX CHAUDS

Il est interdit de souder, de meuler, de couper ou d'utiliser des équipements à flamme nue sur le site sans l'autorisation écrite du responsable de la sécurité désigné et le permis de travail à chaud approprié doit être rempli. En cas d'approbation, l'exposant/entrepreneur doit s'assurer que des précautions adéquates sont prises contre les dommages matériels ou corporels, le feu ou le métal chaud.

RÈGLES INTERNES

- Tous les outils et autres objets doivent être rangés à l'endroit prévu à cet effet et les zones de travail doivent être maintenues en bon état d'entretien et en état de propreté.
- Les déchets doivent être éliminés de la manière appropriée.
- Le montage des lumières et des fermes doit être accompagné de la certification nécessaire d'un ingénieur en structure.
- L'ensemble de l'équipement, des installations et du matériel peut être inspecté.
- Les activités suivantes ne sont pas autorisées à l'intérieur du site : la peinture au pistolet, soudage et/ou meulage d'angle, découpe de bois

CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DES MATÉRIAUX

- Les véhicules doivent être garés de manière sûre et ne doivent pas constituer une obstruction ou un danger pour les véhicules/piétons qui passent.
- Un équipement de levage approprié doit être utilisé lors du levage.
- Les articles doivent être solidement arrimés au véhicule avant le départ.
- Les vêtements et équipements de protection appropriés doivent être utilisés.

TRAVAIL EN HAUTEUR

Les mesures suivantes doivent être prises avant et pendant tous les travaux aériens :

- Un permis de travaux dangereux doit être obtenu avant le début des travaux en hauteur.
- La zone doit être bouclée et les panneaux appropriés doivent être affichés.
- Les vêtements/équipements de protection individuelle doivent être utilisés.
- Les outils et autres matériaux ne doivent pas être jetés au sol.

SIGNALEMENT DES ACTES DANGEREUX

Les actes et conditions dangereux identifiés sur le site doivent être immédiatement signalés au responsable de la sécurité désigné.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- L'équipement de protection individuelle approprié doit toujours être utilisé.
- L'accès au site ne sera pas autorisé si les critères relatifs à l'équipement de sécurité ne sont pas respectés.
- Les éléments suivants peuvent être requis en fonction des tâches effectuées :
 - protection oculaire et casques de sécurité
 - harnais de sécurité complet
 - chaussures appropriées (aucune chaussure ouverte ne sera autorisée !)
 - masques anti-poussière

RESPONSABILITÉS

- Adopter des pratiques de travail sûres et porter l'EPI.
- Respecter les politiques, les procédures et les règlements intérieurs du site.
- Signaler immédiatement la pollution, les dangers et les blessures.

OUTILS, ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES

- Les employés de l'entrepreneur ne doivent en aucun cas
- utiliser des outils, des équipements ou des machines sans avoir reçu une formation et avoir été certifiés.
- utiliser des outils et équipements défectueux et/ou endommagés.
- Tous les outils nécessaires au travail à effectuer doivent être fournis par l'entrepreneur et doivent être enregistrés auprès de la sécurité à l'arrivée.

RÈGLEMENTS DU SITE

- Si vous ne vous conformez pas à l'un des conditions ci-dessus, votre accréditation sera révoquée et il vous sera demandé de quitter le site.
- Personne ne peut pénétrer sur le site sans avoir signé au bureau de l'organisateur.
- Personne ne peut pénétrer sur le site sous l'influence de l'alcool ou de drogues, ce qui signifie également que personne ne peut apporter de l'alcool ou des drogues sur le site ou prendre de l'alcool ou des drogues sur le site.
- Les personnes qui prennent des médicaments sur ordonnance ou des médicaments pour une maladie quelconque doivent le signaler à leur superviseur et au responsable de la sécurité avant de commencer à travailler.
- Les armes à feu, les carabines à air comprimé et les explosifs ne sont pas autorisés sur le site.
- Les armes dangereuses (couteaux/ fusils) sont interdites sur le site.
- Il est interdit de se battre, de pousser ou de tirer sur le site.
- Les jeux de chevaux (comportement brutal ou indiscipliné) sont interdits sur le site.
- Les liquides inflammables et les substances chimiques dangereuses sont interdits sur le site.
- L'équipement de protection individuelle, conformément aux exigences du site, sera toujours porté correctement, ce qui signifie dans ce cas que le minimum de base est requis :
 - Lunettes de protection anti-poussière/vêtements oculaires appropriés
 - Vêtements EPI (casques de Sécurité, gilets de haute visibilité, chaussures à semelles d'acier, etc.)

- Les véhicules et les engins motorisés doivent respecter les limitations de vitesse et les panneaux de signalisation du site.
- Tous les superviseurs d'engins motorisés doivent signer le formulaire de supervision approprié avant l'utilisation de l'équipement.
- Les véhicules et les engins motorisés ne seront conduits que par du personnel titulaire d'un permis.
- Aucune machine telle qu'une meuleuse d'angle, une découpeuse d'acier ou une scie ne sera utilisée sur le site à moins que toutes les protections ne soient solidement fixées et que la machine, y compris les câbles d'alimentation, les prises et les accessoires électriques, ne soient en bon état de fonctionnement. Cela inclut l'installation d'un bras de contrôle latéral sur toute meuleuse d'angle utilisée.
- Les outils défectueux, endommagés ou improvisés ne sont pas autorisés sur le site.
- Toutes les rallonges électriques utilisées sur le site doivent être en bon état.
- Aucune réparation de type "fil torsadé" et aucune isolation endommagée ne seront acceptées.
- Les échelles doivent être en bon état, non endommagées et équipées de dispositifs antidérapants. Toutes les échelles doivent être numérotées et répertoriées dans un registre d'inspection et conservées dans le dossier de sécurité de l'entrepreneur.
- Toutes les machines de levage sur le site doivent être conformes aux exigences de test et d'inspection et les certificats de test de charge annuels doivent être disponibles pour inspection et conservés dans le dossier de sécurité de l'entrepreneur.
- L'équipement de soudage à l'arc sera en bon état, avec toute l'isolation en place, et aucun soudage à l'arc ne sera effectué sous la pluie ou par temps humide.
- Aucun travail à chaud n'est autorisé avant l'inspection physique du chantier par le responsable de la sécurité. Tous les matériaux combustibles à proximité du site de travail à chaud seront enlevés et un extincteur à poudre chimique de 9 kg en état de marche sera placé à proximité immédiate de la ou des cabines. Aucun travail ne sera autorisé tant que la propriété n'aura pas délivré un permis de travail à chaud.
- Tout danger observé par toute personne sur le site doit être signalé immédiatement au responsable de la sécurité du site.
- Tout déversement d'huile de cuisson, d'huile moteur, de diesel ou de substance chimique doit être signalé immédiatement au responsable de la sécurité. Dans le cas d'un déversement dangereux, la source de la fuite doit être arrêtée en priorité et la substance ne doit pas être autorisée à pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau, le kit de déversement sur le site devant être utilisé immédiatement.

i SMARTBUILD™

- **SMART BUILD™** est une nouvelle division de RX Africa qui offre un service interne de conception et de construction de stands, disponible aux exposants qui ont réservé des stands d'exposition d'espace uniquement d'une superficie de 12 m² ou plus. En tant que division au sein de RX Africa, les exposants sont assurés de travailler avec un partenaire sûr et de confiance pour un service de conception sans obligation unique à vos exigences spécifiques.
- **SMART BUILD™** met à la disposition des exposants une équipe de gestion de projet très expérimentée, une assistance sur place du montage au démontage de l'événement et de l'aide à la soumission des documents relatifs à la santé et à la sécurité. Tous les plans sont soumis au nom de l'exposant.
 Contacter : Paul Robberts
 Tél : +27 (0)72 444-1949
 E-mail : paul.robberts@rxglobal.com

i TABAGISME

Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'EIEC et de l'AICC, mais des zones fumeurs désignées sont aménagées à l'extérieur des bâtiments.

i ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS DE STANDS

- Tous les constructeurs de stands **doivent** avoir une couverture d'assurance valide pour toute la durée du salon, c'est-à-dire du **lundi 6 au jeudi 16 novembre 2023**.
- Les entrepreneurs doivent disposer d'une police d'assurance qui assure la couverture à leurs employés en cas de décès accidentel ou de handicap permanent total/partiel lorsqu'ils travaillent sur leur stand.
- Les éléments suivants doivent être couverts par la police d'assurance :
 - **Propriété tous risques** - Cette assurance assure la couverture pour tout dommage physique accidentel aux biens exposés au centre d'exposition y compris le stand.
 - **Responsabilité à l'égard des tiers** - s'il survient un accident au moment du montage, pendant les jours du salon et au moment du démontage, cette assurance devra couvrir la responsabilité légale de l'entrepreneur en rapport aux blessures d'un tiers sur place.
 - **Assurance tous risques des entrepreneurs y compris la responsabilité à l'égard des tiers** - Cette assurance indemnifiera toute perte ou tout dommage physique de la propriété assurée pendant le montage, les jours du salon et le démontage.
 - S'il survient un accident au moment du montage, pendant les jours du salon et au moment du démontage, cette assurance devra couvrir la responsabilité légale de l'entrepreneur à l'égard d'un tiers blessé sur place.
 - La perte ou les dégâts accidentels aux biens appartenant aux tiers qui se produisent pendant le montage, les jours du salon et le démontage sur place ou dans la proximité immédiate du site pendant la période couverte.

i STANDS – ZONES D’AFFLUENCE ET A DEUX ÉTAGES

STANDS DE ZONES D’AFFLUENCE

- Les stands à double étage et les stands de plus de 3500 mm de hauteur ne seront pas autorisés dans la zone d’affluence de l’exposition.
- En raison des réglementations en matière de santé et de sécurité du site pour le public et des normes d’hygiène requises pour les points de vente de nourriture dans le hall, tous les stands construits dans le hall doivent être préfabriqués et assemblés sur place. Le découpage, le soudage, le meulage et la peinture au pistolet ne seront autorisés en aucun cas.
- Si votre stand est dans la zone d’affluence, le sol en marbre doit être protégé pendant le montage et le démontage de l’exposition. Il est de la responsabilité des exposants de s’assurer que l’entrepreneur pose un revêtement de protection sous son stand pour éviter que le sol n’ait un contact direct avec son stand. La moquette doit être posée autour de la propriété du site est strictement interdite. Le poids de la zone d’affluence est limité à 1 000 kg par m².
- Tous les stands dans la zone d’affluence doivent couvrir le haut de leurs stands car les mezzanines seront utilisées tout au long du salon, et la finition des sommets des stands est obligatoire. Une vue du dessus du stand doit être incluse dans les visuels 3D / Rendus et plans techniques / de travail complets.
- Des barrières de sécurité doivent être placées autour de votre espace d’exposition lors de la construction de votre stand dans la zone d’affluence. Les cônes en plastique et les rubans adhésifs ne sont pas acceptés comme barrières de sécurité.
- Les chariots élévateurs ne sont en aucun cas autorisés dans la zone d’affluence. L’utilisation de nacelles élévatrices n’est autorisée qu’avec l’approbation du site.

STANDS A DEUX ÉTAGES

- Les stands à deux étages doivent avoir l’approbation préalable du département des opérations de l’organisateur du salon.
- Il n’est PAS permis de forer des fondations ou une partie de la tribune dans le sol de la salle en aucune circonstance.
- Un ancrage / plate-forme approprié(e) doit être installé(e) avec l’autorisation préalable du site. Veuillez noter que seules des plaques d’acier doux de 400 mm x 400 mm x 12 mm au minimum seront acceptées par le site.
- Tous les plans de stand à deux étages doivent indiquer les calculs structurels et les dimensions.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION DES STANDS A DEUX ÉTAGES

- Toutes les conceptions des stands à deux étages doivent être déposées avec un plan montrant l’emplacement du stand et accompagnées d’un plan détaillé entièrement dimensionné de chaque niveau du stand, une coupe détaillée entièrement dimensionnée à travers chaque étage et un plan d’élévation.
- Ces plans doivent intégrer :
 - La forme et la dimension de chaque élément de structure.
 - La forme, les détails et la méthode de chaque connexion entre les éléments de structure.
 - Le détail ou tous les matériels utilisés dans la construction.
 - La forme, les détails et les dimensions de chaque cage d’escalier.
 - La largeur et la position de chaque sortie de secours et/ou voie d’évacuation en cas d’incendie.
 - La disposition prise au sein de la structure contre l’incendie et la propagation des flammes.
 - Les calculs structurels sont obligatoires pour tous les stands à deux étages. Veuillez-vous assurer que vous disposez d’un ingénieur qualifié pour fournir les calculs structurels avant de vous décider à choisir un stand à deux étages. Nous ne sommes pas en mesure de traiter des dossiers sur les stands à deux étages en l’absence du dépôt de vos calculs structurels accompagnés de la conception.
- **Remarque importante** : Les escaliers en colimaçon ne sont pas permis sur les stands à deux étages.
- La soumission tardive des conceptions de stands (14 jours avant le premier jour de montage) sera soumise à des frais de soumission tardive. Pour plus de renseignements, veuillez contacter l’équipe des opérations.

i STOCKAGE

- Le stockage des casiers, caisses ou autres matériels de salon derrière votre stand/vos stands est strictement interdit.
- Les contrevenants aux codes de prévention des incendies font l’objet d’amendes et de confiscation des matériels.
- Les casiers et les caisses vides doivent être enlevés du stand/des stands de l’exposant.
- Ni l’organisateur du salon ni le responsable du site ne peuvent être tenus pour responsables des objets qui arrivent tôt ou qui sont abandonnés après la période de démontage de l’exposition ; le coût de l’enlèvement de tels articles sera au compte de l’exposant.
- De petits placards (construits à partir des panneaux PST des stands pré-équipés) peuvent être commandés à travers les formulaires de commande de services.

i CERTIFICATION STRUCTURELLE

- La structure du stand devra supporter en toute sécurité les charges mortes et imposées combinées sans aucune déflexion ou déformation susceptible de nuire à la stabilité.
- Tous les matériaux utilisés dans la construction devront être
 - des matériaux incombustibles
 - Bois d’œuvre ignifugé de toute épaisseur
 - Plastique et panneaux résistant à la flamme
 - des panneaux d’aggloméré ou de blocs d’au moins 16 mm d’épaisseur.

- Tous les matériaux utilisés pour les finitions décoratives de la ou des cabines devront être :
 - Fixés au niveau du sol.
 - Ne doivent pas s'enflammer lorsqu'ils sont soumis à une flamme pendant 10 secondes.
 - Toute peinture doit être à base d'eau.
 - L'utilisation de pulvérisateurs de peinture n'est pas autorisée.
 - Les cavités et espaces autour du site ne doivent pas être utilisés pour le stockage de caisses, cartons et boîtes vides ou de matériaux d'emballage.

i POLITIQUE RELATIVE AU PERSONNEL TEMPORAIRE

- Tout le personnel temporaire **doit** être muni d'un permis de travail valide lorsqu'il travaille sur le site de l'exposition.
- Tous les employés temporaires embauchés doivent également avoir un badge d'exposant. Veuillez compléter et soumettre leurs coordonnées par le biais du manuel de l'exposant.

i TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (14 %)

- Les commandes passées avant le déménagement sur place seront facturées à 15% de TVA (conformément à la réglementation sud-africaine)
- Les commandes passées sur place (du 05 au 16 novembre 2023) seront facturées à 14% de TVA (conformément à la réglementation égyptienne).

i VÉHICULES ET MACHINES LOURDE EXPOSÉS

- Si des véhicules et de la machinerie lourde doivent être exposés sur votre stand, assurez-vous d'en aviser l'équipe des opérations.
- Les critères suivants doivent être respectés lors de l'exposition d'un véhicule dans les halls :
 - L'exposant doit fournir la marque, le poids et les dimensions du véhicule avant que le placement puisse être approuvé.
 - Le véhicule doit être statique et avoir son moteur coupé pendant toute la durée de l'exposition.
 - Le véhicule ne doit contenir que suffisamment de carburant pour le mettre en position et le faire sortir pendant la panne.
 - L'essence / diesel supplémentaire ne peut pas être stockée dans le site.
 - Le véhicule doit être muni d'un bouchon de carburant verrouillable.
 - Le véhicule doit être muni d'un bac d'égouttage placé sous le moteur.
 - La batterie doit être déconnectée.
 - Les véhicules ne peuvent pas être démarrés, roulés ou déplacés pendant les heures d'événement.
 - Un extincteur doit être placé sur le support et doit être facilement accessible, scellé et entretenu.
 - Un nom et un numéro de contact 24h/24h doivent être donnés à l'équipe des opérations.
 - Les clés du véhicule doivent être laissées à l'équipe des opérations au cas où un retrait serait nécessaire.
 - EIEC et l'organisateur du salon déclinent toute responsabilité pour tout véhicule endommagé lors de l'entrée ou de la sortie du hall ou une fois dans sa position finale.
 - Tout dommage causé au Site en raison du déplacement du véhicule sera facturé à l'Exposant et/ou à son Constructeur de Stand désigné.
 - Vous devez travailler en étroite collaboration avec les organisateurs lors de l'organisation de l'introduction du véhicule dans l'exposition; Souvent, il peut être nécessaire d'entrer dans les halls avant les dates de construction en raison de la logistique de la construction de l'exposition autour du véhicule.
 - Il est de la responsabilité de l'exposant de s'assurer que le véhicule est nettoyé, veuillez contacter les organisateurs.

i VENUE CARE

- No attachment, fitting or detachment is to be made to the interior or exterior walls, floors, ceilings, or pillars of the building. This includes any equipment or device whatsoever which would be affixed to or suspended from any structure of the building and attachments that would damage any surface or structure in any part of the building. Any such attachments would require that the EIEC institutes a penalty per hole drilled and the client will be liable for all repairs.
- All trolleys are to be fitted with a comprehensive non-marking rubber protection layer which will ensure that no metal/wooden portion of the trolley meets any aspect of the building infrastructure. Furthermore, the rubber wheels of all trolleys are to be of such a nature that it is non-marking and non-damaging to all surfaces within the building, whether it be tiling, laminated flooring, carpeting and/or concrete surfaces.
- Il est interdit de peindre, de clouer ou de percer les sols, les murs, les plafonds ou toute autre partie du bâtiment.
- Les exposants qui posent un revêtement de sol doivent utiliser un adhésif qui n'endommage pas le sol et qui s'enlève facilement.
- Tout ruban de revêtement de sol non enlevée par l'exposant fera l'objet de frais d'enlèvement.
- Aucun panneau ou autre article ne doit être fixé aux plafonds, aux murs, aux tuyaux ou aux appareils électriques.

i FRAIS D'ACCÈS AU SITE

Veuillez noter que ces frais doivent être payés directement en espèces au site pendant le montage, les jours d'exposition et la période de démontage.

FRAIS D'ACCÈS À LA GARE DE TRIAGE DU SITE

Tout véhicule accédant à la gare de triage du site pendant le montage, les jours d'exposition et le démontage devra s'acquitter des frais suivants pour chaque entrée :

- **50 EGP** par entrée pour un seul petit camion
- **150 EGP** par entrée pour un seul gros camion

i GESTION DES DÉCHETS

- Nous rappelons aux exposants qu'aucun déchet ne peut être abandonné dans les halls ou sur le site à quelque moment que ce soit. Nous tenons à souligner que ceci comprend tous les matériaux de montage des stands, les rubans de moquette et les palettes, et que tous les frais encourus pour l'enlèvement et l'élimination des articles abandonnés seront à la charge de l'exposant ou de l'entrepreneur concerné.
- Les exposants sont responsables de l'enlèvement de leurs propres déchets pendant le montage et le démontage. Votre sous-traitant doit enlever le matériel de montage. Les pots de peinture ne doivent pas être jetés dans les bennes à déchets et doivent être évacués du site. La zone des bennes doit toujours rester libre afin de permettre un accès ininterrompu au site.
- Les exposants doivent veiller à ce que les allées et les zones de circulation publique soient nettoyées de tous les déchets et évacuées du site s'ils ne sont pas recyclables.
- Les panneaux agglomérés, le bois, les pierres, les briques, les tuiles, le sable et l'acier ne peuvent être jetés dans les bennes.
- Le dépôt de matériaux de construction dans les bennes destinées aux déchets généraux (papier/plastique) sera facturé aux exposants.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ

i INTRODUCTION

Avant de commencer tout travail sur le site, l'exposant et son entrepreneur doivent évaluer les risques que pourrait induire la construction d'un stand, tenant compte des dangers et risques probables et possibles. Ce faisant, l'exposant doit être en mesure de mettre en place des plans et procédures pour limiter ou annuler le risque. Ces mesures sont essentiellement des mesures raisonnables que prendra l'exposant afin de limiter les blessures, les pertes de vie, la responsabilité civile et publique.

MONTAGE

Pour garantir un environnement sans risque tant pour vous-même que pour vos entrepreneurs, vous êtes tenus de respecter :

- Tout le personnel est tenu de porter des casques de sécurité pendant le travail dans les zones censées être un chantier.
- Toutes les scies, meules et d'autres équipements portatifs doivent être protégés comme l'exige la loi sur la SST et les lames de scie inversées ouvertes et non protégées ne seront pas autorisées.
- Un permis de « travail à chaud » sera exigé où réalisent les travaux de soudure ou de meulage.
- Les personnes qui travaillent en hauteur devront être munies d'un harnais de sécurité. Celui-ci doit être fixé à une structure sécurisée.
- Un permis est nécessaire pour tout échafaudage utilisé sur le site. Ce permis doit être exposé pendant l'utilisation. Aucune structure d'échafaudage supérieure à 6 mètres à partir de la plateforme ne doit être érigée.
- Ne pas entrer dans une zone où une barrière est érigée.
- Placer des signes d'avertissement appropriés lors de la réalisation d'une activité à haut risque dans votre propre zone.
- Ne pas faire venir des personnes non autorisées ou inutiles sur le site.
- Notez les procédures d'évacuation d'urgence en cas d'incendie et d'autres dangers potentiels.
- L'éclairage doit être conforme - bien fixé, couvercle résistant à la chaleur.
- Soyez conscient des risques de trébuchement, c'est-à-dire que tous les câbles électriques doivent être fixés à l'aide de ruban adhésif.
- Attention aux chariots élévateurs à fourche et aux travaux aériens.

PENDANT L'EXPOSITION

- Veillez à ce que tout le câblage électrique soit sécurisé et hors de portée des visiteurs et autres personnes.
- N'empiétez pas sur les allées.

DÉMONTAGE

- Suivez les mêmes principes que pour la phase de montage.
- Faites attention aux objets pointus - clous, agrafes.
- Ne soulevez pas des objets lourds tout seul.

i EMPIÈTEMENT DES ALLÉES

- Le règlement relatif à l'incendie impose que les allées aient une largeur minimale de 3 m et qu'elles soient toujours dégagées.
- Veuillez garantir que la conception de votre stand ou le contenu de votre stand reste confiné dans l'espace qui vous est alloué et qu'il ne fait pas sailli sur les allées. Il s'agit de tapis, de paillassons ou des revêtements de sol de toute sorte ; les pattes de caméras, les poteaux de stabilisation, les podiums (par ex. les tentes) etc.
- Là où des plateformes surélevées sont utilisées, les angles doivent être arrondis ou ébrasés ou autrement protégés pour permettre un passage dégagé. Veuillez-vous assurer de mesurer soigneusement votre plateforme, car il ne sera en aucun cas permis qu'elle fasse saillie dans l'espace de l'allée.
- Aucune porte ni fenêtre ni tout autre article ne peut s'ouvrir ou balancer dans les allées.
- Il est du droit des organisateurs de faire des réglages sur place ; fermer un stand ou un salon s'ils estiment que les visiteurs peuvent être exposés à un risque de blessure (trébuchement, etc.) ou incapables de les évacuer facilement en cas d'urgence.

i PLAFONDS

- Vous devez fournir un extincteur valide et un détecteur de fumée dans votre stand.
- Le matériau utilisé pour le plafond et/ou la tente doit être ignifugé (un certificat/une confirmation écrite doit être fournie).

i CONFORMITÉ

- Tous les entrepreneurs et exposants sont tenus de se conformer à l'ensemble de la législation relative à la gestion des catastrophes, à la législation applicable en matière de santé et sécurité au travail ainsi que les lois et règlements du ministère de la Santé. Tous les exposants et entrepreneurs sont tenus de remplir le formulaire d'indemnisation de l'exposant avant de se faire délivrer des badges d'accès.

i PROCÉDURES D'URGENCE

AVANT L'OUVERTURE DE L'EXPOSITION

- Dégager tout matériel étranger à la zone d'exposition, en l'occurrence les emballages, les conteneurs et tout autre objet non essentiel à la présentation.
- Nous vous prions de prêter attention aux procédures d'urgence applicables au site ; familiarisez-vous avec les sorties d'urgence et l'équipement de lutte contre les incendies. Soyez également conscient du lieu où se trouve la sécurité.
- C'est une exigence de santé et de sécurité que toutes les étapes pratiques soient respectées pour garantir la sécurité de votre personnel et le public.

À L'OUVERTURE DE L'EXPOSITION

- Le système de sonorisation sera uniquement utilisé par l'organisateur du salon pour des annonces approuvées au préalable ainsi que les communications d'urgence pendant les heures d'ouverture du salon et pour le dégagement de l'exposition en soirée.
- S'il s'avère nécessaire d'évacuer le bâtiment, une annonce du système de sonorisation sera diffusée (en anglais puis en arabe) toutes les 15 secondes.
 - Éteignez tous les équipements électriques de votre stand et dirigez-vous calmement vers la sortie la plus proche.
 - Les exposants et les visiteurs doivent se rassembler à l'extérieur du hall et attendre les instructions du personnel de sécurité.
 - Ne vous arrêtez pas et n'essayez pas de retourner chercher vos effets personnels.
 - Prenez des dispositions pour qu'une personne de votre stand fouille le stand à la recherche de tout article, emballage suspect ou étranger ou d'objets étranges.
 - Si vous trouvez quelque chose de suspect, signalez-le immédiatement à l'organisateur du salon et/ou à la sécurité.
 - Veillez à suivre les instructions du personnel du site qui vous dirigera vers le lieu de sécurité le plus proche.
 - Les exposants ne seront pas autorisés à retourner dans le bâtiment tant que la direction du site n'aura pas reçu l'autorisation de la protection civile.
- Si la menace s'avère être une fausse alerte, le personnel de sécurité vous en informera. Dans ce cas, les exposants retourneront dans la salle en premier et les visiteurs suivront cinq minutes plus tard.
- En cas d'alerte à la bombe, le destinataire doit immédiatement contacter les services d'urgence, puis le service de sécurité et enfin le bureau de l'organisateur du salon.

i POLITIQUES DE SÉCURITÉ DE L'EXPOSITION

Tous les exposants disposant d'espaces nus uniquement ou de stands personnalisés doivent intégrer les documents suivants dans le dossier de sécurité exigé, qui doit être présenté au responsable de la sécurité avant le montage :

- Tous les dessins techniques et plans d'étage (vue en plan et vue de côté montrant toutes les dimensions, les matériaux de construction doivent également être indiqués).
- Politique et plan de santé et de sécurité au travail
- Une politique écrite concernant la protection de la santé et de la sécurité des employés sur le lieu de travail. Ceci comprend une brève description de l'organisation et des dispositions prises pour mettre en œuvre et réviser cette politique.
- La désignation par écrit d'un superviseur chargé de superviser tous les travaux effectués sur le site.
- La désignation par écrit d'une assistance médicale sur le site, les jours de montage, de démontage et d'exposition.
- La désignation par écrit d'un inspecteur des échelles, y compris un registre répertoriant toutes les échelles utilisées sur le site.
- La preuve qu'une évaluation des risques sur le site a été effectuée par une personne compétente pour la tâche spécifique réalisée.
- La désignation par écrit d'une personne compétente pour superviser et inspecter les machines utilisées (employé à temps plein).
- La désignation par écrit d'une ou de plusieurs personnes compétentes et aptes à utiliser des machines à forte puissance (ponceuses, meuleuses, scies circulaires, etc.).
- Présentation d'un plan d'installation électrique (certificat de conformité) une fois les travaux terminés.
- Un certificat d'ingénieur en structure (requis pour les stands de plus de 2,5 mètres).
- Une preuve de responsabilité civile.

i SORTIES ET ESCALIERS DE SECOURS

- Les ameublements, décorations et autres objets ne doivent pas obstruer les sorties, l'accès aux sorties ou la visibilité des sorties d'urgence.
- L'itinéraire de passage exigé vers les sorties ne doit pas être bloqué par des meubles ou par aucun autre objet amovible.
- Les escaliers de secours sont situés à intervalles dans l'ensemble des salles.
- Les extincteurs et les armoires à incendie doivent toujours rester visibles et accessibles.

i TISSUS ET FINITIONS DÉCORATIVES

- Tous les matériaux textiles utilisés pour les finitions décoratives des stands doivent répondre aux critères de santé et de sécurité suivants :
 - Doit être capable de passer un test d'inflammabilité ou de propagation de la flamme en surface.
 - Doit soumettre une attestation d'ignifugation pour tout tissu utilisé sur le stand.
 - Doit être fixé tendu ou en plis serrés sur un support solide/les panneaux de support muraux.
 - Ne doit pas s'enflammer lorsqu'il est soumis à une flamme après 10 secondes.
 - Ne doit pas présenter de rémanence lorsqu'elle est soumise à une source de chaleur pendant 10 secondes.
 - Toute peinture utilisée doit être à base d'eau et l'utilisation de pulvérisateurs de peinture dans les halls n'est pas autorisée.

i CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE ET ÉVACUATION

- Si vous découvrez un incendie ou si quelqu'un vous signale un incendie, donner immédiatement l'alerte.
- Actionner le point d'appel de l'alarme incendie la plus proche en brisant le verre. Si vous le faites (et il est sécuritaire d'agir de la sorte), dirigez-vous vers le stand proche du point d'incendie pour orienter l'agent de sécurité en service vers l'incendie.
- Au son de l'alarme incendie :
 - Eteignez les équipements électriques de votre stand et dirigez-vous calmement vers la sortie la plus proche et vers une zone bien dégagée des bâtiments.
 - Limitez vos actions à essayer de restreindre la propagation du feu en fermant les portes/fenêtres et en donnant l'alerte.
 - Ne prenez aucun risque pour mettre votre vie en danger.
 - Ne vous arrêtez pas et n'essayez pas de retourner chercher vos effets personnels.
 - Restez à l'extérieur des bâtiments jusqu'à ce que le signal de fin d'alerte soit donné.
 - Assurez-vous de suivre les instructions du personnel du site qui vous dirigera vers le lieu de sécurité le plus proche.
 - Essayez d'empêcher aux gens de se diriger vers les flammes jusqu'à l'arrivée de secours.
 - Restez calme et encouragez les autres à faire de même et aidez ceux qui semblent être en difficulté.

i RÈGLEMENTS RELATIFS AUX INCENDIES

- Des extincteurs d'un modèle et d'une capacité approuvés se trouvent à divers endroits du hall. Veuillez-vous assurer que tout le personnel du stand est familiarisé avec ce qui suit :
 - Les sorties de secours et les extincteurs ne doivent jamais être bloqués.
 - Il est interdit de placer de la peinture ou du diluant à peinture à proximité des boîtiers de distribution électrique.
 - Les cartons/boîtes vides, les boîtes de catalogue, le matériel du stand et les déchets combustibles doivent être éliminés et ne doivent pas être stockés derrière les stands.
- Tous les matériels utilisés dans la construction et la décoration des éléments d'exposition doivent être ignifuges.
- Tous les véhicules non destinés à la présentation doivent être enlevés de l'installation avant que les visiteurs ne puissent être autorisés dans l'enceinte.
- La toile de jute, la paille et le chaume sont considérés comme des éléments à haut potentiel d'incendie. Les exposants qui envisagent de les utiliser dans le cadre de leur présentation seront tenus de fournir un certificat d'ignifugation actuel indiquant que le produit a été traité avec un composé ignifuge. Lorsque le matériau de drapage est utilisé dans le cadre d'une présentation, veuillez-vous assurer que le drapage n'entre pas en contact avec le câblage, les accessoires électriques et/ou ampoules. Le drapage ne doit pas pendre à une hauteur inférieure à 5 cm au-dessus de la moquette du sol.
- Les produits en polystyrène seront interdits sauf s'ils sont traités avec un produit ignifuge et assortis d'une preuve certifiée présentée par l'exposant. Ce n'est qu'à la réception du certificat que le stand peut être construit.
- Tous les matériels utilisés au salon doivent être de nature ininflammable et ignifuge afin de se conformer aux ordonnances locales en matière de lutte contre les incendies et conformément aux règlements établis par la National Association of Fire Underwriters. Le règlement relatif aux incendies interdit l'utilisation du papier crêpe, du papier cannelé, des cartons, des feuilles de PVC (sauf sur le plancher pour empêcher d'endommager les tapis) ou tout autre matériel combustible hautement inflammable.
- L'utilisation de gaz industriels de nature inflammable ou toxique à des fins de démonstration ne sera pas permise sur le site de l'exposition, à moins qu'une demande détaillée ait été introduite auprès des services des pompiers ou de l'inspecteur de travail. Si une telle demande est approuvée, il faudra se conformer aux conditions du *Fire Prevention Bureau* - FPB - (Bureau de prévention des incendies). Si cette demande n'est pas faite, les bouteilles à gaz et les démonstrations à flammes nues ne seront pas permises.

i GAZ INFLAMMABLE / PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES / ÉTHANOL

- Les exposants qui souhaitent utiliser des gaz inflammables ou des produits chimiques toxiques dans le cadre de leur exposition doivent en informer l'organisateur du salon bien avant le montage.
- Les règles et règlements généraux sont décrits ci-dessous :
 - L'utilisation de diluants celluloseux ou d'autres solvants inflammables est interdite dans les halls, de même que l'utilisation de pulvérisateurs de peinture.
 - Aucun liquide ou gaz inflammable, carburant ou huile minérale ne doit être introduit dans les halls sans l'accord écrit de l'organisateur du salon et du site.
 - Les gaz en bouteille ne peuvent être utilisés que s'ils ont été approuvés à l'avance, et une (01) seule bouteille sera autorisée sur un stand à la fois. Les bouteilles ne peuvent pas être échangées pendant que l'exposition est ouverte au public. Les bouteilles de rechange doivent être stockées dans une cage de stockage approuvée et verrouillable fournie par le site.
 - Il est interdit d'exposer des équipements de toute nature incorporant des matières radioactives.

- Les informations suivantes doivent être fournies pour l'utilisation de l'éthanol :
 - Présentation de la FDS (fiche détaillée du matériel) avec les spécifications complètes sur la certification du liquide et les images des conteneurs pour limiter la propagation des matériaux inflammables contenus.
 - Le nombre d'unités présentées dans l'exposition.
 - Certification approuvée des unités d'incendie.
 - Certificat d'évaluation des risques
 - Tous les documents doivent être soumis avant le **lundi 02 octobre 2023**.

i SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Les entrepreneurs doivent s'assurer de travailler conformément aux lignes directrices et aux règlements prescrits par le Code du travail (loi n° 12/2003, Livre V) sur la santé et la sécurité au travail. Tous les entrepreneurs et sous-traitants sont tenus de se conformer aux bonnes pratiques de travail sécuritaires telles qu'énoncées dans la loi.
- Le personnel et les entrepreneurs doivent être vigilants à l'égard des questions de santé et de sécurité les concernant eux-mêmes ainsi que d'autres personnes présentes dans la zone. Ils doivent respecter les pratiques suivantes qui seront surveillées et appliquées par l'organisateur du salon :
 - Comprendre les procédures relatives aux services d'urgence de prévention d'incendie.
 - S'assurer que les allées conduisant aux issues de secours restent dégagées et sans obstruction.
 - L'utilisation des casques pendant le travail ou la restriction d'accès aux zones dangereuses.
 - La nécessité de porter des vêtements de protection convenables (pour les yeux, les oreilles, les pieds et les mains) le cas échéant.
 - S'assurer que l'équipement électrique portatif est utilisé aux fins prévues avec des dispositifs de sécurité correctement installés et utilisés.
 - L'utilisation et le stockage sécuritaires des liquides/substances inflammables et la séparation des déchets et d'autres zones à risque.
 - Lorsque l'utilisation des liquides et des substances chimiques n'est plus nécessaire, les articles doivent être enlevés du site pour une élimination sécuritaire et appropriée. Ces produits ne doivent pas être éliminés dans les déchets généraux.
 - S'assurer que les outils électriques portatifs sont utilisés avec le minimum de fils à la traîne et qu'ils ne sont pas laissés sans surveillance lorsqu'ils sont branchés à une source d'alimentation électrique sous tension.
 - S'assurer qu'un échafaudage approprié est utilisé pendant la construction et que les dispositifs de sécurité sont fournis conformément aux normes établies en matière de stands et que la tour d'échafaudage est correctement construite et bien utilisée.

i FLAMMES OUVERTES

Tout exposant qui souhaite utiliser du gaz ou des flammes ouvertes (y compris des bougies) doit en **faire la demande par écrit** avant le **lundi, 02 octobre 2023** à Tracey Williams par courriel sur tracey.williams@rxglobal.com.

i ÉVALUATION DES RISQUES

- Un risque peut survenir à tout moment pendant l'événement, donc il est de votre responsabilité d'être toujours vigilant.
- Prenez les précautions suivantes pour éviter les accidents:
- Ne laissez pas de boîtes/cartons traîner dans les allées.
- Veillez à ce que le stand soit sûr et sécurisé et signalez tout problème au Bureau des Services.
- Soyez prudent lors de l'utilisation et de l'installation d'équipements électriques ; la personne qui installe l'équipement doit être qualifiée.
- Fixez tous les câbles à l'aide de ruban adhésif.
- Ne laissez pas votre (vos) stand(s) sans surveillance.
- Surveillez votre environnement - des risques peuvent apparaître à tout moment.

i ESCALIERS

- Les escaliers doivent être disposés de manière à former une volée rectiligne, sans spires (par exemple, des marches effilées dans une volée par ailleurs rectiligne), et doivent présenter une montée et une descente régulières.
- Les escaliers doivent comporter un maximum de 16 contremarches.
- Les escaliers comportant plus de 36 contremarches dans des volées consécutives doivent présenter au moins un changement de direction.
- Les escaliers doivent avoir une largeur minimale de 1000 mm.
- Des plinthes d'une hauteur minimale de 150 mm sont requises sur les paliers et autour des ponts supérieurs des zones à deux étages.

MAINS COURANTES POUR LES ESCALIERS

- Une main courante continue doit être prévue lorsqu'il y a trois contremarches ou plus.
- Chaque volée d'escalier doit disposer d'une main courante de chaque côté. La main courante ne doit pas pouvoir être escaladée et doit être munie d'un remplissage solide.
- Les escaliers à double largeur doivent comporter une main courante centrale.
- La hauteur d'une main courante doit être mesurée verticalement depuis le centre des marches et des paliers jusqu'à sa surface supérieure et doit être de 900 mm au minimum et de 1000 mm au maximum.
- Les mains courantes doivent se poursuivre, si nécessaire, autour des paliers.
- Les mains courantes ne doivent pas dépasser de plus de 100 mm la largeur requise de l'escalier.

i COLIS SUSPICIEUX

- Si vous remarquez un colis ou un objet suspect, ou si quelqu'un vous le signale, n'essayez pas de l'ouvrir, de le déplacer ou de le toucher. Informez la sécurité et l'organisateur du salon de l'emplacement de l'objet ou du colis.
- **Ne manipulez en aucun cas l'objet.**
- Ne paniquez pas.
- Les exposants doivent s'abstenir de toucher tout objet suspect et de retirer les objets exposés du site.
- L'évacuation du site sera annoncée par le biais du système de sonorisation.
- Les exposants sont priés d'indiquer la direction des sorties de secours au personnel et aux visiteurs.
- Ne restez pas dans le bâtiment une fois que vous avez reçu l'ordre de le quitter. Ne restez pas pour récupérer des objets de valeur, etc.
- Assurez-vous que les visiteurs sont dirigés rapidement et calmement vers une sortie sûre. Si possible et si vous avez suffisamment de personnel, accompagnez-les jusqu'à cette sortie.



UNLOCKING AFRICA'S INDUSTRIAL POTENTIAL WITH ARISE IIP

We design, finance, build, and operate tailor-made industrial zones across Africa.



INVEST IN AFRICA NOW



“ Our vision is to transform Africa from a commodity supplier to a global manufacturing powerhouse. ”

OUR INDUSTRIAL ZONE ADVANTAGES

- Infrastructure Integration
- Administrative Ease
- Raw Material Access
- Fiscal Benefits
- Cutting-Edge Facilities
- Logistics Support

10 African Countries

12 Industrial Zones

400+ Investors

Shape a prosperous business future with ARISE IIP

www.ariseiip.com invest@arisenet.com



